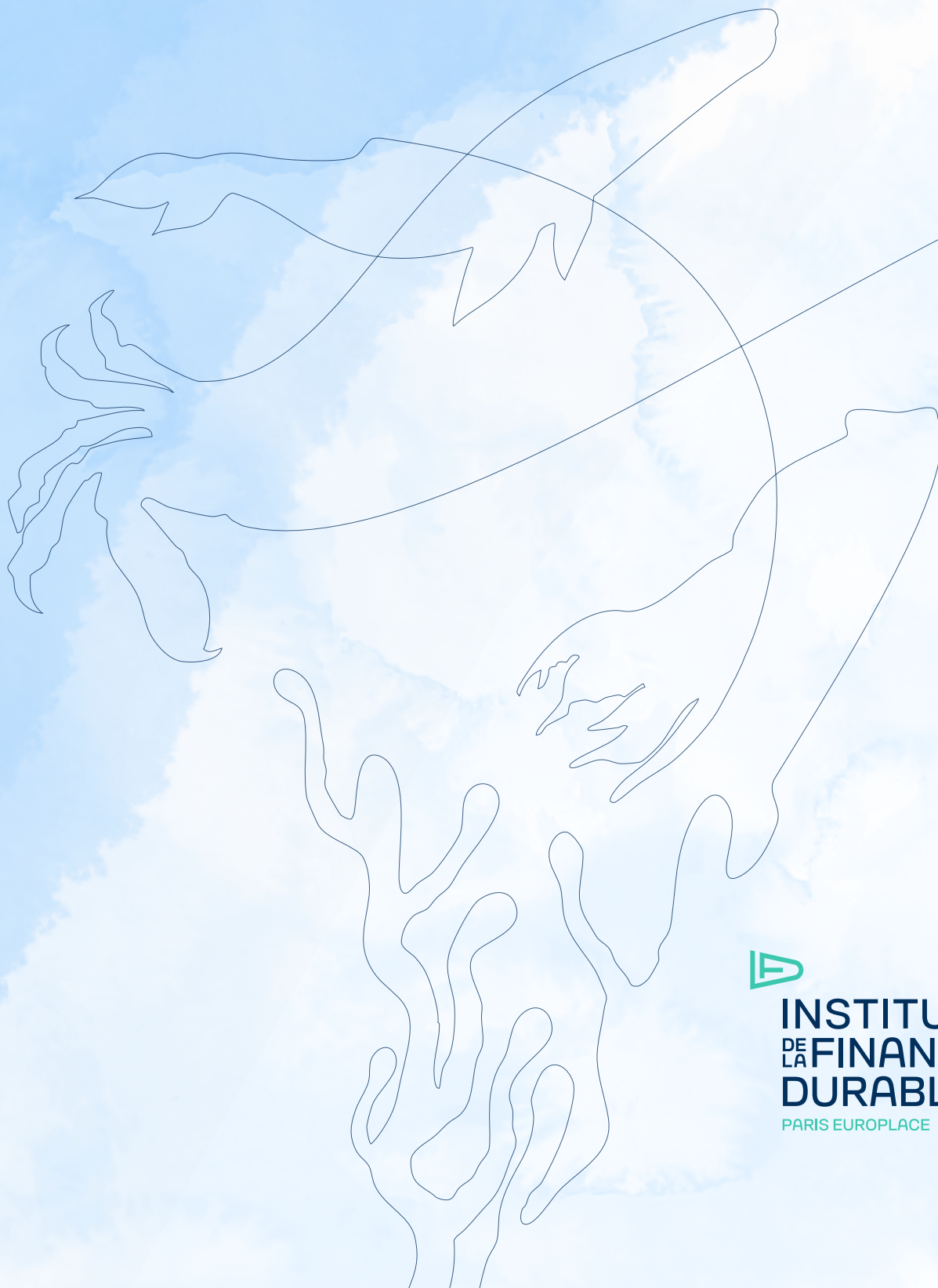


INITIATIVES DE LA PLACE FINANCIÈRE DE PARIS SUR LA FINANCE BLEUE



**INSTITUT
DE LA FINANCE
DURABLE**

PARIS EUROPLACE

SOMMAIRE

3	RÉSUMÉ
10	PARTIE 1 L'OCÉAN : UNE GOUVERNANCE COMPLEXE ET DE MULTIPLES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS À RELEVER
11	A. L'OCÉAN : UN BIOME AU CŒUR DE DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS
11	1. Le nexus « Océan – Climat – Biodiversité »
14	2. Les enjeux économiques et financiers associés à l'économie bleue
21	B. UN CADRE RÉGLEMENTAIRE FRACTIONNÉ SUR L'OCÉAN
21	1. Le cadre réglementaire international
25	2. Le cadre réglementaire européen
26	3. Le cadre réglementaire national
28	PARTIE 2 PANORAMA DES STRATÉGIES DE LA PLACE DE PARIS
29	A. LES ÉTAPES POUR STRUCTURER SON ENGAGEMENT POUR L'OCÉAN
29	1. Comprendre ses risques, impacts et dépendances à l'océan
32	2. Avoir recours à des certifications et rejoindre des coalitions
32	3. Structurer ses engagements
33	4. Déployer des solutions de financement vers une économie bleue
35	B. PRÉSENTATION DES STRATÉGIES « OCÉAN » DES ACTEURS DE LA PLACE DE PARIS
53	C. PRÉSENTATION D'ENGAGEMENTS PAR SECTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE
53	1. Promouvoir des transports maritimes durables et une transition des activités portuaires
58	2. Favoriser une aquaculture et une gestion durable de la pêche
60	3. Prévenir et réduire de manière significative les pollutions marines
62	4. Conserver, gérer durablement et restaurer les écosystèmes marins et côtiers
67	ANNEXES
68	ANNEXE 1 OUTILS, MÉTHODOLOGIES, DONNÉES ET RESSOURCES SUR L'OCÉAN
72	ANNEXE 2 CERTIFICATIONS SUR L'OCÉAN
74	ANNEXE 3 COALITIONS SUR L'OCÉAN

INITIATIVES DE LA PLACE
FINANCIÈRE DE PARIS
SUR LA FINANCE BLEUE

RÉSUMÉ



Dix ans après la COP21 et l'accord de Paris sur le climat, la France et le Costa Rica organisent la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC-3) à Nice en juin 2025, dont l'objectif est d'accélérer les actions et la mobilisation de tous les acteurs pour une gestion durable des océans. En marge de ce sommet, 16 acteurs de la Place financière de Paris¹ ont accepté de partager leurs initiatives en termes d'économie et de finance bleue dans le cadre de ce nouveau rapport de l'IFD. A noter que la France est particulièrement concernée par l'enjeu des océans puisqu'elle dispose du deuxième plus grand espace maritime au monde et de la quatrième plus grande surface de récifs coralliens² si on tient compte des territoires métropolitains et ultramarins.

L'OCÉAN : UNE GOUVERNANCE COMPLEXE ET DE MULTIPLES DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS À RELEVÉ

L'océan constitue le biome le plus vaste de la planète couvrant plus de 70 % de la surface du globe. Il joue un rôle fondamental à l'intersection entre régulation du climat, maintien de la biodiversité et des activités économiques. L'océan est néanmoins soumis à des pressions anthropiques croissantes. Par exemple, le réchauffement et l'acidification accélérés mettent en danger les écosystèmes marins³. A cela s'ajoute d'autres risques physiques tels que la multiplication des vagues marines de chaleur, l'augmentation du niveau de la mer, la modification des courants océaniques⁴ et d'autres phénomènes tels que la désoxygénation⁵.

Dans ce contexte de diversité importante des enjeux et des acteurs concernés, la gouvernance internationale de l'océan est complexe et implique une multiplicité de cadres juridiques.

De nombreux accords existent ou sont en cours de préparation sur enjeux liés aux **transport maritime**⁶, au **secteur de la pêche**⁷, à la **chasse à la baleine**⁸, aux

1 *Groupe Agence Française de Développement, AXA, BL Evolution, BNP Paribas, Groupe BPCE, Carbone 4 & CDC Biodiversité, EDF, Eurazeo, Groupe Caisse des Dépôts, Groupe Crédit Agricole et Amundi, Crédit Mutuel Arkéa, La Macif, Removall, SCOR Assurance, Société Générale et SWEN Capital Partners.*

2 L'espace maritime français s'étend sur plus de 10 millions de km² – plus de 20 fois la surface de la métropole – <https://biodiversite.gouv.fr/les-ecosystemes-marins-et-cotiers>

3 Le rapport sur l'Etat de l'Océan de l'UNESCO indique notamment que l'océan se réchauffe actuellement deux fois plus vite qu'il y a vingt ans, à cet égard l'année 2023 a connu l'une des plus fortes augmentations observées depuis les années 1950. UNESCO, *State of the Ocean Report*, 2024.

4 Le réchauffement des océans contribue également à environ 40 % de l'élévation moyenne du niveau de la mer observée à l'échelle mondiale et modifie les courants océaniques (ibid).

5 La **désoxygénation** des océans est la diminution progressive de la concentration en oxygène dissous dans l'eau, causée principalement par le réchauffement climatique et la pollution, mettant en danger la faune marine et les écosystèmes. L'UNESCO montre dans son rapport que depuis les années 1960, les océans ont perdu 2 % de leur oxygène en raison du réchauffement des températures et de la présence de polluants, issus des eaux usées et du ruissellement agricole. Dans les zones côtières, particulièrement touchées par ce phénomène, les espèces se livrent à une véritable lutte pour la captation de l'oxygène : près de 500 « zones mortes », c'est-à-dire presque dépourvues de vie marine en raison de la baisse d'oxygène, ont été identifiées. (ibid).

Par exemple le **eutrophisation** est une conséquence de cet appauvrissement en oxygène et résulte par un apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale et un déséquilibre de l'écosystème.

6 <https://www.imo.org/fr/MediaCentre/PressBriefings/pages/IMO-approves-netzero-regulations.aspx>

7 https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc12_f/briefing_notes_f/bfish_f.htm

8 <https://iwc.int/fr/>

fonds marins⁹ et plus largement à la protection de l'océan. Cette approche plurisectorielle peut expliquer en partie pourquoi l'objectif de développement durable de l'ONU n°14¹⁰ – “Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable” est l'objectif parmi les moins financés et les moins mentionnés.

De son côté, l'Union Européenne développe un « Pacte Européen sur l'Océan »¹¹ visant à établir un cadre cohérent pour toutes les politiques liées à l'océan. Ce pacte sera présenté à Nice en juin 2025.

UNE ÉCONOMIE BLEUE ÉMERGENTE, MAIS ENCORE MARGINALE DANS LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

Alors qu'on estime les besoins de financement pour atteindre l'ODD 14 à 147 milliards¹² de euros par an au niveau mondial, les flux actuels sont de seulement de 21 milliards (dont 16,8 proviennent du secteur public et 4,2 du secteur privé).

Qu'est-ce que l'économie bleue ?

L'OCDE définit l'économie bleue comme englobant les activités économiques des industries basées sur les océans, ainsi que les actifs, biens et services fournis par les écosystèmes marins. Cette définition met en évidence l'importance des océans en tant que moteurs économiques, tout en soulignant la nécessité de préserver la santé des écosystèmes marins pour assurer une croissance durable¹³. Toutefois l'UICN précise que toutes les activités économiques en lien avec les océans ne sont pas nécessairement durables¹⁴. A l'instar de la définition de l'OCDE, **les termes « économie bleue » et « finance bleue » utilisés dans ce rapport incluent la notion de durabilité par commodité de langage.**

Qu'est-ce que la finance bleue ?

La finance bleue fait référence aux mécanismes financiers dédiés au soutien et au développement durable de l'économie bleue, c'est-à-dire l'ensemble des activités économiques durables liées aux océans, aux mers et aux écosystèmes marins.

9 <https://www.isa.org.jm/>

10 <https://sdgs.un.org/fr>

11 https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14474-Le-pacte-europeen-pour-les-océans_fr

12 Voir le rapport Blue Invest, *Investor Report : An Ocean of opportunities*, 2023

13 L'OCDE définit l'économie bleue comme englobant les activités économiques des industries basées sur les océans, ainsi que les actifs, biens et services fournis par les écosystèmes marins. L'économie bleue durable recouvre les secteurs économiques suivants : **le transport maritime & le développement des infrastructures portuaires, la pêche & l'aquaculture, les énergies marines renouvelables, le tourisme côtier et maritime.**

14 L'UICN a élaboré une grille de lecture qui définit trois types d'économie bleue du point de vue de la conservation et du développement durable : la « brown blue economy », la « sustainable blue economy » et la « regenerative blue economy ». UICN, *Vers une économie bleue régénérative : une cartographie de l'économie bleue*, 2024.

Le marché de l'économie bleue¹⁵ offre pourtant de multiples opportunités pour les entreprises et institutions financières. **Entre 1995 et 2020, l'océan a contribué à hauteur de 3 à 4 % à la valeur ajoutée brute (VAB) mondiale et a représenté entre 3.5 et 4.7% des emplois (en équivalents temps plein)**¹⁶. Les services écosystémiques fournis par l'océan sont nombreux et peuvent contribuer au développement d'activités durables pour le futur. Toutefois, les pressions auxquelles l'océan est exposé dégradent la qualité des services écosystémiques qu'il rend¹⁷. Il est donc indispensable de renforcer la protection des écosystèmes marins et de travailler à leur résilience afin notamment de pérenniser l'activité des secteurs économiques qui en dépendent.

Par l'allocation de financement aux secteurs de l'économie bleue et aux activités susceptibles d'avoir un impact sur l'océan¹⁸, les institutions financières telles que les sociétés d'assurances, les gestionnaires d'actifs et les banques ont un rôle important à jouer. Elles ont commencé à appréhender les enjeux liés à l'océan à travers des stratégies d'engagement, d'exclusion ou de mise en place de solutions de financement dédiées. En retour des différentes initiatives partagées par les institutions volontaires ayant participé à ce panorama, on peut distinguer quatre étapes dans la structuration d'une stratégie pour intégrer l'enjeu des océans par les acteurs économiques :

1. COMPRENDRE SES RISQUES, IMPACTS ET DÉPENDANCES À L'OCÉAN

Face aux pressions exercées sur l'océan, les acteurs financiers peuvent jouer un rôle pour inciter les entreprises en portefeuille à réduire leurs impacts et peuvent à ce titre contribuer à réorienter les flux financiers vers des activités respectueuses des écosystèmes océaniques. En plus du cadre réglementaire qui se structure en Europe autour de la CSRD (cf Partie 1), des **méthodologies volontaires** permettent d'accompagner les acteurs économiques et financiers pour identifier les principaux risques, impacts et dépendances liés aux océans. Parmi ces méthodologies on peut citer **les guides sectoriels de la TNFD sur l'aquaculture, la pêche, les transports maritimes, les « Ocean targets » de SBTN (cf Partie 2 1.1).**

15 L'OCDE définit l'économie bleue comme englobant les activités économiques des industries basées sur les océans, ainsi que les actifs, biens et services fournis par les écosystèmes marins. L'économie bleue durable recouvre les secteurs économiques suivants : **le transport maritime & le développement des infrastructures portuaires, la pêche & l'aquaculture, les énergies marines renouvelables, le tourisme côtier et maritime.**

16 OCDE, *The Ocean Economy to 2050*, 2025.

17 Par exemple, la valeur des actifs à risque a été estimée à 8 400 milliards de dollars lors des 15 prochaines années dans le cas de la poursuite du modèle "business as usual" dans les secteurs de la pêche, du transport maritime et des ports, de l'immobilier et des infrastructures côtières, du tourisme côtier, de l'aquaculture et des énergies marines renouvelables. Source : WWF, *Reviving the Ocean Economy*, 2015.

18 La publication de l'IFD se concentre sur les secteurs suivants : **le transport maritime & le développement des infrastructures portuaires, la pêche & l'aquaculture, les énergies marines renouvelables, le tourisme côtier et maritime.**

Enfin pour cette identification, des données de mesure sont nécessaires et la plupart des acteurs de ce panorama ont recours à des outils, méthodologies, données et ressources afin de tracer leurs expositions aux différents risques associés à l'océan. Les outils biodiversité tels que **ENCORE**¹⁹ offrent une première vision des impacts et dépendances. D'autres outils spécialisés tels que **POOLPE**²⁰ contribuent à couvrir plus précisément les enjeux associés à l'économie bleue. (cf **Partie 2 1.2**). Bien que les connaissances sur les écosystèmes marins soient encore largement incomplètes, en particulier dans les zones profondes ou sur les effets cumulés des pressions appliquées par les activités humaines, des données scientifiques existent, notamment sur les zones côtières et les espèces exploitées. Ces ressources peuvent permettre à chaque institution financière de commencer à s'acculturer à ces enjeux. *Pour plus de détails sur les outils utilisés par les acteurs, voir l'annexe 1.*

2. AVOIR RECOURS À DES CERTIFICATIONS ET REJOINDRE DES COALITIONS

Certaines institutions financières ont également recours à des certifications afin de structurer leurs engagements notamment sur le secteur des produits de la mer. Quelques initiatives existent dans d'autres secteurs — comme le transport maritime ou le tourisme côtier. Toutefois, les investisseurs reconnaissent qu'il existe un manque de points de données sur l'océan qui demeure un frein à la structuration de leurs engagements²¹ et restent vigilants sur l'utilisation de ces certifications dans la mesure où des progrès sur la couverture et la robustesse des labels sont encore nécessaires²². *Pour plus de détails sur les certifications utilisées par les acteurs, voir l'annexe 2.*

Les coalitions et initiatives internationales dédiées à l'océan offrent également un levier d'action aux acteurs de la Place financière de Paris. Plusieurs initiatives spécifiquement dédiées à l'accompagnement d'institutions financières existent et permettent de guider les engagements. La majorité des institutions ayant participé à cette étude sont membres d'initiatives internationales dédiées à l'accompagnement du secteur de la finance telles que la **Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA)** ou la **Sustainable Blue Economy Finance Initiative de l'UNEP FI**. Plusieurs acteurs de la Place de Paris sont d'ailleurs signataires des principes « Sustainable Blue Economy Finance Principles »²³. D'autres acteurs participent à des coalitions plus spécifiques sur le secteur de la décarbonation du transport maritime (**Les Principes de Poséidon**) ou sur le secteur des produits de la mer (**Seafood Traceability Engagement du FAIRR**). Enfin les partenariats avec les fondations, les instituts de recherche et les ONG sont également structurants pour les acteurs volontaires de cette étude. *Pour plus de détails sur les coalitions et initiatives rejointes par les acteurs, voir l'annexe 3.*

19 <https://encorenature.org/en>

20 <https://poolpe.ofb.gouv.fr/fr>

21 Voir ce statement d'investisseurs adressé aux data provider ESG : <https://www.bnpparibas-am.com/en/sustainable/statement-from-the-private-financial-sector-to-esg-data-providers/>

22 Voir notamment le programme « labels » lancé par l'association BLOOM : <https://bloomassociation.org/nos-actions/nos-actions/les-labels/>

23 <https://www.unepfi.org/blue-finance/our-members/>

3. STRUCTURER SON ENGAGEMENT

Plusieurs acteurs de la Place de Paris se sont déjà dotés de **politiques sectorielles spécifiques sur l'océan**. Certains ont intégré ces politiques sectorielles dans une politique générale permettant ainsi une approche plus holistique sur la santé des océans. Il serait souhaitable de généraliser ces politiques intégrées, malgré la difficulté liée à la diversité des secteurs économiques à considérer²⁴. Les participants à cette étude considèrent que la dégradation des océans constitue un risque important pour le secteur financier et reconnaissent la nécessité d'intégrer les enjeux liés aux océans à leur gestion stratégique.

La majorité des acteurs de ce panorama ont formulé des engagements sur l'océan au sein de politiques sectorielles couvrant principalement les secteurs suivants : **les transports, la biodiversité, la pêche et l'aquaculture (souvent au sein de la politique agricole) et l'énergie**. Plusieurs initiatives et actions des acteurs intègrent la gestion de l'environnement dans le cadre du **continuum terre-mer**, par exemple en traitant de l'enjeu **des pollutions en amont dans les fleuves et les rivières**.

Plus occasionnellement, certains acteurs traitent de l'enjeu océan à travers des engagements sur la **pollution plastique**.

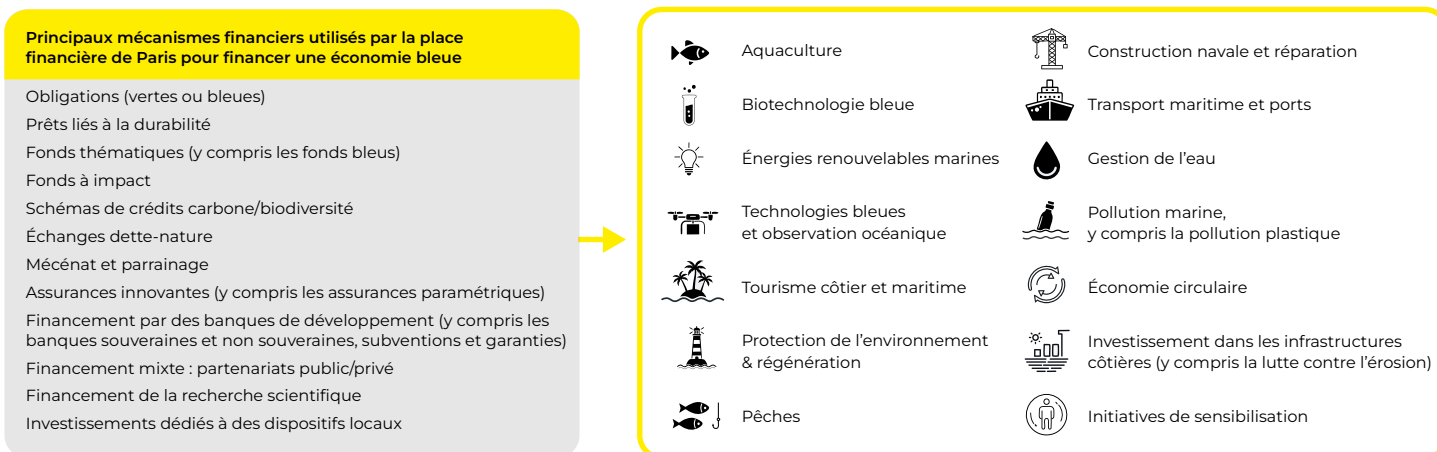


24 A cet égard, on peut rappeler que l'IFD a déjà publié une étude sur la déforestation dans laquelle 15 acteurs volontaires de la Place de Paris présentaient leurs politiques traitant de cet enjeu qui est plus concentré sur quelques secteurs. Les politiques présentées ciblaient ainsi en priorité des commodités agricoles (par exemple une politique sur l'huile de palme, sur la pâte à papier ou sur l'exploitation forestière) ou le secteur économique de l'agriculture industrielle. Voir : <https://institutdelafinancedurable.com/actualites/lifd-presente-le-panorama-des-pratiques-de-la-place-financiere-de-paris-pour-lutter-contre-la-deforestation/>

4. DÉPLOYER DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT VERS UNE ÉCONOMIE BLEUE

Par leurs financements dans l'économie bleue, les institutions financières couvrent une grande diversité de secteurs économiques. Les principaux secteurs couverts par les acteurs de ce panorama sont rappelés dans le graphique ci-dessous.

Principales solutions de financement déployées par les acteurs de la Place de Paris sur l'océan²⁵



Source: IFD

Ces financements couvrent majoritairement des **entreprises en phase de démarrage et start-ups** (blue tech), des entreprises établies avec un potentiel de mise à l'échelle en private equity ou alors des financements directement apportés à des projets spécifiques (c'est par exemple le cas pour des projets de crédits carbone ou biodiversité). Plus largement, **le mécénat et la philanthropie** constituent également des voies de financement privilégiée par les acteurs de la Place de Paris à travers notamment des partenariats avec le secteur public ou des ONG. Enfin **l'aide au développement** est un canal de financement également important pour les océans.

Malgré les initiatives existantes, la dépendance de l'économie à l'océan et la redirection des flux financiers vers un océan durable sont des enjeux qui ne sont pas suffisamment intégrés dans la stratégie des acteurs de manière générale.

Afin de partager les bonnes pratiques qui ont déjà émergé sur la Place financière de Paris, ce rapport présente différentes initiatives d'institutions financières dans les secteurs suivants:

- **La décarbonation des transports maritimes et la transition des activités portuaires;**
- **L'aquaculture et la pêche durables;**
- **La prévention et la réduction de pollutions marines;**
- **La conservation, la gestion et la restauration d'écosystèmes marins et côtiers.**

²⁵ De manière complémentaire, les lecteurs pourront se référer aux études de [l'initiative Blue Invest](#) de la Commission Européenne.

INITIATIVES DE LA PLACE
FINANCIÈRE DE PARIS
SUR LA FINANCE BLEUE

PARTIE 1
L'OCÉAN : UNE GOUVERNANCE
COMPLEXE ET DE MULTIPLES
DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX,
SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET
FINANCIERS À RELEVER



A. L'OCÉAN : UN BIOME AU CŒUR DE DÉFIS ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX, ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

1. LE NEXUS « OCÉAN – CLIMAT – BIODIVERSITÉ »

L'océan constitue le biome le plus vaste de la planète **couvrant plus de 70 % de la surface du globe**. Il joue un rôle fondamental à l'intersection entre **régulation du climat, maintien de la biodiversité et des activités économiques**. Il constitue **à la fois un puit de carbone** et un réservoir de chaleur important : il absorbe presque tout l'excès de chaleur (93 %) ²⁶ et un quart du CO₂ produit par l'homme (30%) ²⁷ et joue donc à ce titre un rôle crucial dans **l'atténuation au changement climatique**. En parallèle, l'océan joue un rôle essentiel dans **la régulation du cycle de l'eau sur Terre** en stockant environ **97 % de l'eau** de la planète.

L'océan est encore aujourd'hui largement méconnu et constitue également **un immense réservoir de biodiversité**. Le *World Register of Marine Species* recensait en 2021 environ 240 000 espèces marines ²⁸. Toutefois, il est à noter que seuls 5 % des aires océaniques ont été explorées et documentées par l'homme ²⁹ ce qui laisse à penser à des chiffres significativement sous-évalués. Par ailleurs, cette biodiversité est répartie de manière inégale dans l'océan. Certains écosystèmes, comme les zones côtières ou les récifs coralliens concentrent une grande partie des espèces marines. C'est le cas des récifs corallien qui couvrent 0,1 % de la surface des océans et abritent environ 25 % de la biodiversité marine ³⁰. De plus, cette biodiversité est pour une grande partie invisible puisque la majorité de la vie marine est constituée de microorganismes ⁷.

A noter que **la France** est particulièrement concernée par les enjeux liés aux océans puisqu'elle **dispose grâce à ses territoires hexagonaux et ultramarins du deuxième plus grand espace maritime au monde et de la quatrième plus grande surface de récifs coralliens** ³¹.

Les services écosystémiques fournis par l'océan en danger

L'OCDE ³² estime qu'entre 1995 et 2020, l'océan a contribué à hauteur de **3 à 4 % à la valeur ajoutée brute** mondiale et a représenté entre 3.5 et 4.7% des emplois (en équivalents temps plein).

26 CHENG L., ABRAHAM J., HAUSFATHER Z. and TRENBERTH K. E., 2019 – How Fast Are the Oceans Warming? Science, 363, 128-129. <https://doi.org/10.1126/science.aav7619>.

27 LE QUÉREÉ et al., 2018 – *Global Carbon Budget 2018*. Earth Syst. Sci. Data, 10, 2141-2194, doi:10.5194/essd-10-2141-2018.

28 Voir le site internet de l'initiative : <https://www.marinespecies.org/>

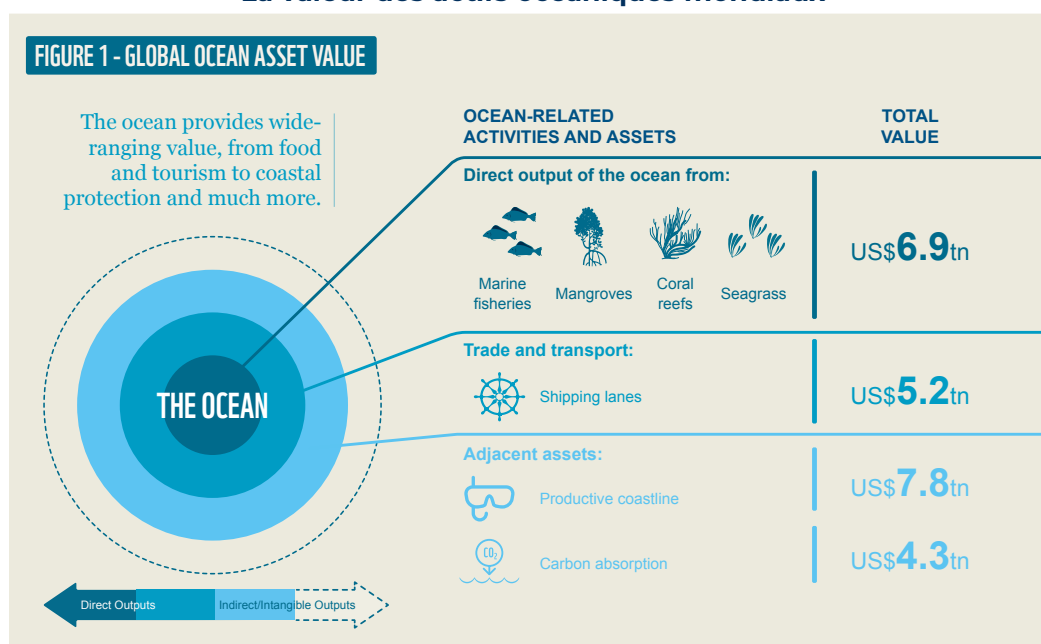
29 <https://oceanliteracy.unesco.org/>

30 Voir les travaux de Tara Océan : <https://fondationtaraocean.org/en/research-fields/marine-biodiversity-climate/>

31 L'espace maritime français s'étend sur plus de 10 millions de km² – plus de 20 fois la surface de la métropole – <https://biodiversite.gouv.fr/les-ecosystemes-marins-et-cotiers>

32 OCDE, *The Ocean Economy to 2050*, 2025.

La valeur des actifs océaniques mondiaux



Source: WWF³³

La Plateforme Océan & Climat identifie plusieurs services écosystémiques marins et côtiers³⁴:

- des **services d'approvisionnement**: pêcheries, matériaux de construction;
- des **services de soutien**: maintien du cycle de vie pour la faune et la flore, cycle des éléments et des nutriments;
- des **services de régulation**: séquestration et stockage du carbone, prévention de l'érosion, traitement des eaux usées, modération des phénomènes météorologiques extrêmes;
- des **services culturels**: tourisme, loisirs, bénéfices esthétiques et spirituels.

Toutefois la qualité de ces services dépend de la résilience et de la protection des écosystèmes. L'océan est **soumis à des pressions anthropiques croissantes** qui perturbent son bon fonctionnement et de ce fait les services qu'il rend. Afin de préserver ces derniers, la prise en compte conjointe des enjeux climatiques et de protection de la biodiversité est essentielle. Ce nexus climat-biodiversité a notamment été mis en lumière dans le rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère dans lequel il est mis en évidence le rôle essentiel que jouent les océans dans la stabilité du climat mondial et la prospérité des écosystèmes vivants³⁵. Le rapport souligne notamment que **le réchauffement et l'acidification accélérés des océans mettent en danger les écosystèmes marins**³⁶.

33 La valeur des actifs à risque a été estimée à 8 400 milliards de dollars lors des 15 prochaines années dans le cas de la poursuite du modèle "business as usual" dans les secteurs de la pêche, du transport maritime et des ports, de l'immobilier et des infrastructures côtières, du tourisme côtier, de l'aquaculture et des énergies marines renouvelables. Source: WWF, *Reviving the Ocean Economy*, 2015.

34 <https://ocean-climate.org/services-ecosystemiques-marins-cotiers/>

35 Rapport spécial du GIEC sur les océans et la cryosphère dans le contexte du changement climatique, 2019.

36 Le rapport sur l'Etat de l'Océan de l'UNESCO indique notamment que l'Océan se réchauffe actuellement deux fois plus vite qu'il y a vingt ans, à cet égard l'année 2023 a connu l'une des plus fortes augmentations observées depuis les années 1950. UNESCO, *State of the Ocean Report*, 2024.

L'océan se réchauffe à un rythme de plus en plus rapide en absorbant une grande partie de la chaleur produite par les activités humaines (90% depuis les années 1970) et s'acidifie (baisse du PH) en absorbant le CO₂ atmosphérique. A cela s'ajoute d'autres risques physiques tels que **la multiplication des vagues marines de chaleur, l'augmentation du niveau de la mer, la modification des courants océaniques³⁷ et d'autres phénomènes tels que la désoxygénation³⁸**. Ces phénomènes entraînent une perte significative de biodiversité océanique³⁹. Ces conclusions rejoignent notamment celles du rapport de l'IPBES de 2019 qui identifie les cinq causes principales de l'effondrement de la biodiversité⁴⁰:

1. **La destruction et l'artificialisation des milieux naturels;**
2. **La surexploitation des ressources naturelles et le trafic illégal;**
3. **Le changement climatique global;**
4. **Les pollutions des océans, eaux douces, sol et air;**
5. **L'introduction d'espèces exotiques envahissantes.**

Enfin le dernier rapport de l'IPBES "Nexus"⁴¹ explore les interconnexions entre les cinq crises liées à la biodiversité, l'eau, la santé, l'alimentation et le climat. L'océan représente un **enjeu social fort** puisque plusieurs **milliards de personnes dépendent de l'océan pour leur sécurité alimentaire, leurs moyens de subsistance et leurs activités culturelles et économiques**. Par exemple, le poisson constitue la première source de protéines pour un milliard de personnes selon la FAO. Le rapport *Nexus* montre que les *scenarii* axés sur les synergies entre les différents enjeux sont les plus adaptés pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, du cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal et les Objectifs de Développement Durable.

37 Le réchauffement des océans contribue également à environ 40 % de l'élévation moyenne du niveau de la mer observée à l'échelle mondiale et modifie les courants océaniques (ibid).

38 La **désoxygénation** des océans est la diminution progressive de la concentration en oxygène dissous dans l'eau, causée principalement par le réchauffement climatique et la pollution, mettant en danger la faune marine et les écosystèmes. L'UNESCO montre dans son rapport que depuis les années 1960, les océans ont perdu 2 % de leur oxygène en raison du réchauffement des températures et de la présence de polluants, issus des eaux usées et du ruissellement agricole. Dans les zones côtières, particulièrement touchées par ce phénomène, les espèces se livrent à une véritable lutte pour la captation de l'oxygène : près de 500 « zones mortes », c'est-à-dire presque dépourvues de vie marine en raison de la baisse d'oxygène, ont été identifiées. (ibid).

Par exemple le **eutrophisation** est une conséquence de cet appauvrissement en oxygène et résulte par un apport excessif d'éléments nutritifs dans les eaux, entraînant une prolifération végétale et un déséquilibre de l'écosystème.

39 Retrouvez plus d'éléments vers le datalab 2024 des chiffres clés de la mer et du littoral: <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-mer-littoral-2024/34-liste-rouge-uicn-des-especes>

40 IPBES, Global Assessment Report on Biodiversity and Ecosystem Services, 2019. Voir aussi: <https://biodiversite.gouv.fr/les-5-pressions-responsables-de-leffondrement-de-la-biodiversite>

41 IPBES, *Nexus Assessment*, 2024.

2. LES ENJEUX ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS ASSOCIÉS À L'ÉCONOMIE BLEUE

Qu'est-ce que l'économie bleue ?

L'OCDE définit l'économie bleue comme englobant les activités économiques des industries basées sur les océans, ainsi que les actifs, biens et services fournis par les écosystèmes marins. Cette définition met en évidence l'importance des océans en tant que moteurs économiques, tout en soulignant la nécessité de préserver la santé des écosystèmes marins pour assurer une croissance durable⁴². Toutefois l'UICN précise que toutes les activités économiques en lien avec les océans ne sont pas nécessairement durables⁴³. A l'instar de la définition de l'OCDE, **les termes « économie bleue » et « finance bleue » utilisés dans ce rapport incluent la notion de durabilité par commodité de langage.**

Qu'est-ce que la finance bleue ?

La finance bleue fait référence aux mécanismes financiers dédiés au soutien et au développement durable de l'économie bleue, c'est-à-dire l'ensemble des activités économiques durables liées aux océans, aux mers et aux écosystèmes marins.

42 L'OCDE définit l'économie bleue comme englobant les activités économiques des industries basées sur les océans, ainsi que les actifs, biens et services fournis par les écosystèmes marins. L'économie bleue durable recouvre les secteurs économiques suivants : **le transport maritime & le développement des infrastructures portuaires, la pêche & l'aquaculture, les énergies marines renouvelables, le tourisme côtier et maritime.**

43 L'UICN a élaboré une grille de lecture qui définit trois types d'économie bleue du point de vue de la conservation et du développement durable : la « brown blue economy », la « sustainable blue economy » et la « regenerative blue economy ». UICN, Vers une économie bleue régénérative : une cartographie de l'économie bleue, 2024.

Les Sustainable Blue Economy Finance Principles

Les **Sustainable Blue Economy Finance Principles**⁴⁴, élaborés par la Commission européenne, le WWF, le World Resources Institute (WRI), la Banque européenne d'investissement (BEI) et l'UNEP FI, se concentrent sur des secteurs spécifiques de la finance bleue ayant de forts impacts et donc de forts enjeux environnementaux. Ces secteurs liés à l'océan comprennent (entre autres) **le transport maritime et le développement des infrastructures portuaires, la pêche et l'aquaculture, les énergies marines renouvelables, le tourisme côtier et maritime**.

Ainsi les principaux domaines d'investissement de la finance bleue durable incluent :

- **La décarbonation du transport maritime** : financement de technologies et de navires réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- **Le développement des énergies marines renouvelables** : soutien à l'éolien offshore, à l'énergie marémotrice et aux autres sources d'énergie propres issues des océans. A ce titre, l'UNEP FI soutient des politiques adaptées sur les ressources offshore marine avec un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes⁴⁵ et sur l'élimination progressive de l'exploitation pétrolière et gazière⁴⁶
- **La gestion durable des ressources marines** : investissements dans la pêche durable, l'aquaculture responsable et la conservation des écosystèmes marins (de la biodiversité marine au sens large).
- **La lutte contre la pollution marine** : traitement des eaux usées, financement de projets visant à réduire les déchets plastiques et autres polluants dans les océans ;
- **Le secteur du tourisme côtier durable et les investissements dans les infrastructures naturelles**.

Ces principes constituent un cadre pour une gestion financière de l'océan plus responsable, tout en ouvrant des opportunités de croissance durable et en garantissant la pérennité des activités de l'économie bleue à long terme⁴⁷.

2.1. LES RISQUES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS ASSOCIÉS À LA DÉGRADATION DE L'OCÉAN

Si l'océan présente de nombreuses opportunités économiques et financières, sa dégradation implique à l'inverse des risques économiques pour l'ensemble des activités qui en dépendent.

44 A propos des principes : <https://www.unepfi.org/blue-finance/the-principles/>

45 UNEP FI, Harmful marine extractives : Deep-Sea Mining, 2022.

46 UNEP FI, Harmful marine extractives : Offshore Oil & Gas, 2022.

47 Les principes de la finance bleue durable ont été définis dans une optique de rediriger les flux financiers vers des objectifs de protection environnementaux et sociaux pour l'océan répondant ainsi à la définition d'une économie bleue durable. Dans cette mesure, les principes permettent aux acteurs financiers de réduire leur exposition aux impacts environnementaux dans leurs portefeuilles d'investissement et de financement. D'un autre côté, ils peuvent permettre aux entreprises de renforcer leur résilience face aux risques liés aux océans, au changement climatique et à la durabilité des ressources.

Par l'allocation de financement aux secteurs de l'économie bleue et aux activités susceptibles d'avoir un impact sur l'océan⁴⁸, les institutions financières telles que les sociétés d'assurances, les gestionnaires d'actifs et les banques ont un rôle important à jouer.

L'UNEP FI⁴⁹ identifie cinq types de risques pour les activités économiques en lien avec l'océan :

- Les **risques physiques**: les risques pour les actifs physiques, souvent liés aux effets du changement climatique;
- Les **risques opérationnels**: les risques d'interruption des activités en cours, y compris les opérations de la chaîne d'approvisionnement, la logistique et autres perturbations des activités de l'entreprise;
- Les **risques de marché**: les risques de modification du marché y compris l'évolution de la demande ou de l'offre.
- Les **risques réglementaires**: les risques d'évolution de l'environnement réglementaire affectant le secteur économique y compris des changements dans la manière dont il peut être taxé ou subventionné.
- **Les risques réputationnels**: les risques d'un changement de perception du public, se manifestant par des campagnes publiques, des boycotts ou des décisions portant sur l'achat.

Plus précisément, dans le rapport *Turning the Tide: How to Finance a Sustainable Ocean Recovery*⁵⁰, l'UNEP FI précise notamment les pressions, les impacts et les risques de cinq secteurs de l'économie bleue parmi la pêche et l'aquaculture, le transport maritime, les infrastructures portuaires, le tourisme maritime et côtier, et les énergies marines renouvelables. De son côté, le WWF identifie dans son rapport *Navigating Ocean Risk*⁵¹ que le secteur financier doit mieux évaluer les risques liés aux océans dans les portefeuilles financiers afin de rediriger ses flux vers des modèles sectoriels plus durables. Cette étude présente une méthode d'évaluation des risques financiers découlant de la perte continue des services fournis par l'océan et de l'intégrité des écosystèmes. Le modèle estime que la valeur des actifs à risque est de 8 400 milliards de dollars lors des 15 prochaines années dans le cas de la poursuite d'un scénario "business as usual" dans les secteurs de la pêche, du transport maritime et des ports, de l'immobilier et des infrastructures côtières, du tourisme côtier, de l'aquaculture et pour finir des énergies marines renouvelables.

48 La publication de l'IFD se concentre sur les secteurs suivants: le transport maritime & le développement des infrastructures portuaires, la pêche & l'aquaculture, les énergies marines renouvelables, le tourisme côtier et maritime.

49 UNEP FI, *Turning the Tide: How to Finance a Sustainable Ocean Recovery*, 2021.

50 Pour en savoir plus sur les risques par secteurs de l'économie bleue: UNEP FI, *Turning the Tide: How to Finance a Sustainable Ocean Recovery*, 2021.

51 WWF, *Navigating Ocean Risks*, 2021.

Les secteurs économiques les plus exposés aux risques de pertes d'actifs et de revenus

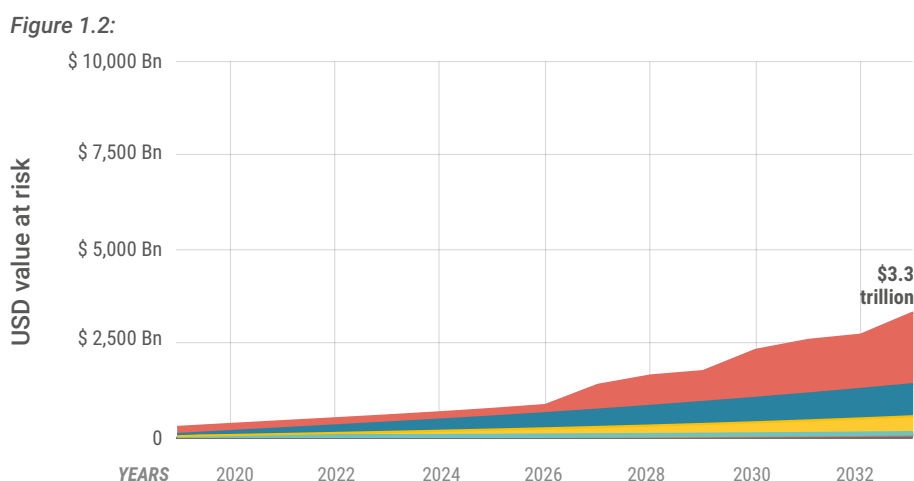
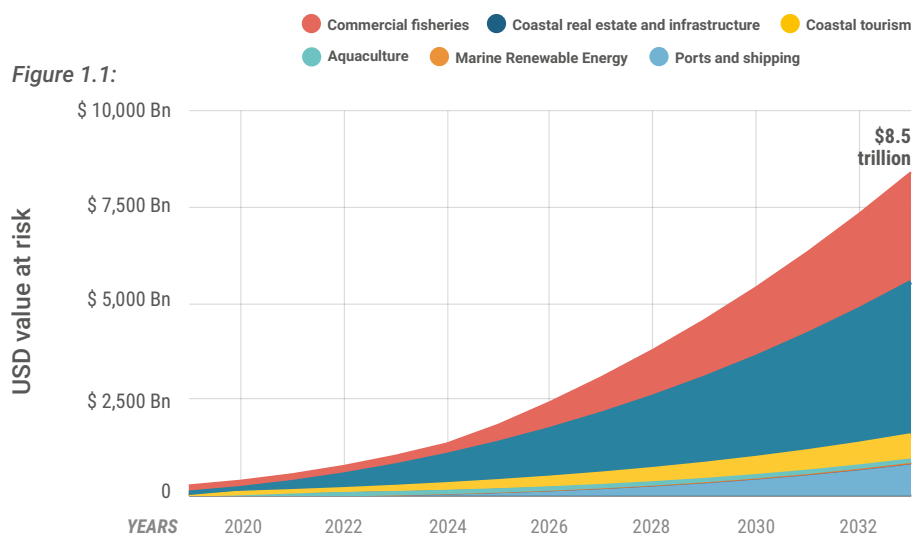


Fig. 1 Fig. 1.1: Cumulative value at risk for all sectors, assets and revenues over 15 years if we continue business as usual.
Fig 1.2: Cumulative value at risk for all sectors, assets and revenues over 15 years if we transition to a Sustainable Development Pathway.

Source: Schéma issu du rapport Navigating Ocean's risks de WWF

A noter que le secteur de **l'immobilier et des infrastructures côtières** ainsi que **le secteur de la pêche** sont parmi les plus exposés à ces risques de pertes d'actifs et de revenus. En effet, **certains secteurs disposent d'une dépendance directe et accrue aux ressources issues de l'océan ou aux services écosystémiques rendus par ce dernier, et sont donc à ce titre fortement exposés à des pertes de rendements**. Dans une étude publiée en 2017, la Banque mondiale montrait qu'à l'échelle mondiale, le manque à gagner annuel lié à la surpêche pour le secteur halieutique était de **83 milliards de dollars** sur l'année 2012⁵². Plus largement la pollution marine contribue à augmenter significativement les coûts de production, à réduire les rendements du secteur de l'aquaculture et de la pêche et dégrade la qualité des produits aquacoles, mettant en péril l'ensemble de l'industrie et la santé publique.

52 World Bank Group, "Global fisheries sunken billions", 2017.

Exemples de risques divers (réputationnels, physiques et opérationnels) causés par la pollution marine sur l'aquaculture et la pêche

- En avril 2024, le tribunal judiciaire de Bordeaux a ordonné aux gestionnaires du système d'assainissement du Bassin d'Arcachon de réaliser des travaux d'urgence pour mettre fin aux débordements d'eaux usées dans le milieu naturel, suite à la contamination d'huîtres par ces eaux⁵³;
- En octobre 2024, l'association Bloom et Foodwatch⁵⁴ ont dénoncé des niveaux élevés de mercure dans 150 conserves de thon. Leurs analyses ont révélé que 1 boîte de thon sur 10 dépassait la limite européenne de mercure fixée pour le thon frais. Cette contamination soulève des problèmes pour la santé publique et met en lumière les risques liés à la pollution marine et à l'accumulation de métaux lourds dans les produits de la mer.

2.2. UNE ÉCONOMIE BLEUE ÉMERGENTE, MAIS ENCORE MARGINALE DANS LES STRATÉGIES D'INVESTISSEMENT

Ainsi, les différents risques mentionnés plus haut peuvent contribuer à réduire considérablement les opportunités économiques associées au secteur de l'économie bleue. **Pour autant, ces risques peuvent être réduits si des efforts sont réalisés afin de réorienter le financement vers les activités moins impactantes et plus résilientes de l'économie bleue⁵⁵.**

Les besoins de réorientation des financements sont importants. Alors qu'on estime les besoins de financement pour atteindre l'ODD 14 à 147 milliards⁵⁶ de euros par an au niveau mondial, les flux actuels sont de seulement de 21 milliards (dont 16,8 proviennent du secteur public et 4,2 du secteur privé).

Autre symptôme des besoins de financement : **l'encours des obligations bleues (blue bonds) n'atteignait 3 milliards de dollars fin 2022 en comparaison de l'encours des obligations vertes (green bonds) qui atteignait 500 milliards de dollars pour la même année⁵⁷.**

53 <https://www.gironde.gouv.fr/Actualites/Communique-de-presse/Communique-de-presse-2025/Janvier-2025/Modification-des-arretes-prefectoraux-autorisant-les-systemes-d-assainissement-du-SIBA>

54 Voir l'enquête : <https://bloomassociation.org/contamination-au-mercure-bloom-revele-un-scandale-de-sante-publique-dune-ampleur-inedite/>

55 Le rapport « Navigating Ocean Risk » du WWF met en évidence des chiffres sur le scénario « business as usual » et un scénario de développement durable pour chaque secteur de l'économie bleue.

56 Voir le rapport Blue Invest, Investor Report : An Ocean of opportunities, 2023

57 CESE, Faire de la 3e conférence des Nations unies sur l'Océan une étape déterminante pour la protection de l'Océan, 2025.

Le Panel de haut niveau pour une économie durable des océans identifie plusieurs freins au financement d'une économie bleue soutenable⁵⁸:

→ **Le manque de projets répondant réellement aux critères de d'une économie bleue durable** qui peut notamment s'expliquer par le manque de cadre de définition de l'économie bleue tout comme la gouvernance éclatée de l'océan, le manque de données ou encore l'absence de réglementation;

→ **Le manque de cadre de financement universel sur la finance bleue.** Par exemple les critères d'un projet dit "durable" ou positif pour l'océan restent encore difficile à définir et peu homogènes bien que des référentiels commencent à être développés;

→ **Le manque de connaissances sur les enjeux environnementaux et économiques liés à l'océan et l'évaluation des services écosystémiques rendus.** Le manque de données ESG sur l'océan peut notamment constituer un obstacle à la prise de décisions d'investissement éclairées⁵⁹;

→ **Les dynamiques de marché faussées.** Par exemple les activités qui génèrent des externalités négatives pour l'océan sont encore largement subventionnées. Il subsiste également une distribution inégale des coûts et des bénéfices des projets financés notamment auprès des populations locales⁶⁰.

→ **Les projets à financer ne bénéficient pas toujours de la taille ni les ratios risque/rendement appropriés⁶¹.**

Malgré ce contexte peu porteur, le marché de l'économie bleue présente de nombreuses opportunités pour les entreprises et institutions financières. Dans son rapport de prospective sur 2050, l'OCDE estime que la taille de l'économie des océans pourrait être multipliée par 2,5 en 2050 par rapport à 1995 dans un scénario de transition carbone accélérée. Cependant, cette économie se développera à condition d'une bonne coopération internationale sur les politiques en matière de climat et de biodiversité notamment, ainsi que d'investissements importants dans la recherche scientifique et l'innovation⁶².

58 High Level Panel for a Sustainable Blue Economy, Ocean Finance: Financing the Transition to a Sustainable Ocean Economy, 2020.

59 Statement from the private financial sector to ESG data providers: The urgent need for better ocean-related data to make informed investment decisions, 2024.

60 Ce point fait l'objet d'une préconisation (n°21) du CESE dans son avis publié en amont de l'UNOC, demandant **une suppression progressive des subventions nuisibles à l'environnement marin au niveau européen et international et leur réorientation vers des projets durables** (CESE, Faire de la 3e conférence des Nations unies sur l'Océan une étape déterminante pour la protection de l'Océan, 2025)

61 Les Principes pour une finance bleue durable ont notamment été conçus dans l'optique de répondre à ces différentes limites.

62 OCDE, L'économie de la mer à l'horizon 2050, 2025.

Le Forum Économique Mondial identifie l'année 2025 comme charnière pour l'économie bleue régénératrice pour plusieurs raisons: les engagements pour la nature des entreprises et institutions financières s'accroissent, les solutions de financement des océans évoluent rapidement, les principaux obstacles à l'investissement sont progressivement surmontés, enfin il existe un nombre croissant de solutions innovantes, axées sur les océans et susceptibles d'être investies par les acteurs privés⁶³.

La plateforme « Blue invest » de la Commission européenne, destinée à faciliter les projets et investissements dans l'économie bleue, constate une accélération importante en Europe des investissements dédiés à l'économie bleue depuis une dizaine d'années⁶⁴. Les trois secteurs les plus dynamiques étant **les énergies marines renouvelables, la blue tech et la conservation de l'océan et l'aquaculture**⁶⁵.

Pour ce qui concerne la France, un rapport de 2021 sur la finance bleue remis à la Ministre de la Mer identifiait déjà plusieurs marchés à fortes opportunités tels que **la décarbonation des navires, le verdissement des ports, les énergies marines renouvelables ou encore le secteur de la bioéconomie marine durable**⁶⁶, avec de fortes connexions avec les enjeux de finance biodiversité notamment sur le sujet du carbone bleu⁶⁷.

63 Les 4 raisons du WEF: <https://www.weforum.org/stories/2025/01/regenerative-blue-economy/>

64 Le nombre de projets a été multiplié par 2,7 entre les périodes 2012-2017 et 2018-2023 (1247 projets recensés entre 2018 et 2023).

65 BLUE INVEST, Investor Report Update: unlocking the potential of blue economy, 2024 (p17)

66 Voir <https://www.vie-publique.fr/rapport/280853-la-finance-bleue-rapport-de-mission-pour-la-ministre-de-la-mer>

67 Le **carbone bleu** désigne le carbone capturé et stocké par les écosystèmes côtiers et marins, tels que les mangroves, les herbiers marins et les marais salés. Ces milieux jouent un rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique en absorbant de grandes quantités de CO₂ atmosphérique.

B. UN CADRE RÉGLEMENTAIRE FRACTIONNÉ SUR L'Océan

1. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE INTERNATIONAL

Le cadre de gouvernance de l'océan est complexe et très fragmenté principalement en raison de la diversité des enjeux, des acteurs et de la multiplicité des normes juridiques qui le régit. D'une part, cette gouvernance englobe des questions environnementales, telles que la protection des écosystèmes marins ou la lutte contre les pollutions marines et d'autre part, cette gouvernance touche à des intérêts économiques liés à l'exploitation des ressources marines entre les Etats et aux intérêts de secteurs économiques différents comme la pêche, le transport maritime ou l'exploitation minière. Le premier cadre structurant de cette gouvernance de l'océan a été institué par la **Convention des Nations unies sur le droit de la mer (CNUDM) dite de Montego Bay** du 10 décembre 1982. Cette convention pose notamment un cadre juridique pour **les espaces maritimes mondiaux en délimitant ce qui relève de la souveraineté des États (Zones Economiques Exclusives) et ce qui relève de la haute mer, située au-delà de la juridiction des États**⁶⁸.

Malgré un renforcement de la gouvernance de l'océan au sein des instances onusiennes, les programmes internationaux abordant cet enjeu continuent d'être peu centralisés. **Au moins neuf instances ou programmes internationaux couvrent des enjeux liés aux océans.** On peut citer par exemple, le sujet de l'alimentation traité par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les conditions de travail avec l'Organisation internationale du travail (OIT) ou encore la biodiversité avec la Convention pour la diversité biologique (CDB)⁶⁹. De nombreux accords existent ou sont en cours de préparation sur enjeux liés aux **transport maritime**⁷⁰, **au secteur de la pêche**⁷¹, **à la chasse à la baleine**⁷², **aux fonds marins**⁷³ et plus largement à la **protection de l'océan**. Cette approche plurisectorielle peut expliquer en partie pourquoi l'objectif de développement durable de l'ONU n°14⁷⁴ – "Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable" est l'objectif parmi les moins financés et les moins mentionnés.

68 Pour en savoir plus sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer: [Convention de Montego Bay](#) | Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

69 Voir l'Atlas de l'océan: <https://fr.boell.org/fr/2018/01/01/atlas-de-locean>

70 <https://www.imo.org/fr/MediaCentre/PressBriefings/pages/IMO-approves-netzero-regulations.aspx>

71 https://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/mc12_f/briefing_notes_f/bffish_f.htm

72 <https://iwc.int/fr/>

73 <https://www.isa.org.jm/>

74 <https://sdgs.un.org/fr>

Le renforcement de la gouvernance de l'océan sera au cœur des négociations de l'UNOC 3 :

La France et le Costa Rica organisent la troisième Conférence des Nations unies sur l'Océan (UNOC-3) à Nice, du 9 au 13 juin 2025. Dix ans après la COP21 et l'Accord de Paris, l'objectif des négociations sera d'accélérer l'action et mobiliser tous les acteurs pour conserver et utiliser durablement l'océan.

Parmi les sujets à l'ordre du jour, la France et le Costa Rica ont fixé les priorités suivantes :

- Accélérer l'entrée en vigueur du traité international pour la protection de la haute mer et de la biodiversité marine (BBNJ);
- Atteindre l'objectif « 30x30 » pour protéger 30% des mers d'ici à 2030 par la création de nouvelles aires marines protégées;
- Promouvoir une recherche approfondie et d'une gestion précautionneuse des grands fonds marins via l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM);
- Avancer dans les négociations relatives au futur traité contre la pollution plastique;
- Accélérer l'entrée en vigueur des instruments pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée, non réglementée (INN)⁷⁵.

En parallèle du sommet principal, trois événements spéciaux autour de thématiques majeures pour l'océan seront également organisés :

- Le **One Ocean Science Congress** dédié à la recherche scientifique qui traitera notamment de la santé, de la dynamique et du devenir de l'océan, de sa conservation et de son utilisation durable, ainsi que des services qu'il fournit à l'humanité;
- La **Coalition Ocean Rise and Coastal Resilience** qui abordera le sujet de l'élévation du niveau de la mer;
- Le **Blue Economy and Finance Forum**⁷⁶ organisé à Monaco qui traitera le sujet de l'économie bleue et de la finance bleue.

Dans son avis "**Faire de la troisième conférence des Nations unies sur l'Océan une étape déterminante pour la protection de l'Océan**", le Conseil Economique Social & Environnemental porte de son côté plusieurs préconisations afin d'améliorer la gouvernance de l'océan lors des négociations. Pour cela le CESE se concentre sur 3 axes⁷⁷ :

1. Faire évoluer les outils de gouvernance pour une meilleure prise en compte de l'océan :

- En établissant des liens entre l'ODD 14 et les autres ODD;
- En incluant l'océan de façon systématique dans les COP climat et biodiversité;
- En agissant en vue d'un lieu unique de négociations sur les enjeux liés à l'océan (COP CNUDM, ONU/Océan).

⁷⁵ Pour en savoir plus sur le programme porté par la France dans le cadre de l'UNOC 3 : <https://www.mer.gouv.fr/troisieme-conference-des-nations-unies-sur-locean-unoc-3>

& la déclaration d'Emmanuel Macron en clôture de l'événement SOS Océan : [Clôture de l'événement SOS Océan. | Élysée](#)

⁷⁶ <https://beff2025monaco.org/#programme>

⁷⁷ Pour en savoir plus sur les préconisations du CESE : <https://www.lecese.fr/actualites/conference-nations-unies-ocean-agir-pour-une-gouvernance-bleue>

2. Faire ratifier et mettre en œuvre les conventions déjà signées parmi le Traité sur la biodiversité en haute mer BBNJ, l'accord de l'OMC sur la lutte contre les subventions à la pêche illicite, la Convention sur les gens de mer de l'OIT.

3. Évaluer et améliorer l'efficacité des dispositifs existants:

- En évaluant l'avancée de l'ODD 14 avec des indicateurs communs;
- En évaluant l'ensemble des conventions internationales et demander une redevabilité aux États;
- En identifiant l'ensemble des financements existants.

Par ailleurs, la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO (UNESCO-COI) et la Commission européenne ont adopté en 2017 une Feuille de route conjointe pour accélérer les processus de planification de l'espace maritime/marin dans le monde qui a donné lieu à la mise en place du Forum international sur la Planification de l'espace maritime/marin⁷⁸ (PEM – MSPforum) et à l'Initiative MSPglobal. qui peuvent également constituer un levier d'amélioration de la gouvernance de l'océan.

Enfin l'amélioration de la gouvernance de l'océan passe aussi par une plus grande sensibilisation et mobilisation de la société civile sur ce sujet, avec un rôle important des ONG dans ce contexte⁷⁹.



78 **la planification de l'espace maritime/marin (PEM)** est un processus public d'analyse et de répartition spatio-temporelle des activités humaines dans les zones marines afin d'atteindre des objectifs écologiques, économiques et sociaux généralement spécifiés dans le cadre d'un processus politique

79 La Coalition citoyenne pour la protection de l'Océan réunit plus de 160 ONG et mouvements et adresse 15 demandes pour l'UNOC 3: <https://www.oceancoalition.org/>

1946

Convention internationale de Washington pour la réglementation de la chasse à la baleine

1965

FAL Convention

Convention visant à faciliter le trafic maritime

1973 & 1978

MARPOL

Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires.

1982

CNUDM (La Convention des Nations unies sur le droit de la mer)

Cadre juridique pour les espaces maritimes en délimitant ce qui relève de la souveraineté des États et ce qui relève de la haute mer, située au-delà de la juridiction des États.

1992

CCNUCC (La Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques)

Cadre juridique international sur le climat.

2015

Accord de Paris

L'accord souligne l'importance de veiller à l'intégrité de tous les écosystèmes, y compris les océans.

2017

UNOC 1

Première Conférence de l'ONU sur l'Océan à New York.

2022

Accord de Kunming Montréal

L'océan est reconnu comme un élément clé de la biodiversité mondiale et de la lutte contre la perte de biodiversité

La cible 2 : veiller à ce qu'au moins 30 % des zones d'écosystèmes marins et côtiers dégradés fassent l'objet de mesures de remise en état efficaces d'ici à 2030.

La cible 3 : Faire en sorte qu'au moins 30 % des zones marines et côtières soient dûment conservées et gérées grâce à la mise en place d'aires protégées d'ici à 2030.

UNOC 2

Deuxième Conférence de l'ONU sur l'Océan à Lisbonne.

2023

BBNJ -Traité International sur la Haute Mer et la biodiversité marine (en cours de ratification)

Ce traité porte sur la gestion des ressources biologiques de l'Océan situées en dehors des ZEE. Il complète la CNUDM et permet à la communauté internationale d'agir dans une zone qui était peu réglementée jusqu'à maintenant.

→ Possibilité de créer des aires marines protégées à grande échelle en haute mer (soit 60% de l'Océan);

→ Le deuxième outil prévu par l'accord BBNJ est celui des études d'impact des activités humaines en haute mer;

→ Le troisième outil majeur concerne l'accès aux ressources génétiques et un partage juste et équitable en cas de commercialisation des produits issus de ces ressources génétiques marines et de leurs données de séquençage.

2024

COP 16 Biodiversité – Cali

Décision adoptée sur de nouvelles modalités pour la modification ou description des EBSA (Zones Marines d'Importances Ecologique ou Biologique) qui marque une avancée pour la sauvegarde de la biodiversité marine et la définition de nouvelles Aires Marines Protégées.

2025

Organisation Maritime Internationale

L'OMI approuve la réglementation « zéro émission nette » pour le transport maritime mondial. Le projet de règles fixera des normes obligatoires pour les combustibles marine et un mécanisme de tarification des émissions de GES provenant des navires afin de lutter contre le changement climatique.

En cours pour l'année 2025

UNOC 3 - Juin 2025 à Nice

Traité Plastique - Le 5^e cycle des négociations sera repris à l'été 2025

Accord de l'OMC sur l'arrêt des subventions à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et à la surpêche (adopté en 2022, en cours de ratification)

Autorité Internationale des Fonds Marins – Code minier en cours de discussion pour 2025

Source: IFD

2. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE EUROPÉEN

L'Union Européenne est un acteur de premier plan sur l'océan. A titre d'exemple, en tenant compte des différents territoires d'Outre-Mer, les États membres de l'Union Européenne possèdent 25 millions de km² de ZEE. De son côté, l'Union Européenne développe un « **Pacte Européen sur l'Océan** »⁸⁰ visant à établir un cadre cohérent pour toutes les politiques liées à l'océan. Ce pacte sera présenté à Nice en juin 2025.

L'Union Européenne s'est dotée d'une **Politique Commune de la Pêche** (PCP)⁸¹ qui vise à gérer durablement les ressources marines et soutenir les communautés européennes de pêche. Cette politique repose notamment sur des **quotas annuels** appelés **TAC (Total Allowable Catches)**, qui déterminent la quantité maximale de chaque espèce pouvant être pêchée. Ces quotas sont répartis entre les différents États membres en fonction de leur **historique de pêche**, afin de prévenir la surpêche et garantir la durabilité des stocks marins⁸².

En 2007, l'Union Européenne a lancé une **Politique Maritime Intégrée** pour l'Union européenne (PMI)⁸³ qui porte un ensemble de mesures sur **l'énergie, les transports maritimes, ou la protection de l'environnement maritime** au sens large. Cette politique constitue un cadre d'action qui vise notamment à promouvoir le développement durable de toutes les activités liées à l'économie bleue. Un fonds spécifique au soutien de la durabilité de la pêche et de la conservation des ressources biologiques de la mer a également été lancé : **le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture** (FEAMPA)⁸⁴ qui dispose d'une enveloppe de **6,1 milliards d'euros sur la période 2021-2027**.

Par ailleurs, l'Union Européenne participe également à des initiatives de **coopération régionale** en faveur de l'économie bleue telles que WestMED⁸⁵, une initiative pour renforcer la sécurité et la sûreté maritimes, promouvoir la croissance bleue et l'emploi, et préserver les écosystèmes et la biodiversité en méditerranée.

Concernant le reporting extra financier des acteurs en lien avec les enjeux des océans, l'Union Européenne a adopté la Directive *Corporate Sustainability Reporting* (CSRD). Parmi les 12 normes de reporting dites « ESRS⁸⁶ », l'ESRS E3 se concentre spécifiquement sur les ressources aquatiques et marines et couvre deux enjeux : les ressources hydriques (eaux de surface et eaux souterraines), y compris la consommation, le prélèvement et le rejet d'eau, et les ressources marines, y compris l'extraction et l'utilisation des ressources marines, ainsi que les activités économiques associées.

80 https://ec.europa.eu/info/law/better-regulation/have-your-say/initiatives/14474-Le-pacte-europeen-pour-les-oceans_fr

81 <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/114/la-politique-commune-de-la-peche-origines-et-evolution>

82 Pour en savoir plus sur le fonctionnement de la Politique Commune de la Pêche : <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/common-fisheries-policy-and-its-goals/>

Pour comprendre les objectifs de la Politique Commune de la Pêche à l'échelle nationale : <https://www.vie-publique.fr/fiches/20385-quels-sont-les-objectifs-de-la-politique-commune-de-la-peche>

83 <https://www.europarl.europa.eu/factsheets/fr/sheet/121/politique-maritime-integree-de-l-union-europeenne>

84 <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/fonds-europeens-2021-2027/fonds-europeen-pour-les-affaires-maritimes-la-peche-et-laquaculture-FEAMPA>

85 <https://westmed-initiative.ec.europa.eu/westmed-initiative/>

86 *European Sustainability Reporting Standards*

Si la thématique « ressources marines » est identifiée comme matérielle pour l'entreprise, elle est ainsi amenée à publier les informations sur 5 axes :

- **E3-1 – Politiques en matière de ressources aquatiques et marines;**
- **E3-2 – Actions et ressources relatives aux ressources aquatiques et marines;**
- **E3-3 – Cibles en matière de ressources aquatiques et marines;**
- **E3-4 – Consommation d'eau;**
- **E3-5 – Incidences financières escomptées des incidences, risques et opportunités importants liés aux ressources aquatiques et marines⁸⁷.**

Outre l'ESRS E3, des éléments de reporting en lien avec l'enjeu des océans peuvent se trouver également dans l'ESRS E1 sur les risques physiques liés au climat et pouvant affecter l'océan, l'ESRS E2 sur les rejets de polluants et émissions dans l'eau, l'ESRS E4 en lien avec la conservation et l'exploitation durable des habitats d'eau douce et marines, écosystèmes et des populations d'espèces animales et végétales et l'ESRS E5 sur la gestion des déchets et recyclage des eaux usées.

Par ailleurs, la taxonomie européenne stipule dans son troisième objectif l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines. Cet objectif concerne les activités économiques qui visent à **protéger les écosystèmes aquatiques** (rivières, lacs, océans, etc.), à améliorer la qualité de l'eau et à promouvoir une **gestion durable de l'eau** (ex : gestion durable des ressources en eau, traitement des eaux usées, protection des habitats marins et de la biodiversité aquatique⁸⁸).

3. LE CADRE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL

La France a mis en place plusieurs politiques maritimes spécifiques concernant l'océan, qui, tout en étant alignées sur les grandes lignes de la **Politique Maritime Intégrée de l'Union européenne (PMI)**, peuvent être parfois plus contraignantes ou présenter des caractéristiques distinctes. Les politiques publiques françaises en lien avec les océans sont structurées autour des enjeux suivants⁸⁹ : *Action de l'État en mer, services maritimes; Territoires maritimes, littoraux et rayonnement; Métiers et gens de mer; Plaisance, sports et loisirs nautiques; Milieu marin, innovation et lutte contre les pollutions marines; Économie bleue; Patrimoine, exploration et découverte de la mer.*

87 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=OJ:L_202302772

88 Début 2025, la Commission européenne a publié un projet de simplification des textes européens (législation « omnibus ») liés au pacte vert pour l'Europe sur les domaines de la directive sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité (CSDDD), de la directive sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (CSRD), du mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF), du règlement établissant la taxonomie, le Fonds InvestEU. A ce titre, les data point associés à l'ESRS E3 risquent d'être modifiés dans les prochains mois.

89 Pour en savoir plus sur les politiques publiques de la France pour l'Océan : <https://www.mer.gouv.fr/politiques-publiques>

Parmi les principales stratégies nationales françaises qui ont un lien avec l'économie bleue, on peut notamment citer :

- **La Stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte**⁹⁰ avec un programme pour renforcer la connaissance sur le trait de côte et favoriser la mise en place de stratégies locales pour adapter les territoires aux évolutions du littoral ;
- **La Stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP)**⁹¹, adoptée en 2021 en gestion ou co-gestion par l'Office Français de la Biodiversité ;
- **La Stratégie nationale pour la mer et le littoral (2024/2030)**⁹³ : elle définit des actions spécifiques pour la gestion des zones maritimes françaises, en complément des politiques européennes. Elle inclut des objectifs pour la protection de l'environnement marin et de la biodiversité, la gestion des ressources halieutiques et également du développement de l'économie bleue et la gestion des risques maritimes ;
- **La gestion de la pêche et des ressources halieutiques**⁹⁴ qui donne des orientations sur la gestion des quotas de pêche et les pratiques de pêche durable. Les restrictions sur certaines pratiques de pêche, comme la pêche en eaux profondes ou l'utilisation de certains types de filets, peuvent être plus sévères que celles imposées par l'Union européenne. Par exemple, la France a mis en place des interdictions plus strictes concernant la pêche dans certaines zones maritimes sensibles, comme les zones de reproduction ou les écosystèmes fragiles⁹⁵ ;
- **Le Plan national de lutte contre la pollution plastique** de 2020 qui vise notamment à réduire les déchets plastiques dans les océans en intensifiant les efforts de nettoyage et de recyclage ;
- **La Stratégie nationale portuaire**⁹⁶ lancée en 2021 qui poursuit un objectif de reconquête de parts de marché et de développement économique des ports, à horizon 2025-2050 ;
- **La feuille de route de décarbonation de la filière maritime** établie en 2023 avec tous les acteurs de la filière maritime conduite en application de l'article 301 de la loi « climat et résilience »⁹⁷. et en cohérence avec le règlement européen FuelEU Maritime⁹⁸ ;
- **Le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique** qui spécifie notamment l'adaptation des zones côtières et maritimes. Ce plan comporte des mesures contraignantes pour la gestion des risques liés à l'érosion du littoral, aux tempêtes et aux montées du niveau de la mer.

90 <https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/presentation-de-la-sngitc-a1532.html>

91 <https://www.ofb.gouv.fr/la-strategie-nationale-pour-les-aires-protegees>

92 <https://www.ofb.gouv.fr/la-strategie-nationale-pour-les-aires-protegees>

93 <https://mer.gouv.fr/strategie-nationale-pour-la-mer-et-le-littoral>

94 <https://www.mer.gouv.fr/peche-et-aquaculture>

95 Voir par exemple le Plan d'action national pour réduire les captures accidentelles de petits cétacés dans le golfe de Gascogne : <https://www.mer.gouv.fr/cetaces>

96 <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/strategie-nationale-portuaire-snp>

97 La décarbonation de la filière maritime | Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche

98 Ce règlement garantit notamment que l'intensité des gaz à effet de serre des carburants utilisés par le secteur du transport maritime diminuera progressivement au fil du temps, de 2 % en 2025 pour atteindre 80 % d'ici à 2050 et qui introduit le système des quotas d'émissions pour ce secteur.

PARTIE 2

PANORAMA DES STRATÉGIES DE LA PLACE DE PARIS

Les acteurs économiques et financiers ont commencé à appréhender les enjeux liés à l'océan à travers notamment des stratégies d'engagement, d'exclusion ou la mise en place de solutions de financement dédiées. **Ce panorama présente les principales actions et initiatives engagées par les 16 acteurs de la Place financière de Paris volontaires pour contribuer à ce rapport⁹⁹.** Sur la base de ces contributions, on peut distinguer quatre étapes dans la structuration d'une stratégie pour intégrer l'enjeu des océans par les acteurs économiques: **(i) Comprendre ses risques, impacts et dépendances à l'océan, (ii) Avoir recours à des certifications et rejoindre des coalitions, (iii) Structurer ses engagements, (iv) Déployer des solutions de financement vers une économie bleue.**

⁹⁹ Groupe Agence Française de Développement, AXA, BL Evolution, BNP Paribas, Groupe BPCE, Carbone 4 & CDC Biodiversité, EDF, Eurazeo, Groupe Caisse des Dépôts, Groupe Crédit Agricole et Amundi, Crédit Mutuel Arkéa, La Macif, Removall, SCOR Assurance, Société Générale et SWEN Capital Partners.

A. LES ÉTAPES POUR STRUCTURER SON ENGAGEMENT POUR L'OCÉAN

1. COMPRENDRE SES RISQUES, IMPACTS ET DÉPENDANCES À L'OCÉAN

Face aux pressions exercées sur l'océan, les acteurs financiers peuvent jouer un rôle pour inciter les entreprises en portefeuille à réduire leurs impacts et peuvent à ce titre contribuer à réorienter les flux financiers vers des activités respectueuses des écosystèmes océaniques. En plus du cadre réglementaire qui se structure en Europe autour de la CSRD (cf Partie 1), des **méthodologies volontaires** permettent d'accompagner les acteurs économiques et financiers pour identifier les principaux risques, impacts et dépendances liés aux océans. Parmi ces méthodologies on peut citer **les guides sectoriels de la TNFD sur l'aquaculture, la pêche, les transports maritimes, les « Ocean targets » de SBTN (cf 1.1).** Enfin pour cette identification, **des données de mesure sont nécessaires** telles que celles pouvant être retrouvées sur les outils ENCORE et POOLPE (cf 1.2).

1.1. MÉTHODOLOGIES D'ACCOMPAGNEMENT

Les guides sectoriels de la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD)

L'approche **LEAP** (*Locate, Evaluate, Assess, Prepare*) est un cadre méthodologique proposé par la TNFD pour aider les entreprises et institutions financières à analyser leurs interactions avec la nature. Elle se déroule en **quatre étapes**:

1. **Locate** (*Localiser*)
2. **Evaluate** (*Évaluer*)
3. **Assess** (*Analyser*)
4. **Prepare** (*Préparer*)¹⁰⁰

La TNFD a développé des guides de reporting sectoriels notamment pour les secteurs de l'aquaculture¹⁰¹, des transports maritimes et compagnies de croisières¹⁰², de la pêche¹⁰³, et des services liés à l'eau¹⁰⁴. Ces guides sectoriels peuvent également aider les entreprises et institutions financières qui ont ces entreprises en portefeuille à mieux appréhender les risques, impacts et dépendances de ces activités respectives sur l'océan.

100 Pour en savoir plus sur la méthodologie LEAP de la TNFD : <https://tnfd.global/publication/additional-guidance-on-assessment-of-nature-related-issues-the-leap-approach/#publication-content>

101 Guide sectoriel de reporting TNFD sur l'aquaculture : <https://tnfd.global/publication/additional-sector-guidance-aquaculture/#publication-content>

102 Guide sectoriel de reporting TNFD sur les transports maritimes et compagnies de croisières : <https://tnfd.global/publication/additional-sector-guidance-marine-transportation-and-cruise-lines/>

103 Guide sectoriel de reporting TNFD sur la pêche : <https://tnfd.global/publication/additional-sector-guidance-fishing/>

104 Guide sectoriel de reporting TNFD sur les services liés à l'eau : <https://tnfd.global/publication/additional-sector-guidance-water-utilities-and-services/>

Exemples d'indicateurs de divulgation proposés par la TNFD pour le secteur de l'aquaculture : Pour le secteur de l'aquaculture, 13 indicateurs de reporting sont proposées portant sur : les pollutions chimiques, les pollutions de l'eau douce, de l'eau de mer et de l'eau saumâtre par les aliments utilisés pour les cultures, la gestion des espèces exotiques envahissantes (opérations directes), l'efficacité de l'utilisation des aliments pour animaux (opérations directes et aliments pour animaux), les polluants médicaux (opérations directes) ou encore l'efficacité de l'utilisation des ressources sauvages¹⁰⁵.

Les objectifs scientifiques pour les produits de la mer de la Science Based Targets Network (SBTN)

Dans le cadre de l'élaboration d'objectifs scientifiques sur l'océan, la SBTN a lancé en 2025 des cibles sur la chaîne de valeur des produits de la mer qui comprend notamment les secteurs de la pêche et de l'aquaculture¹⁰⁶. Ces objectifs doivent permettre d'aider les entreprises dont la chaîne d'approvisionnement comprend des produits de la mer à intensifier leurs actions et à renforcer la résilience de leurs activités. Les trois objectifs sont les suivants :

- **« Éviter et réduire la surexploitation »**, couvrant la pêche sauvage. Il accompagne les entreprises afin d'éviter la dépendance aux produits dérivés de stocks surexploités et les aide à améliorer la santé des stocks de poisson et réduire la surexploitation.
- **« Protection des habitats marins »** couvrant les pêcheries sauvages et les sites d'aquaculture, et aidant les entreprises à réduire les impacts sur les habitats dans les environnements marins.
- **« Réduire les risques pour les espèces en voie de disparition, menacées et protégées »**, couvrant les impacts de la pêche sauvage et de l'aquaculture sur les espèces marines en voie de disparition, menacées et protégées (ETP).

1.2. OUTILS DE MESURE DES RISQUES, IMPACTS ET DÉPENDANCES

La plupart des acteurs de ce panorama ont recours à des outils, méthodologies, données et ressources afin de tracer leurs expositions aux différents risques associés à l'océan. Les outils biodiversité tels que **ENCORE**¹⁰⁷ offrent une première vision des impacts et dépendances. D'autres outils spécialisés tels que **POOLPE**¹⁰⁸ contribuent à couvrir plus précisément les enjeux associés à l'économie bleue. Par ailleurs, des méthodologies françaises se structurent¹⁰⁹. Bien que les connaissances sur les écosystèmes marins soient encore largement incomplètes, en particulier dans les zones profondes ou sur les effets cumulés des pressions appliquées par les activités humaines, des données scientifiques existent, notamment sur les zones côtières et les espèces exploitées. Ces ressources peuvent permettre à chaque institution financière de commencer à s'acculturer à ces enjeux.

¹⁰⁵ Pour retrouver les 13 indicateurs et métriques pour le secteur de l'aquaculture, p73 à 75 : <https://tnfd.global/publication/additional-sector-guidance-aquaculture/#publication-content>

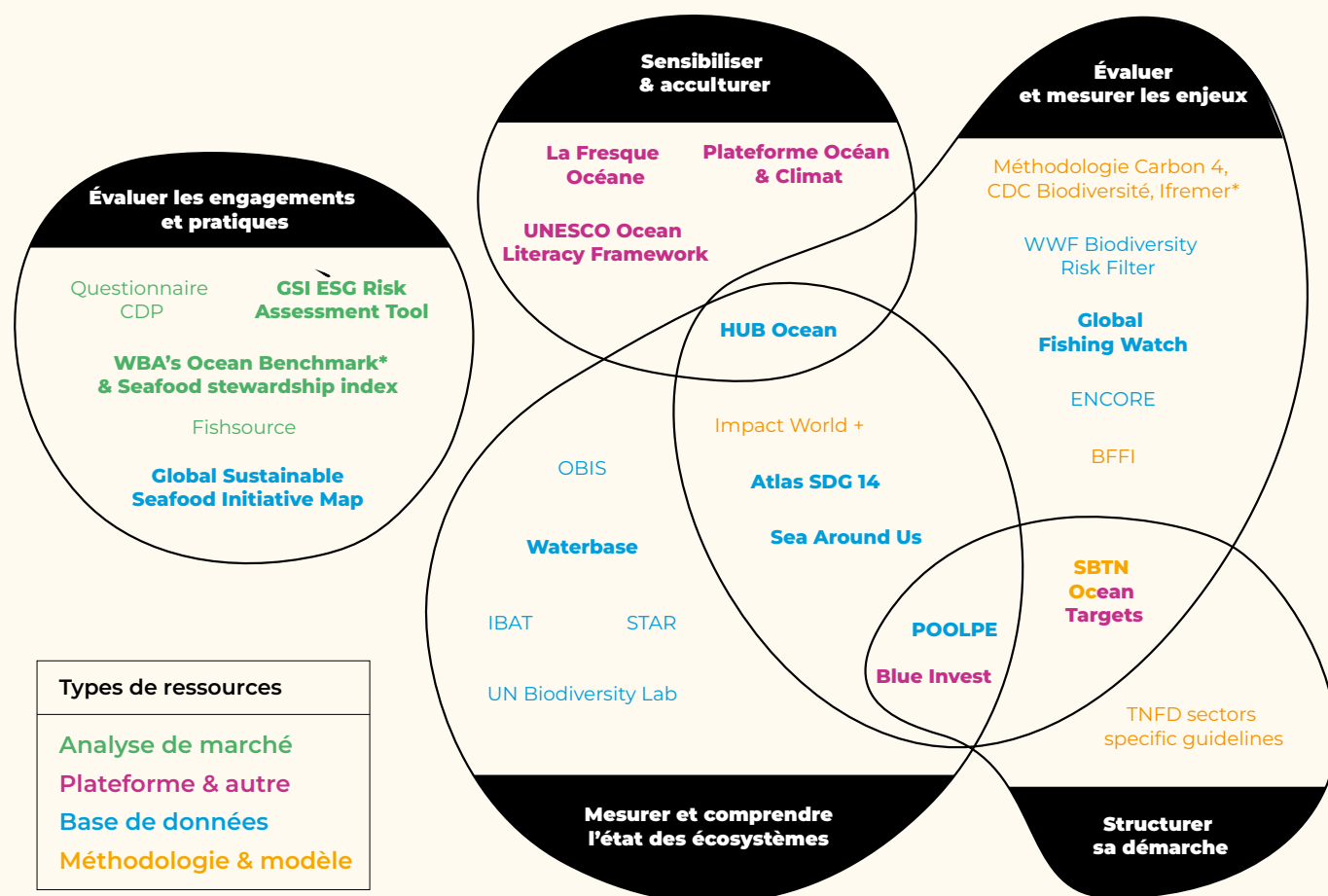
¹⁰⁶ Pour en savoir plus sur les « Ocean targets » de SBTN : <https://sciencebasedtargetsnetwork.org/companies/take-action/set-targets/ocean-targets/>

¹⁰⁷ <https://encorenature.org/en>

¹⁰⁸ <https://poolpe.ofb.gouv.fr/fr>

¹⁰⁹ Voir par exemple la méthodologie de Carbone 4, l'Ifremer et CDC Biodiversité qui lancent une initiative pour aider les entreprises à évaluer leurs pressions sur la biodiversité marine et à construire un plan d'action de réduction. Pour une description détaillée de cette méthodologie : se rendre en annexe 1 du rapport.

Cartographie des principaux outils sur l'océan¹¹⁰



Sont indiquées en **gras** les ressources thématiques & spécifiques à certains secteurs de l'économie bleue.

Le symbole * signifie que les ressources sont en développement.

Source: BL Evolution, IFD

Il existe déjà une diversité de ressources mobilisables sur l'océan :

- **des données sectorielles (pêche, aquaculture, transport maritime, énergie) ;**
- **des bases de données scientifiques spécialisées sur les enjeux liés à l'océan ;**
- **des cadres d'analyse dédiés à l'économie bleue ;**
- **des plateformes de vulgarisation et sensibilisation aux enjeux.**

Cette cartographie vise à faire le lien entre ces différents outils – spécifiques ou transverses et à aider les acteurs financiers et économiques à mobiliser les ressources existantes pour intégrer les enjeux océaniques dans leurs décisions.

Pour plus de détails sur les outils utilisés par les acteurs, voir l'annexe 1.

¹¹⁰ Cette cartographie a été élaborée avec la contribution de BL Evolution dans le cadre de leur participation au GT « Biodiversité & Capital Naturel » de l'IFD.

2. AVOIR RECOURS À DES CERTIFICATIONS ET REJOINDRE DES COALITIONS¹¹¹

Certaines institutions financières ont également recours à des certifications afin de structurer leurs engagements notamment sur le secteur des produits de la mer. Quelques initiatives existent dans d'autres secteurs — comme le **transport maritime** ou le **tourisme côtier**. Toutefois, les investisseurs reconnaissent qu'il existe un manque de points de données sur l'océan qui demeure un frein à la structuration de leurs engagements¹¹² et restent vigilants sur l'utilisation de ces certifications dans la mesure où des progrès sur la couverture et la robustesse des labels sont encore nécessaires¹¹³. *Pour plus de détails sur les certifications utilisées par les acteurs, voir l'annexe 2.*

Les coalitions et initiatives internationales dédiées à l'océan offrent également un levier d'action aux acteurs de la Place financière de Paris. Plusieurs initiatives spécifiquement dédiées à l'accompagnement d'institutions financières existent et permettent de guider les engagements. La majorité des institutions ayant participé à cette étude sont membres d'initiatives internationales dédiées à l'accompagnement du secteur de la finance telles que la **Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA)** ou la **Sustainable Blue Economy Finance Initiative** de l'UNEP FI. Plusieurs acteurs de la Place de Paris sont d'ailleurs signataires des principes « **Sustainable Blue Economy Finance Principles** »¹¹⁴. D'autres acteurs participent à des coalitions plus spécifiques sur le secteur de la décarbonation du transport maritime (**Les Principes de Poséidon**) ou sur le secteur des produits de la mer (**Seafood Traceability Engagement du FAIRR**). Enfin les partenariats avec les fondations, les instituts de recherche et les ONG sont également structurants pour les acteurs volontaires de cette étude. *Pour plus de détails sur les initiatives et coalitions rejointes par les acteurs, voir l'annexe 3.*

3. STRUCTURER SES ENGAGEMENTS

Plusieurs acteurs de la Place de Paris se sont déjà dotés de politiques sectorielles spécifiques sur l'océan. Certains ont intégré ces politiques sectorielles dans une politique générale permettant ainsi une approche plus holistique sur la santé des océans. Il serait souhaitable de généraliser ces politiques intégrées, malgré la difficulté liée à la diversité des secteurs économiques à considérer¹¹⁵. **Les participants à cette étude considèrent que la dégradation des océans constitue un risque important pour le secteur financier et reconnaissent la nécessité d'intégrer les enjeux liés aux océans à leur gestion stratégique.**

111 Cette partie du rapport a été élaborée avec la contribution de **BL Evolution** dans le cadre de leur participation au GT « Biodiversité & Capital Naturel » de l'IFD.

112 Voir ce statement d'investisseurs adressé aux data provider ESG : <https://www.bnpparibas-am.com/en/sustainable/statement-from-the-private-financial-sector-to-esg-data-providers/>

113 Voir notamment le programme « labels » lancé par l'association BLOOM : <https://bloomassociation.org/nos-actions/nos-actions/les-labels/>

114 <https://www.unepfi.org/blue-finance/our-members/>

115 A cet égard, on peut rappeler que l'IFD a déjà publié une étude sur la déforestation dans laquelle 15 acteurs volontaires de la Place de Paris présentaient leurs politiques traitant de cet enjeu qui est plus concentré sur quelques secteurs. Les politiques présentées ciblaient ainsi en priorité des commodités agricoles (par exemple une politique sur l'huile de palme, sur la pâte à papier ou sur l'exploitation forestière) ou le secteur économique de l'agriculture industrielle. Voir : <https://institutdelafinancedurable.com/actualites/lifd-presente-le-panorama-des-pratiques-de-la-place-financiere-de-paris-pour-lutter-contre-la-deforestation/>

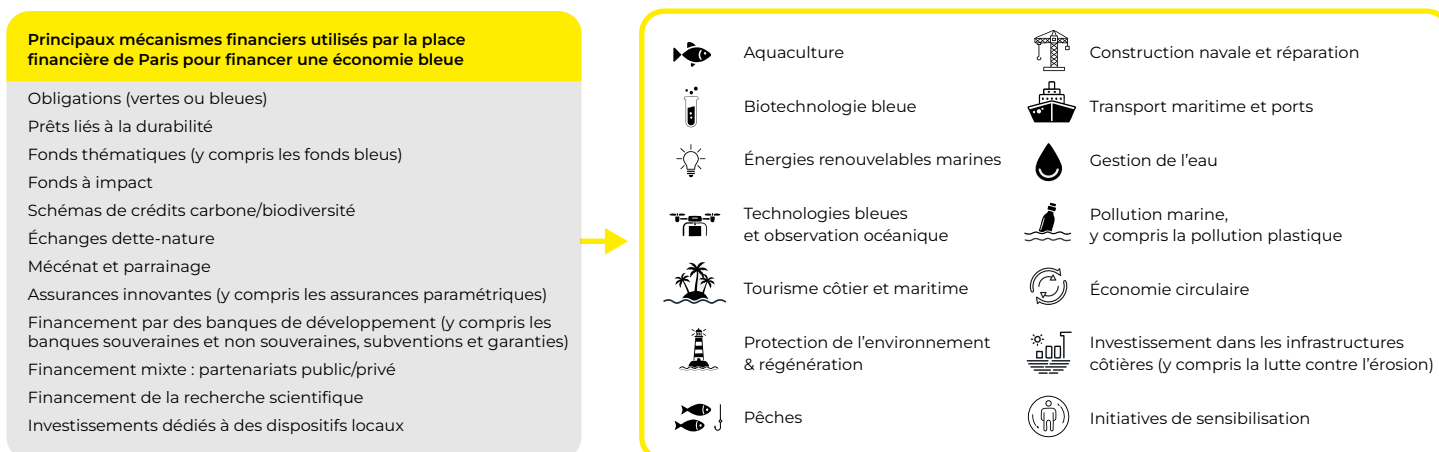
La majorité des acteurs de ce panorama ont formulé des engagements sur l'océan au sein de **politiques sectorielles** couvrant principalement les secteurs suivants : **les transports, la biodiversité, la pêche et l'aquaculture (souvent au sein de la politique agricole) et l'énergie**. Plusieurs initiatives et actions des acteurs intègrent la gestion de l'environnement dans le cadre du **continuum terre-mer**, par exemple en traitant de l'enjeu des pollutions en amont dans les fleuves et les rivières.

Plus occasionnellement, certains acteurs traitent par exemple de l'enjeu océan à travers des engagements sur **la pollution plastique** et sur **la gestion de l'eau**.

4. DÉPLOYER DES SOLUTIONS DE FINANCEMENT VERS UNE ÉCONOMIE BLEUE

Par leurs financements dans l'économie bleue, les institutions financières couvrent une grande diversité de secteurs économiques. Les principaux secteurs économiques couverts par les acteurs de ce panorama sont rappelés dans le graphique ci-dessous :

Principales solutions de financement déployées par la Place de Paris sur l'océan¹¹⁶



Source : IFD

Ces financements couvrent majoritairement des entreprises en phase de démarrage et start-ups (blue tech¹¹⁷), des entreprises établies avec un potentiel de mise à l'échelle en private equity ou alors des financements directement apportés à des projets spécifiques (c'est par exemple le cas pour des projets de crédits carbone ou biodiversité). Plus largement, le mécénat et la philanthropie constituent également des voies de financement privilégiée par les acteurs de la Place de Paris à travers notamment des partenariats avec le secteur public ou des ONG. Enfin l'aide au développement est un canal de financement également important pour les océans. Par ailleurs ces investissements s'articulent en fonction de l'implantation locale des institutions financières. Par exemple, c'est particulièrement vrai pour les banques qui bénéficient d'une implantation dans les régions principales de pêche sur le territoire.

¹¹⁶ De manière complémentaire, les lecteurs pourront se référer aux études de [l'initiative Blue Invest](#) de la Commission Européenne.

¹¹⁷ La **Blue Tech**, ou **technologie bleue**, désigne l'ensemble des innovations technologiques développées pour exploiter de manière durable les ressources marines et protéger les écosystèmes océaniques.

La dépendance de l'économie à l'océan et la redirection des flux financiers vers un océan durable restent encore trop peu intégrées dans les stratégies des acteurs financiers. Afin de partager les bonnes pratiques qui ont déjà émergé sur la Place financière de Paris, ce rapport présente différentes initiatives d'institutions financières dans les secteurs suivants :

- **La décarbonation des transports maritimes et la transition des activités portuaires;**
- **L'aquaculture et la pêche durables;**
- **La prévention et la réduction de pollutions marines;**
- **La conservation, la gestion et la restauration d'écosystèmes marins et côtiers.**

Plus largement à l'échelle européenne, les investissements dans le domaine de l'économie bleue sont en forte croissance¹¹⁸. La France représente le deuxième pays en nombre d'investisseurs dans l'économie bleue européenne¹¹⁹. Les trois secteurs les plus dynamiques en termes de transactions sont : les énergies renouvelables bleues, les technologies bleues et l'observation des océans, ainsi que l'aquaculture. En matière de solutions de financement, les investisseurs français sont également bien représentés. D'après une analyse de 65 fonds à impact positif sur l'océan dans le cadre de l'initiative Blue Invest, 17 sont des fonds bleus et 48 sont des fonds verts avec une ou plusieurs technologies bleues dans leur portefeuille. La France reste en tête avec un nombre de 23 fonds¹²⁰. Les partenariats public – privé tels que le MedFund permettent également d'allouer des financements dédiés aux aires marines protégées européennes en Méditerranée¹²¹.

→ Pour aller plus loin

La **Ocean Stewardship Coalition** portée par l'initiative UN Global Compact développe actuellement un protocole d'investissement sur l'océan : le Ocean Investment Protocol. Il s'agit d'un cadre permettant aux institutions financières, aux assureurs, aux entreprises du secteur de l'économie bleue et aux gouvernements, de rediriger les flux financiers vers l'ODD 14¹²².

118 Le nombre de projets a été multiplié par 2,7 entre les périodes 2012-2017 et 2018-2023 (1247 projets recensés entre 2018 et 2023). Voir le rapport [Blue Invest \(Investor Report Update 2024\)](#) à la p18.

119 Blue Invest, p23.

120 Blue Invest, page 16

121 <https://themedfund.org/en/about-us/>

122 Ce rapport est encore en consultation et devra être publié au moment de l'UNOC 3 : <https://unglobalcompact.org/library/6291>

B. PRÉSENTATION DES STRATÉGIES « OCÉAN » DES ACTEURS DE LA PLACE DE PARIS

Cette section présente les stratégies « océan » de 16 institutions de la Place de Paris, en mettant en avant leurs politiques générales, leurs investissements dans l'économie bleue et leurs partenariats.



Groupe Agence française de développement (AFD)

Le groupe Agence française de développement est l'acteur pivot de la politique de développement et de solidarité internationale de la France. Il finance, accompagne et accélère les transitions vers un monde plus juste et durable. Le groupe s'engage activement pour la préservation des océans et le développement d'une économie bleue durable. Entre 2020 et 2024, l'**AFD** a financé près de **300 projets liés aux océans** pour un montant de **4Mds€**, représentant plus de 6 % de son portefeuille total.

Ces projets couvrent par exemple la gestion des **ressources halieutiques**, la **protection des écosystèmes marins**, la **gestion des déchets plastiques**, la construction des **éco-ports** ou encore le développement de **câbles sous-marins**. L'AFD soutient également l'**adaptation côtière** face au changement climatique, comme illustré par l'initiative Kiwa qui finance des solutions fondées sur la nature pour renforcer la résilience des îles du Pacifique ou encore l'**appui aux politiques publiques**, comme en Équateur avec le projet de financement budgétaire, qui vise à intégrer la gestion durable des océans dans les stratégies nationales. Enfin, en 2024, l'AFD a lancé un programme visant à accompagner une dizaine de pays dans la protection des écosystèmes à **carbone bleu** (mangroves, herbiers marins, marais salants) via la production de connaissances, le dialogue politique et l'expérimentation de financements innovants. Les différentes filiales de l'AFD participent également à cet engagement :

→ **Expertise France** apporte son expertise aux pays souhaitant renforcer la préservation des ressources naturelles côtières (coopération régionale en Océan indien, économie bleue en Méditerranée, lutte contre les plastiques en Asie du Sud Est, sécurité maritime dans le Golfe de Guinée, etc.).

→ **Proparco** accompagne les acteurs privés investissant dans l'économie bleue et prévoit dans le cadre de son activité Capital Naturel de financer des entreprises et des projets de pêche et d'aquaculture durables, de production d'algues marines, de traitement des eaux usées et d'économie circulaire ou de développement des ports.

Par ailleurs, l'AFD assure le secrétariat du **Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM)** qui a mobilisé plus de 100M€ en 30 ans dans des projets innovants visant à renforcer les aires marines protégées, à lutter contre l'érosion côtière, et à réduire diverses formes de pollution marine. Depuis 10 ans, il contribue activement à la préparation et à la mise en oeuvre du traité sur la haute mer (BBNJ).

L'AFD mobilise **divers instruments financiers** pour soutenir la préservation de l'océan et le développement de l'économie bleue, principalement à travers des prêts souverains et non souverains, complétés par des subventions, des garanties, des prises de participation dans des fonds à impact, ainsi que des dispositifs innovants en co-construction avec ses partenaires internationaux.

L'AFD soutient des **projets de recherche** sur l'océan en mobilisant son réseau de partenaires, et **appuie des initiatives portées par des ONG** et les **collectivités locales françaises** visant à sensibiliser et renforcer les capacités des communautés et des associations engagées pour l'océan. Elle mène aussi plusieurs **actions de sensibilisation** aux enjeux océaniques, notamment à destination des jeunes.

Enfin, l'AFD co-préside la **coalition Océan de Finances in Common (FiCS)**, une initiative stratégique qui vise à **mobiliser les banques publiques de développement** afin d'accélérer le financement de la protection des océans et de l'économie bleue durable. 13 banques publiques de développement y participent activement et élaborent une feuille de route commune. Cette initiative a pour objectifs de développer des instruments financiers innovants, de renforcer les politiques publiques, et de favoriser le partage de connaissances et d'expériences entre les banques publiques du Nord et du Sud sur les enjeux liés à l'océan et à l'économie bleue.

Amundi considère la dégradation des océans comme un risque important pour les investisseurs, mais aussi comme une opportunité d'encourager les flux financiers susceptibles de contribuer à leur préservation. **Amundi gère notamment ces risques à travers sa politique d'investissement responsable, son cadre d'investissement sur mesure et sa stratégie d'engagement.**

Éviter: exclure les entreprises ayant un impact négatif important sur la biodiversité

Amundi signale les risques liés aux océans dans le cadre de sa politique en matière de biodiversité afin de s'assurer que les impacts sur la biodiversité, y compris ceux sur les océans, sont maîtrisés¹²³ pour les entreprises qui:

- sont impliquées dans l'exploitation minière et/ou l'exploration en eaux profondes;
- impliquées dans une utilisation controversée des terres et des mers;
- exposées à des polluants controversés, notamment la production de pesticides, les PFAS, la production de plastiques à usage unique et les utilisateurs de plastiques à usage unique;
- exposées à d'autres activités polluantes controversées telles que les déversements graves ou les méthodes d'élimination controversées;

Les entreprises jugées en violation du Pacte mondial des Nations unies par Amundi sont exclues des fonds gérés activement¹²⁴.

Réduire: réduire l'exposition aux activités nuisibles à l'océan

Nous engageons le dialogue avec les entreprises lorsque nous estimons qu'elles présentent un risque significatif pour les océans. Amundi a commencé à s'engager dans la protection des océans en 2021 après avoir constaté un manque flagrant de prise en compte de l'impact sur les océans dans les stratégies ESG des entreprises, malgré les risques importants. Commenant avec 9 entreprises en 2019, le nombre d'entreprises engagées est passé à 67 en 2024. Amundi sélectionne les entreprises suivantes pour son engagement en faveur des océans:

1. Les entreprises identifiées par Ocean100 comme ayant le plus grand impact direct sur les océans à l'échelle mondiale;
2. Les entreprises des secteurs ayant un impact direct ou indirect significatif sur les océans et où le thème des océans est important, mais souvent moins prioritaire¹²⁵;
3. Les entreprises controversées qui ont un impact direct ou indirect sur les océans;
4. Les entreprises signalées dans notre politique d'investissement responsable en raison de leur impact sur les océans, comme l'exposition à des activités d'exploration minière en eaux profondes.

Ces engagements visent à sensibiliser les entreprises à l'importance financière des océans, à garantir que la protection des océans soit intégrée dans les politiques et stratégies environnementales, et à améliorer les performances des activités qui ont un impact négatif sur la santé des océans.

Investir dans des entreprises qui contribuent de manière significative à la biodiversité et à la santé des océans

Amundi vise également à orienter les flux financiers vers la protection des océans en investissant dans des émetteurs qui sont des leaders en matière de biodiversité. Les entreprises éligibles au pilier «faveur» sont identifiées en sélectionnant celles dont plus de 20 % des revenus sont liés à des thèmes liés au capital naturel, ou dont plus de 80 % des revenus sont alignés sur des solutions liées au changement climatique¹²⁶. Cela inclut les obligations bleues et les obligations vertes¹²⁷ qui ont des liens étroits avec les océans (notamment la prévention de la pollution et la conservation de la biodiversité terrestre/aquatique).

123 Consulter la Politique d'investissement responsable pour obtenir la liste complète des catégories figurant dans la Politique relative au capital naturel et à la conversion des écosystèmes

124 Pour plus de détails, se référer à leur Politique d'Investissements Responsables: <https://www.amundi.com/institutional/responsible-investment-policies-reports>

125 Tels que les hôtels, la gestion des déchets, les produits chimiques, la mode et l'exploitation minière.

126 Selon les catégories de revenus liés à l'impact environnemental MSCI

127 Selon les catégories des principes applicables aux obligations vertes de l'ICMA

Politique Générale

AXA, en tant que compagnie d'assurance mondiale, reconnaît l'importance cruciale de la préservation des océans pour lutter contre le changement climatique et ses conséquences, protéger la biodiversité marine et garantir la résilience des communautés côtières. AXA s'est engagé depuis quelques années en faveur d'une économie bleue durable, et renforce encore son action en collaborant avec le Ministère français de l'Europe et des Affaires étrangères pour le parrainage de l'UNOC 2025, une plateforme essentielle pour discuter des enjeux océaniques mondiaux.

Financements

Engagements internationaux pour l'économie bleue

AXA a intégré des initiatives financières significatives pour soutenir la protection des océans.

- En 2021, AXA est devenue membre des Principes de Finance de l'Économie Bleue Durable, lancée par la Commission Européenne. Cette adhésion permet à AXA de promouvoir des principes clés pour une gestion responsable des ressources maritimes, notamment à travers l'engagement #BackBlue, qui vise à mobiliser des fonds destinés à la conservation des océans.
- AXA a également adhéré à la Déclaration de l'UNEP FI-Océan pour le secteur assurantiel.
- AXA XL a signé les Principes de Poséidon pour transport maritime.

Solutions d'assurance innovantes d'AXA

AXA déploie plusieurs outils d'assurance avancés pour soutenir des initiatives maritimes et promouvoir une transition vers des pratiques durables.

- Pour sécuriser le développement et la résilience des écosystèmes marins vulnérables, AXA Climate, en partenariat avec Blue Finance et Howden, a développé un modèle d'assurance paramétrique qui déclenche des indemnités rapides après des événements cycloniques.
- AXA XL fournit une assurance-crédit qui soutient un financement de conversion de la dette en faveur de la nature conclu avec le gouvernement des Bahamas, permettant au pays d'élargir ses engagements pour protéger des habitats vitaux au sein des plus grandes Aires Marines Protégées de la région des Caraïbes, qui abritent plus de 80 000 flamants roses et 140 espèces d'oiseaux migrateurs et autochtones.
- AXA XL se concentre également sur des solutions d'assurance pour des technologies maritimes innovantes, comme les systèmes de propulsion vélique, qui peuvent réduire la consommation de carburant de jusqu'à 90%.
- AXA XL est également un assureur qui soutient des systèmes d'aquacultures en circuit fermé permettant de réduire la pollution dans les océans.

Partenariats

AXA est engagée dans plusieurs partenariats stratégiques pour renforcer l'impact de ses initiatives sur la durabilité marine.

- Depuis 2022, AXA préside le Conseil de l'Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA), une initiative lancée après le Sommet sur les Risques Marins de 2018 pour rassembler des institutions financières, des gouvernements et des ONG afin de traiter des risques et des opportunités marines.
- AXA XL soutient le développement par The Nature Conservancy des « crédits de résilience du carbone bleu » qui valorisent les avantages combinés de la séquestration du carbone et de la protection côtière des zones humides côtières.
- AXA soutient la TARA Ocean Foundation et son programme de recherche « Tara Europa », qui vise à comprendre l'impact des activités humaines sur la biodiversité des écosystèmes côtiers européens.

Position Générale

Dès 2019, BNP Paribas s'est engagé en faveur de la protection de l'océan à **travers une politique publique englobant les secteurs du transport et des infrastructures maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que certaines activités terrestres fortement liées à l'océan.**

Pour BNP Paribas, croissance économique et respect de l'environnement doivent être pensés ensemble : le Groupe accompagne ainsi ses clients et les acteurs économiques dans leur transition à travers de ses différents métiers. La préservation de l'océan est intégrée à cette approche selon trois axes principaux : **le soutien aux clients dans leurs projets de transition écologique ; le développement de produits financiers innovants qui contribuent à la préservation des écosystèmes marins ; et enfin le financement de la recherche scientifique.**

STRATÉGIE D'ENGAGEMENT

1. Soutenir les clients des secteurs de l'économie bleue dans leurs plans de développement et de transition écologique

En matière d'économie bleue, le Groupe accompagne et conseille des entreprises de toutes tailles dans le développement de leurs projets de transition. Son réseau de banquiers spécialisés et d'experts en innovation sectorielle et technologies bas-carbone est implanté tant sur ses marchés domestiques – Belgique, France, Italie et Luxembourg – qu'à l'international, ce qui a permis au Groupe de mobiliser **depuis 2019 une enveloppe de plus d'un milliard d'euros pour financer la transition écologique des navires.** BNP Paribas soutient ainsi les entrepreneurs qui développent des solutions innovantes et des infrastructures clés pour la transition écologique des secteurs de l'économie bleue. Du côté des investissements, BNP Paribas soutient des **startups innovantes** comme *Bluefins*, qui développe des technologies visant à réduire significativement les besoins en carburant du transport maritime, ou encore *Plastic at Sea*, qui teste la toxicité et la biodégradabilité des plastiques dans les environnements marins.

Plus largement, le Groupe soutient les clients et secteurs contribuant à prévenir et réduire les différentes sources de pollutions, sources majeures de perturbation des écosystèmes marins et côtiers. La participation à la structuration du premier **Blue Bond de l'entreprise Saur** illustre ainsi le rôle que les institutions financières peuvent jouer pour contribuer à l'adaptation de produits financiers aux enjeux spécifiques de l'Océan et la gestion durable de l'eau. BNP Paribas Asset Management a également mené des actions concrètes avec la création – dès 2020 – du **fonds BNP Paribas Easy ECPI Global ESG Blue Economy strategy**, qui permet de suivre une stratégie en ligne avec l'Objectif de Développement Durable 14 (Vie Aquatique) de l'ONU.

De manière générale, BNP Paribas accompagne ses clients industriels par des actions concrètes, visant à favoriser le déploiement de bonnes pratiques dans les secteurs ayant un impact direct ou indirect sur l'océan. On peut citer par **exemple l'engagement dans le secteur pharmaceutique en faveur d'une alternative synthétique à l'usage de limules dans les tests d'endotoxine**, les limules étant une espèce menacée.

2. Proposer des produits et services financiers innovants de façon à contribuer activement à la préservation et à la restauration des écosystèmes marins

BNP Paribas participe au développement d'outils de financement innovants pour une meilleure allocation de capitaux privés vers la préservation et restauration de la biodiversité marine. Citons par l'exemple **« Blue Finance » (voir encadré p. XX), une facilité de prêt à impact lancée en 2024 avec l'ONG Blue Alliance pour financer la gestion efficace des Aires Marines Protégées (AMP).**

BNP Paribas, en collaboration avec la Banque mondiale, le gouvernement indonésien, l'UICN, le GEF, participe également à la structuration d'un outil de financement dédié à la conservation d'AMP en Indonésie. L'instrument récompensera l'impact positif sur la biodiversité qu'ont les activités de conservation, cela, via un mécanisme de rémunération basé sur l'atteinte d'objectifs prédéfinis.

Financer la recherche scientifique et encourager la collaboration entre les parties prenantes

Pour réussir à protéger l'océan, améliorer l'état de la recherche scientifique est un facteur clé. C'est pour y contribuer **que la Fondation BNP Paribas a lancé dès 2010 l'initiative Climate & Biodiversity**. Elle a ainsi soutenu un total de 13 projets de recherche scientifique en lien avec l'océan et la biodiversité marine. En janvier 2025, un nouvel appel à projets a été lancé ; axé sur les océans et les écosystèmes côtiers, il a pour objectif de financer, à hauteur de 7 millions d'euros, 3 à 15 projets de recherche. D'une durée de trois ans, ce soutien permettra de contribuer à améliorer la compréhension des causes et des effets du changement climatique sur la biodiversité marine, afin d'identifier les solutions d'atténuation et d'adaptation les plus efficaces.

Par ailleurs, la mise en œuvre de solutions innovantes passe nécessairement par la collaboration entre acteurs. C'est pourquoi BNP Paribas est **membre de la Plateforme Océan et Climat (POC) et de l'Ocean Risk and Resilience Action Alliance (ORRAA)**. Sur les enjeux du transport maritime, le Groupe est membre de l'alliance européenne industrielle **Renewable and Low-Carbon Fuels Value Chain Industrial Alliance** et soutient à l'Université d'Anvers par la chaire **BNP Paribas Fortis Transport, Logistique et Ports**. Enfin, BNP Paribas Asset Management est signataire de la **Business Coalition for a Global Plastics Treaty** et fait partie de l'**Investor Initiative on Hazardous Chemicals**.

Les outils

Protéger l'océan nécessite une approche plurielle, à travers des secteurs économiques divers. C'est ainsi que BNP Paribas l'a envisagé dans ses outils de gestion des enjeux ESG, notamment sur les aspects de transition climatique et de protection de la biodiversité. C'est pourquoi BNP Paribas :

- Encadre les activités de certains secteurs sensibles avec des critères relatifs à la protection de la biodiversité, y compris marine.
- Évalue systématiquement le profil de risques ESG de ses clients entreprises sur des aspects environnementaux, notamment la pollution, la biodiversité terrestre et marine et le climat (ESG Assessment) ;
- Est l'un des **signataires des Principes de Poséidon** dans le cadre de ses objectifs d'alignement climatique pour le secteur du transport maritime, et des **Principes de l'Equateur dans le cadre de l'analyse systématique, pour ses financements de projets de production d'énergies renouvelables marines, des impacts de ces derniers sur la biodiversité** ;
- A publié une série d'articles de recherche visant le développement d'indices qui quantifient, sur les écosystèmes aussi bien terrestres que marins, les pertes de biodiversité, la richesse en espaces rares et en danger, ainsi que l'impact des efforts de conservation¹²⁸.

¹²⁸ Se référer à ces articles :

Ben Rejeb-Mzah, Imène and Jaubert, Nathalie and Vincent, Alexandre and Ajerame, Zakaria, Species metrics (January 20, 2025). Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=5104245> or <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.5104245>

& Ben Rejeb-Mzah, Imène and Jaubert, Nathalie and Mrabet, Hatim and Vincent, Alexandre, Quantifying Biodiversity Loss Risk Biodiversity Intactness Indices (July 08, 2024). Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=4888492>

Politique générale et périmètre des secteurs de l'économie bleue couverts

Dans le cadre de l'ambition stratégique du Groupe BPCE de rendre l'impact accessible à tous, les entreprises du groupe jouent un rôle actif, avec des initiatives globales mais aussi locales qui soutiennent l'économie bleue.

Trois principes guident notre action :

5. Agir en conscience, avec une approche globale et intégrée des enjeux ESG
6. Agir en nombre : nos entreprises mènent l'action pour renforcer notre impact positif global mais aussi pour mobiliser et agir avec les acteurs économiques privés et publics dans les territoires et régions du monde où elles sont implantées
7. Agir au plus près des besoins, en local, en s'appuyant sur notre proximité territoriale et notre connaissance fine des enjeux pour soutenir une gestion durable des ressources en eau

Financements & investissements

En tant que banquier, assureur et investisseur, le Groupe BPCE propose une gamme complète de services pour tous ses clients, couvrant l'économie bleue, ses secteurs traditionnels et émergents.

Il s'appuie sur sa connaissance fine des besoins des clients et des territoires et l'expertise de ses différentes entreprises pour sensibiliser et accompagner ses clients et les projets qui contribuent à préserver les ressources de l'eau et de la mer avec des initiatives telles que :

- Financer à l'échelle locale l'économie maritime (**Banque Populaire Grand Ouest & Crédit Maritime Grand Ouest, Banque Populaire du Sud, ...**)
- Apporter des solutions dédiées aux acteurs maritimes et projets contribuant à la décarbonation du secteur, comme avec le navire hybride [Canopée](#) à émissions de CO₂ réduites (**Caisse d'Épargne Bretagne Pays de Loire** et sa filiale [FIMAR](#))
- Accompagner la structuration d'opérations durables et innovantes, comme le Blue Repo avec [Banco do Brasil](#) ou l'émission de 500 M€ en obligation bleue pour [SAUR](#), élargissant le périmètre du Blue bond à la gestion de l'eau douce et des eaux usées, au-delà de la protection des océans (**Natixis Corporate & Investment Banking**)
- Développer des stratégies d'investissement thématiques :
 - dans des sociétés innovantes et durables de l'économie bleue, actives dans l'aquaculture, la valorisation des bioressources, les technologies et la numérisation de la chaîne de valeur bleue ([Blue forward Fund](#), [Seventure](#)).
 - sur le secteur de l'eau, visant à garantir l'accès universel à une eau propre (approvisionnement), à prévenir et contrôler la pollution et assurer une utilisation et une protection durables des ressources en eau (infrastructures) ([Thematics Water Fund](#), **Thematics**)
 - sur la pêche et l'aquaculture durables, l'économie bleue circulaire (infrastructures côtières, valorisation des déchets) et la conservation marine ([Sustainable Ocean Fund](#), **Mirova**)

Outils

Le Groupe BPCE intègre progressivement les avancées les plus récentes en matière de données et de scénarios scientifiques.

Portefeuilles de financement :

- Actions des clients partagées et évaluées pour identifier les opportunités et risques d'accompagnement
- Application des Principes de l'Equateur (NCIB)
- Guidances, ex ICMA et normes de performance de l'IFC

Portefeuilles d'investissement :

- Facteurs ESG intégrés dans l'analyse et l'engagement
- Critères d'éligibilité des émetteurs, pour les fonds concernés, comme la prévention des pollutions (plastique ou chimique), des pratiques d'aquaculture et de pêche durables

Renforcement des capacités :

- Ambition de faire de l'eau une priorité majeure en se dotant d'une expertise (Banque Populaire)
- Contribution au développement d'un outil de modélisation, dont biodiversité marine (Mirova)
- Participation à des groupes de travail de Place (ex UNEPFI – pollution plastique; Entreprises pour l'Environnement – commission Ocean, etc.)

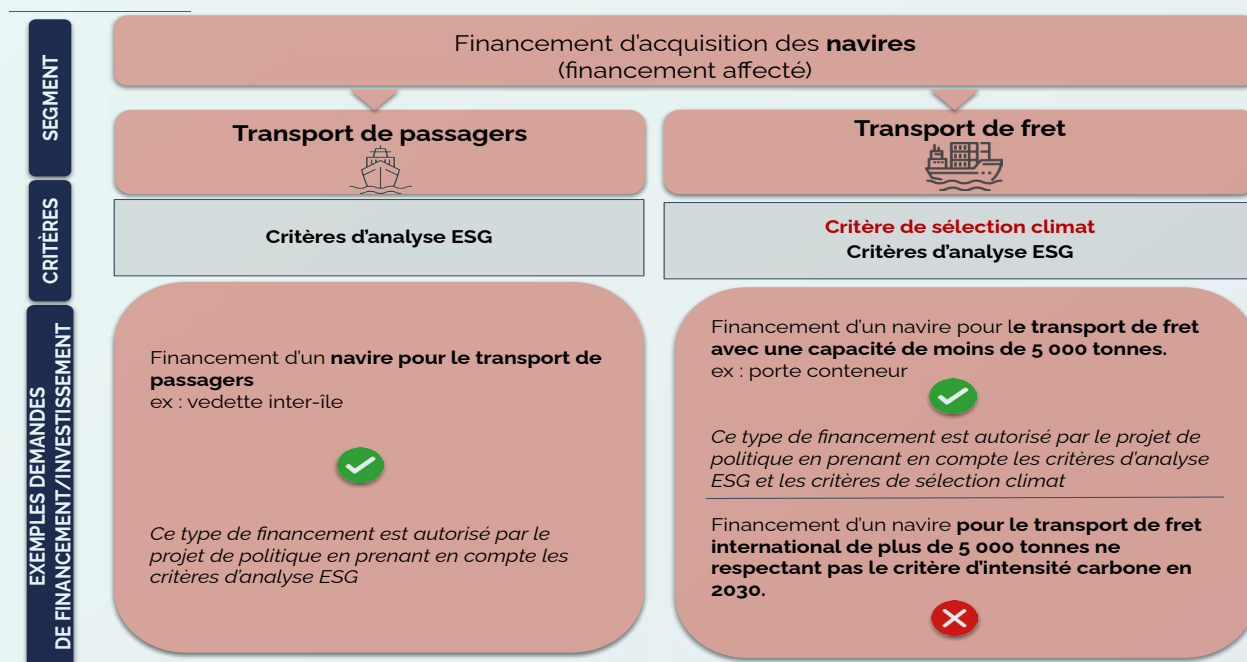
Partenariats

Le Groupe BPCE et ses entreprises soutiennent des projets d'économie bleue durable et de protection des océans, comme :

- **les Trophées Innovation Ocean**, récompensant des projets innovants liés à la croissance bleue et la gestion durable des océans
- **le Cluster Maritime Français**, rapprochant l'écosystème d'innovation du maritime avec les financeurs
- **Pure Océan**, fond de dotation visant à mobiliser la société civile pour soutenir des projets scientifiques pour la protection des océans
- **Expédition 7^e continent**, œuvrant à réduire la pollution plastique dans les océans
- **Blue Venture**, engagée pour la protection des écosystèmes et la reconstruction des zones de pêche avec les communautés côtières
- **Respect Ocean**, engagé pour un développement économique durable en faveur de l'océan
- **Astée**, pour agir en faveur de l'eau
- **Energy Observer**, premier navire hydrogène autonome et laboratoire de la transition écologique

Politique générale

La filière maritime du Crédit Mutuel Arkéa a été créée en 2022, elle repose sur 8 sous-filières qui vont des plus traditionnelles aux plus émergentes et vise 2 priorités : **la décarbonation du transport maritime sur terre comme sur mer**, ainsi **que la préservation des écosystèmes marins**.



L'objectif est de mettre en synergie tous les métiers et entités du groupe (banque de détail, banque d'affaires, capital investissement, crédit bail, et fonctions supports), avec pour objectif de financer l'économie bleue responsable en accompagnant les acteurs de toutes tailles : **porteurs de projets, TPE, PME** sur ses territoires historiques que sont la **Bretagne et le Sud-ouest**, et auprès des **ETI**, et des **collectivités locales** (infrastructures portuaires) sur l'ensemble des façades maritimes métropolitaines.

Focus sur la politique sectorielle transport maritime adoptée en septembre 2024 :

Le Crédit Mutuel Arkéa a adhéré à NZBA en 2022 et s'est donc engagé à adopter des trajectoires de décarbonation alignées avec les objectifs de l'Accord de Paris sur les secteurs les plus émissifs, dont celui du **transport maritime**. Dans le cadre de sa politique sectorielle dédiée, Crédit Mutuel Arkéa a adopté une cible d'intensité à horizon 2030 alignée à l'accord de Paris sur un segment du secteur du transport maritime de fret et a mis en place des critères de sélection de ses financements et investissements directs en placement de trésorerie sur ce segment.

En complément, le groupe s'est engagé à analyser des critères spécifiques aux enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance pour tout financement de navires ou d'acteurs opérant sur le secteur du transport maritime, ainsi que tout investissement dans le cadre de ses activités de capital investissement auprès de ces acteurs.

Quelques exemples de financement

Le Crédit Mutuel Arkéa accompagne toute la chaîne de valeur de la décarbonation du transport maritime :

- ceux qui **construisent les navires bas et zéro carbone** (Le Crédit Mutuel Arkéa, via Arkéa Capital est au capital du chantier naval Piriou) ;
- ceux qui les **équipent** (Le Crédit Mutuel Arkéa au travers du fonds Blue Ocean est investi dans D-ICE (solutions logicielles pour optimisation de routage), ou encore dans Oceanwings (voiles semi rigides pilotées pour le vélisque) ;
- ceux qui **exploitent** c'est à dire les **compagnies maritimes de transport de passagers et de fret** avec les exemples de WINDCOOP dans lequel le groupe a investi, et du financement de la compagnie Les Iliens par le Crédit Mutuel de Bretagne/Arkéa Crédit Bail, qui établit une traversée à la voile pour passagers entre quiberon et belle-île ou encore l'accompagnement du développement de TOWT (Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels) ou Grain de Sail (Crédit Mutuel de Bretagne)..
- Les **infrastructures portuaires**, avec l'électrification des quais, l'accueil de nouvelles énergies, le report modal, le verdissement des équipements portuaires... (ex : Arkéa Crédit Bail a financé une grue hybride pour Maritime Kuhn.).

L'approche du groupe au travers d'Arkéa Entreprises Banque et Institutionnels concerne tant les ports territoriaux que les Grands Ports Maritimes sur l'ensemble des façades maritimes de France Métropolitaine.

Initiatives de places dans lesquelles le Crédit Mutuel Arkéa est engagé

- Net Zero Banking Alliance ;
- Finance for Biodiversity Pledge ;
- Les Principes pour une Banque Responsable ;
- Coalition Safe Seaweed Coalition, dont l'objectif est de fédérer au niveau mondial les acteurs de la filière algues (producteurs, industriels, recherche, gouvernance, associations) pour créer des normes et standards internationaux répondant aux O.D.D des Nations Unies.

Mécénat

- Le Crédit Mutuel Arkéa est mécène de **Pure Ocean**, ONG qui accompagne les projets innovants en matière de protection de la biodiversité marine.
- Le Crédit Mutuel Arkéa est mécène d'**Océanopolis** à Brest, Centre National de Culture Scientifique dédié à l'Océan.

Groupe Caisse des Dépôts

Le Groupe Caisse des dépôts a adopté fin avril 2025 une Politique Nature dans le but premier de contribuer à certaines des cibles du Cadre mondial pour la biodiversité Kunming Montréal mais aussi de répondre aux objectifs du Plan Eau du Gouvernement Français. Cette politique se compose de deux volets, l'un sur la biodiversité et l'autre sur l'eau, abordant finalement de façon transversale les enjeux liés à l'océan.

Dans ce cadre le Groupe a pris l'engagement d'exclure tout financement et investissement dans des entreprises ayant comme principale activité d'exploiter les mines en eaux profondes ainsi que dans des projets miniers en eaux profondes.

Les engagements du Groupe sur les enjeux biodiversité s'inscrivent dans une volonté de réduire leurs impacts sur les facteurs de pression de l'IPBES et d'accroître la contribution à l'objectif général international d'atteinte le « zéro perte nette de biodiversité », y compris marine sur la décennie à venir.

Bras financier de l'Etat pour le financement de la transition écologique et souhaitant monter en charge sur le sujet océan en perspective de l'UNOC 3, le Groupe a rejoint fin 2024 plusieurs initiatives internationales pour l'océan. Membre de l'UNEP FI, le Groupe a signé les principes pour une finance océan durable de cette initiative internationale onusienne, et a participé aux réflexions du FICS (Finance in Common) visant à aboutir à une feuille de route des banques publiques (nationales et multilatérales) pour le financement de l'océan.

Persuadé de l'importance de préserver les services écosystémiques liés à la bonne santé de l'océan, le Groupe Caisse des dépôts s'est mobilisé ces dernières années à travers les financements et investissements aussi bien de la Banque des territoires que de ses filiales ou participations stratégiques financières, réduisant les impacts négatifs ou ayant des impacts positifs sur les biomes marins d'une richesse extraordinaire encore si peu connue.

Plus précisément, notons les initiatives suivantes :

Agir en finançant des projets et des entreprises réduisant leurs impacts ou participant à régénérer l'océan

La **Banque des territoires** agit pour l'océan en finançant la transition écologique sur les territoires et accompagnent les collectivités locales en leur apportant une assistance technique et/ou des financements dans des projets :

→ Sur terre ayant un impact possible sur l'océan visant à moderniser les réseaux d'eaux usées, à restaurer des zones humides et/ou des écosystèmes littoraux, à soutenir des initiatives de gestion des déchets et de promotion de l'économie circulaire, etc.

→ En mer visant à déployer des projets d'énergies renouvelables marines, à soutenir le secteur du transport maritime propre (ou en tous cas moins impactant) ou encore de la pêche durable, et encore de restauration d'écosystèmes marins.

La Banque des territoires a ainsi participé à financer une collectivité pour l'acquisition d'une barge sédimentaire dans l'objectif de palier au risque de submersion marine au large de la Costa Verde (Corse) ou encore pour un projet de restauration du cordon dunaire du Pas de Calais.

La Direction des investissements de la banque publique de développement française a également investi dans des entreprises du territoire mobilisées pour l'océan (comme l'entreprise montpelliéraine qui propose des solutions de restauration marine, Ecocéan) ou agissant indirectement à travers la lutte contre la prolifération de déchets (ex : entreprises permettant de collecter et valoriser les mégots de cigarettes (Keenat) ou proposant des automates de déconsignation pour favoriser la consigne et le réemploi donc le plastique à usage unique (Lemon Tri), etc.

Bpifrance a lancé en 2024 un dispositif en partenariat avec CMA CGM pour décarboner le transport maritime, sous forme de fonds de dotation pour la filière maritime française de 200 millions d'euros financés via Pulse, le fonds Energies de CMA CGM.

De plus la Bpifrance a lancé un programme d'accompagnement dit « accélérateur » sur le secteur de l'Eau dont la troisième promotion a été lancée l'an dernier qui concerne indirectement la bonne santé de l'océan. La banque des entrepreneurs a signé un partenariat avec la région Bretagne pour favoriser le déploiement de ses diagnostics Climat auprès des entreprises du secteur de la pêche et aquaculture. Enfin, la Bpi a des actions en faveur de l'adaptation des entreprises qui prennent en compte les risques d'érosion / submersion dans une perspective d'accroître la résilience et l'adaptation du littoral

Le **Groupe La Banque Postale** participe également à la dynamique océan au sein du Groupe.

Coté engagement, LBP AM participe à l'initiative «aquaculture durable» menée par FAIRR. Cette campagne vise à identifier le risque biodiversité dans les activités d'aquaculture du saumon, en particulier pour ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement / production d'alimentation des saumons (qui demande une importante concentration de protéines, généralement obtenues de la farine de poisson, de l'huile de poisson et des protéines de plantes (notamment le soja). Dans ce cadre, LPB AM et ses pairs incitent les grands producteurs de saumon dans lesquels ils ont investi à :

1. Conduire une analyse des risques liée à la source des ingrédients utilisés pour nourrir les poissons
2. Améliorer l'utilisation et le traitement des déchets (parties du poisson non utilisées)
3. Développer des stratégies pour utiliser des ingrédients de nutrition alternatifs (comme les algues, insectes...)

Focus sur le financement d'une solution fondée sur la nature dans le Pas de Calais (restauration du cordon dunaire et de la construction d'une digue rétro-littorale respectueuse de l'environnement)

Alors que l'érosion du cordon dunaire du Bois des Sapins fait craindre une rupture faire craindre une rupture de celle-ci lors des prochaines tempêtes, la Banque des Territoires a accordé un Aquapret GEMAPI de 3,5M avec pour date d'effet le 28 juillet 2022 à la la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois dans le Pas de Calais afin de renforcer sa résilience face aux submersions marines.

Le recul progressif constaté du trait de côte confirme le fort risque d'inondations par submersions marines des zones habitées en cas de rupture de ce cordon dunaire.

Le risque d'entrée de la mer à l'intérieur des terres concerne plus de 8000 personnes identifiées dans le cadre du PAPI.

Fort de ce constat, il convenait d'une part, de restaurer au plus vite le cordon dunaire du Bois des Sapins et d'autre part, de construire la digue rétro littorale prévue au PAPI ainsi que celles de L'enclos et de la Molière.¹²⁹

Agir en participant aux efforts de recherche permettant de comprendre nos impacts et dépendances sur l'océan

Une méthodologie pour évaluer l'impact des entreprises sur la biodiversité marine

Carbone 4, l'Ifremer et CDC Biodiversité ont uni leurs forces pour développer une méthodologie permettant d'évaluer les pressions exercées par les entreprises et les institutions financières sur la biodiversité marine, et d'élaborer des plans d'action concrets et adaptés. L'objectif est de fournir aux entreprises un cadre de référence consensuel, aligné sur les principales normes et réglementations en vigueur, et spécialement conçu pour répondre à leurs défis. Ce cadre facilitera l'adoption de stratégies efficaces pour réduire leurs impacts et préserver la biodiversité marine. L'initiative comprend également l'élaboration d'un guide méthodologique public, proposant des recommandations pratiques pour réaliser des diagnostics de biodiversité marine et élaborer des stratégies appropriées en matière de biodiversité. Cette approche sera mise en pratique à travers des études de cas avec des entreprises pilotes participant à l'initiative. La première version de cet outil servira de base à des recherches plus approfondies, visant à enrichir progressivement les outils à la disposition des acteurs économiques pour mesurer les impacts sur la biodiversité marine.

Dans le cadre de son approche RSE 2025, LBP AM soutient un projet de recherche appliquée mené par l'ONG française Pure Ocean sur le thème de la protection de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes. Le projet financé est situé au Brésil et vise à structurer une filière artisanale de production d'algues afin de régénérer l'activité socio-économique et les écosystèmes côtiers, en combinant savoir-faire traditionnel et applications biotechnologiques.

¹²⁹ Pour plus d'informations: <https://aquagir.fr/gestion-milieus-aquatiques/retours-experiences/derriere-la-dune-une-digue-pour-proteger-les-terres-en-baie-dauthie-62/>

Groupe Crédit Agricole

Crédit Agricole S.A. dispose d'une Déclaration sur la Biodiversité et le Capital Naturel qui intègre les enjeux liés aux océans. Cette déclaration se décline en cinq priorités stratégiques:

4. Evaluer les impacts et risques matériels liés à la perte de nature sur nos activités
5. Intégrer des critères liés à la nature et la biodiversité dans les politiques sectorielles
6. Mobiliser des ressources financières pour des activités bénéfiques à la nature
7. Soutenir des actions collectives contre le déclin de la nature et des services écosystémiques
8. Réduire notre empreinte de fonctionnement et favoriser la biodiversité sur site

Conformément à cette déclaration, **le Crédit Agricole s'est engagé en 2025 à ne financer aucun projet d'exploitation minière en eaux profondes jusqu'à ce qu'il ne soit pas prouvé que cette activité peut être menée sans impact significatif sur les écosystèmes marins, en accord avec les engagements du gouvernement français et de l'Union européenne.**

Certaines entités de Crédit Agricole disposent de politiques sectorielles, d'initiatives et de mécénats liés à la protection des océans.

Politiques sectorielles

Crédit Agricole CIB (CA-CIB) a établi une **politique sectorielle pour le transport maritime**, en se basant sur des cadres de référence tels que les IFC Performance Standards, et a adhéré aux **Principes de Poséidon** afin d'intégrer et évaluer les critères climatiques dans les décisions de financement des navires. En outre, dans le cadre de ses engagements Net-Zero Banking Alliance (NZBA), la banque d'investissement s'est engagée à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 36 % d'ici 2030 par rapport à 2020 dans le secteur du transport maritime.

Amundi, en tant que gestionnaire d'actifs, considère que la dégradation des océans peut représenter un risque matériel pour les portefeuilles d'investissement. Ces risques sont gérés par le biais de sa **Politique d'Investissement Responsable**, qui inclut une politique dédiée à la « **Biodiversité et Services Ecosystémiques** », ainsi que par sa stratégie d'engagement. De plus, Amundi a développé un cadre d'investissement pour développer des stratégies dédiées à la biodiversité, y compris les océans, à travers trois piliers: éviter, réduire et favoriser.

Pour obtenir tous les détails, veuillez consulter la section dédiée à Amundi.

Finance bleue

Le Crédit Agricole soutient l'**économie bleue** en favorisant le développement des activités maritimes, telles que le nautisme, les énergies maritimes renouvelables, l'aquaculture et la biotechnologie à l'échelle locale et internationale. Parmi les produits et/ou initiatives les plus innovants:

→ CA-CIB a soutenu en 2019 l'émission de la 1ère obligation bleue en jouant de nombreux rôles dont celui de Joint Green and Sustainability Structuring Advisor pour cette obligation émise par Industrial Bank¹³⁰. Par ailleurs, la banque est intervenue en qualité notamment de conseiller financier et chef de file mandaté sur l'un des tous premiers projets d'éolien flottant en mer Méditerranée¹³¹.

→ Crédit Agricole en Bretagne: une Filière Mer a été établie en 2014 pour accompagner les acteurs du monde maritime pour favoriser le développement économique du territoire

¹³⁰ Premières émissions d'obligations bleues et d'obligations de résilience face au Covid-19 réalisées par Industrial Bank | Crédit Agricole CIB.

¹³¹ Ocean Winds et la Banque des Territoires concluent le financement de leur projet pilote d'éolien flottant | Crédit Agricole CIB

Partenariats et Initiatives

Crédit Agricole s'engage activement dans divers partenariats et initiatives pour soutenir la protection et la restauration des écosystèmes marins. Parmi partenariats et/ou mécénats figurent :

- **Plages Vivantes** sous l'égide du **MHNH** (Muséum national d'Histoire naturelle), un programme citoyen dédié à l'observation de la biodiversité des hauts de plages.
- Le projet « **Floating Reef** » soutenu par **Pure Ocean**, qui consiste en une bouée éco-conçue destinée à étudier son impact sur la biodiversité marine.
- L'initiative « **Un Geste pour la Mer Upcycling** » lancée par la **Fondation de la Mer**, visant à développer des filières locales de recyclage.
- **Plastic Odyssey**, une expédition mondiale visant à lutter contre la pollution plastique et à promouvoir le recyclage.¹³²

Indosuez Wealth Management a lancé **Indosuez Blue Cycle** pour agir en faveur de la préservation de l'eau et des océans. Dans le cadre de ce programme, un don est attribué par Indosuez et CA-CIB, à travers trois fondations et associations, dont l'Institut océanographique de Monaco pour l'observation et la préservation d'espèces marines protégées en Méditerranée.¹³³ Indosuez a également apporté son soutien aux actions de préservation portées par le Conservatoire Mondial du Corail (CMC)¹³⁴ et le « **Monaco Ocean Protection Challenge** », concours international destiné aux jeunes entrepreneurs, visant à soutenir la création et le développement de start-ups capables de démontrer un impact positif sur la préservation de l'océan.

132 <https://www.credit-agricole.com/chaines-d-infos/toutes-les-chaines-d-info-du-groupe-credit-agricole/a-la-une/les-programmes-en-faveur-de-la-protection-de-l-ocean-soutenus-par-credit-agricole-s.a>

133 <https://www.oceano.org/communiqués-de-presse/linstitut-oceanographique-et-cfm-indosuez-partagent-une-meme-ambition/>

134 <https://ca-indosuez.com/fr/presse/communiqués-de-presse/cfm-indosuez-s-engage-aux-cotes-du-centre-scientifique-de-monaco-pour-la-sauvegarde-des-coraux-tropicaux>

Avec 94 % de sa production d'électricité décarbonée d'ici 2024¹³⁵, le groupe EDF est aujourd'hui le premier producteur mondial d'électricité bas carbone¹³⁶ et poursuit son ambition de contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050. Le Groupe accompagne ainsi la transformation du secteur maritime en proposant des solutions innovantes et adaptées pour soutenir la transition énergétique.

Un lien historique entre EDF et la mer

EDF a tissé des liens historiques avec le monde de la mer, notamment à travers ses installations de production d'électricité, implantées depuis des décennies sur les côtes françaises nécessitant un refroidissement. La construction de parcs éoliens offshore et la décarbonisation du secteur maritime par l'électrification des usages créent de nouveaux liens. EDF s'efforce chaque jour d'adapter ses installations au changement climatique et d'améliorer ses moyens historiques de production à faible émission de carbone, tout en poursuivant le développement des énergies marines renouvelables, principalement l'éolien offshore. EDF contribue à l'électrification des activités portuaires et à l'émergence de solutions pour décarboner la propulsion des navires.

Des projets emblématiques

Le projet CENAQ (Connexion Électrique des Navires à Quai), mis en œuvre par Dalkia Electrotechnics, alimente en électricité les navires à quai à Bordeaux, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre. Ce système améliore la qualité de l'air et le confort urbain en éliminant l'utilisation des moteurs diesel à quai.

Massileo, développé et exploité par Dalkia, filiale du groupe EDF, est un réseau thalassothermique innovant à Marseille, qui utilise la chaleur de l'eau de mer pour chauffer et refroidir un éco-quartier.

Ces projets illustrent l'engagement du groupe EDF et de ses filiales en faveur de la transition énergétique maritime et portuaire. Ils permettront de réduire considérablement les émissions de CO₂.

Et des solutions complémentaires

EDF propose des solutions intégrées pour décarboner les ports et les zones portuaires industrielles en fournissant des solutions telles que l'électrification de la mobilité, la recharge intelligente, l'éclairage intelligent et les connexions à quai pour les bateaux.

Le groupe EDF s'engage pleinement en faveur de la préservation de la biodiversité

Depuis 12 ans, EDF et l'Institut océanographique Paul Ricard travaillent ensemble à la préservation de la biodiversité marine de la Calanque de Podestat, propriété d'EDF, au cœur du Parc national des Calanques. Cette coopération a permis d'étudier l'écosystème, de dresser un inventaire et de mettre en place des mesures de protection, faisant du site un véritable laboratoire naturel.

Pour plus d'informations

<https://www.edf.fr/ocean>

¹³⁵ Émissions directes de CO₂ liées à la production, hors analyse du cycle de vie des installations de production et des combustibles – Source Document d'enregistrement universel 2024 du groupe EDF – page 6

¹³⁶ Source : Enerdata, World ranking of zero direct CO₂ emissions producers



Découvrez le
papier blanc



Calanque de Podestat

La Macif

La Macif et la mer, c'est une aventure collective de longue date, qui commence en 1972, lorsque le premier contrat d'assurance de navigation de plaisance est créé. Une véritable innovation à l'époque, qui marque le début d'un engagement fort de la Macif dans l'univers maritime. Depuis, la Macif n'a cessé de renforcer ses actions en faveur de l'Océan.

Ces dernières années, nous avons soutenu des programmes **de Surfrider Foundation** tels que **“Ostreopsis Ovata”** pour lutter contre cette algue envahissant le long des côtes méditerranéennes, le label **“Green Marine Europe”** pour un transport maritime durable des marchandises, la charte **“Océan Friendly Restaurant”** pour la transition écologique du secteur de la restauration et actuellement **“Plastic origins”** pour lutter contre les pollutions plastiques dans les rivières et cours d'eau français. De même, nous menons des actions de sensibilisation avec notre partenaire le **Muséum National d'Histoire Naturelle** à travers des opérations telles que l'exposition grand public **“Océan, une plongée insolite”** et les podcasts France Inter **“Bestioles”** pour les plus jeunes.

Mieux connaître c'est pouvoir mieux protéger !

C'est sur ce constat que la Macif soutient aussi la **recherche scientifique** pour la connaissance et la protection de l'Océan avec l'aventure océanographique de l'explorateur Jean-Louis Etienne : le **“Polar Pod”**. Une grande exploration scientifique de trois ans autour du pôle Sud dans l'Océan Austral pour étudier les interactions multiples et complexes entre le système climatique global et cet Océan froid encore mal connu.

La Macif s'implique également sur les enjeux de formation, avec **Macif Centre de Voile** qui dispense un enseignement de qualité à plus de 2000 stagiaires chaque année, qu'ils soient amateurs ou professionnels ; le programme **Skipper Macif**, véritable filière d'excellence dans le milieu de la course au Large en Solitaire ; mais aussi sur la prévention des risques nautiques, avec un partenariat historique avec la SNSM.

Par ailleurs, la Macif a contribué en 2021 au lancement du 1er fonds européen pour la régénération de l'océan : **le Fonds Blue Océan. Géré par Swen Capital Partners, la Macif a dédié une enveloppe d'investissement de 25 millions d'euros sur les 171 collectés afin de soutenir des startups françaises et européennes à impact qui innovent pour la protection de l'Océan dans des domaines tels que : la lutte contre les pollutions, la surpêche et le changement climatique.**

Membre de la **Finance for Biodiversity Pledge**, via Aéma Groupe, la Macif a ainsi signé en 2023 une déclaration portée par cette organisation pour appeler les gouvernements à interdire l'exploration minière en haute mer. Les analyses sur le portefeuille d'investissement réalisées depuis 2023 mettent en évidence une dépendance forte notamment à des enjeux relatifs au cycle de l'eau, ce qui conduit la Macif à accélérer ses actions en faveur de sa protection.

Parce que l'Océan est à l'origine de la vie sur Terre et que sa bonne santé est l'une des conditions de la continuité de la vie dans les décennies à venir, la Macif continue d'agir au travers de sa raison d'être : **« mobiliser ses valeurs mutualistes et ses savoir-faire pour protéger le présent et permettre l'avenir, pour nous tous et les générations futures ».**

Société Générale

La préservation des océans est un enjeu global face auquel le secteur financier a un rôle déterminant à jouer. En orientant les capitaux vers des activités maritimes moins carbonées et en intégrant les risques environnementaux dans ses décisions, il peut contribuer à la protection des écosystèmes marins. Société Générale s'inscrit dans cette dynamique, à travers un soutien aux solutions innovantes.

Les engagements sectoriels

Dans le secteur du **transport maritime**, Société Générale joue un rôle actif dans **l'accompagnement de la transition énergétique**, en apportant des solutions de financement adaptées aux défis de l'ensemble de la chaîne de valeur. Le Groupe finance ainsi la construction de nouveaux bateaux à faibles émissions, le développement de solutions énergétiques alternatives moins carbonées ainsi que l'adaptation des infrastructures portuaires, le tout contribuant au développement de "corridors verts". Le Groupe finance également la modernisation de navires existants afin de réduire leur impact environnemental et contribue à des initiatives telles que le fond de dette « Maritime Upgrade » dont il est conseiller exclusif pour Eurazeo. En tant que co-fondateur des Principes de Poséidon et en accord avec l'objectif de l'Organisation Maritime Internationale (IMO) de réduire d'au moins 40 % l'intensité des émissions de carbone de son portefeuille des transports maritimes internationaux d'ici 2030, la Société Générale intègre des critères climatiques dans ses financements liés au secteur maritime.

Société Générale met en œuvre des politiques sectorielles, conçues pour encadrer les financements dans des secteurs pouvant avoir un impact négatif sur l'environnement, et notamment sur la santé des océans. Ces secteurs incluent, sans s'y limiter, le **transport maritime, la pêche et l'aquaculture**. Les politiques établies par le Groupe fixent des critères précis en matière de **décarbonation et de protection de la biodiversité**. Ainsi, la **politique agricole** du Groupe définit des critères pour s'assurer que les entreprises clientes dans le secteur de l'aquaculture et de la pêche ont des mesures appropriées pour éviter les pratiques de pêche illégales ou dévastatrices, la surpêche, la capture accidentelle d'espèces menacées et les risques de contamination des eaux par les exploitations aquacoles. Cela permet d'intégrer ces dimensions dans l'analyse des risques et l'orientation des financements, assurant ainsi une prise de décision responsable.

Partenariats avec des initiatives de préservation de l'Océan

Parallèlement à ces efforts, Société Générale soutient des initiatives dédiées à la préservation des océans, telles que **The Ocean Cleanup**, une initiative internationale à but non lucratif déployant des technologies innovantes pour retirer les plastiques des océans. Ce soutien passe par une combinaison de financement et de mise en relation avec des acteurs clés du secteur. L'objectif est d'amplifier l'impact de ces projets en allant au-delà de la philanthropie, avec la mise à disposition d'expertise financière et de relations professionnelles, créant ainsi un réseau de soutien solide pour les initiatives de préservation des océans.

Renforcer l'expertise en interne

La sensibilisation en interne joue un rôle clé dans cette démarche. Des conférences sont organisées pour renforcer la sensibilisation mais aussi l'expertise des équipes sur les enjeux océaniques.

Société Générale entend poursuivre ses efforts pour soutenir la transition des activités maritimes et renforcer la résilience des océans. L'UNOC et le BEFF offrent des opportunités structurantes pour accélérer cette dynamique, en favorisant la coopération entre acteurs publics, privés et financiers, et en ancrant les enjeux environnementaux au cœur des décisions économiques.

SWEN Blue Ocean 2 par SWEN Capital Partners

Politique Générale

SWEN Blue Ocean 2 est un fonds pionnier de capital-risque impact, axé sur le développement de l'innovation pour régénérer la biodiversité océanique. Il contribue à la réalisation de l'Objectif de développement durable n° 14. Le fonds vise à obtenir un impact systémique et des rendements compétitifs sur le marché. Il est le successeur du fonds SWEN Blue Ocean, lancé en 2021 et ayant levé 170 M€.



Ces fonds s'adressent uniquement aux investisseurs professionnels au sens de la Directive 2014/65/UE (MiFID II).

Stratégie d'engagement et financement

SWEN Blue Ocean 2 est un fonds d'impact de la société SWEN Capital Partners dont la stratégie d'investissement vise à la prise de participation dans des start up innovantes proposant une solution à l'une des trois grandes menaces qui pèsent sur les océans :

- La surexploitation des océans (dont la surpêche)
- La pollution
- Le changement climatique

La stratégie d'investissement se focalise principalement sur des sociétés européennes de maturité Série A, avec des premiers tickets compris entre 2 et 14 M€, et un objectif total de 20 à 25 investissements.

Stratégie d'exclusion

SWEN Capital Partners possède diverses politiques d'exclusions qui s'appliquent à ses fonds gérés, dont SWEN Blue Ocean 2 :

- Exclusion sectorielle liée au pétrole et au gaz fossile
- Exclusion sectorielle liée au charbon
- Exclusion sectorielle liée à l'armement

En tant que fonds d'impact classifié Article 9 selon la réglementation SFDR, le fonds doit également s'assurer de répondre aux exigences de la définition d'investissement durable de SWEN Capital Partners ainsi que sa Doctrine d'Impact.

Outils

SWEN Blue Ocean peut s'appuyer sur :

- Les engagements pris par SWEN Capital Partners en tant que Société à Mission « pour mettre l'investissement au service de la Nature »
- Les engagements pris par SWEN Capital Partners dans ses politiques Finance Durable et Nature définies par son équipe Finance Durable dédiée
- Des outils déployés par l'équipe Finance Durable (NEC Initiative, KPI d'impact, etc.)
- Le développement d'un large écosystème autour de l'océan :
 - Co-fondateur de 1000s Ocean Start Up (ayant développé le framework de mesure d'impact « Ocean Impact Navigator »).
 - L'équipe de SWEN Blue Ocean a bâti au fil des ans une relation privilégiée avec un vivier d'advisors issus des principaux secteurs et domaines d'expertise dans lesquels elle opère.

De même, le fonds a mis en place une gouvernance comprenant un comité d'impact, composé de 3 personnes indépendantes, experts en sciences ou de la conservation des océans.

Partenariats

L'équipe de SWEN Blue Ocean travaille avec **des organisations scientifiques comme l'IFREMER**, avec lequel un partenariat a été noué. Ce partenariat leur apporte une vision et des données robustes afin d'éclairer leurs décisions d'investissement.

SWEN Blue Ocean est partenaire de l'initiative européenne **Blue Invest**.

C. PRÉSENTATION D'ENGAGEMENTS PAR SECTEURS DE L'ÉCONOMIE BLEUE

Afin de partager les pratiques qui commencent à émerger sur la Place financière de Paris, ce livrable présente différentes initiatives d'institutions financières dans les secteurs suivants :

- **La décarbonation des transports maritimes et la transition des activités portuaires;**
- **L'aquaculture et la pêche durables;**
- **La prévention et la réduction de pollutions marines;**
- **La conservation, la gestion et la restauration d'écosystèmes marins et côtiers.**

1. PROMOUVOIR DES TRANSPORTS MARITIMES DURABLES ET UNE TRANSITION DES ACTIVITÉS PORTUAIRES

Avec plus de 80% des échanges mondiaux de marchandises s'effectuant par la mer ou l'océan, le secteur du transport maritime occupe une place centrale dans l'économie mondiale. Il couvre notamment les activités diverses liées **aux navires et infrastructures de l'industrie de la pêche, aux opérations offshore et navales, au transport de passagers ou encore au tourisme mondial** et **génère de multiples pressions sur la biodiversité** : pollutions de l'air¹³⁷ et marines, dissémination d'espèces exotiques envahissantes via les eaux de ballasts¹³⁸, bruits et collisions impactant la biodiversité marine et bien sûr émissions de GES (2,8 % du total mondial et 3% de transport maritime de l'UE en 2019¹³⁹). D'un autre côté, les infrastructures portuaires contribuent à l'artificialisation du littoral et dépendent directement des services écologiques qu'ils fournissent, tels que la protection contre les submersions ou le maintien du trait de côte.

Le secteur de la finance a de son côté un rôle important à jouer dans la transition de ces secteurs économiques. **Si les prêts bancaires ont traditionnellement été la forme dominante de financement du transport maritime¹⁴⁰, les sources de financement privées tendent à se diversifier depuis plusieurs années en Europe¹⁴¹.** Dans cette lignée, plusieurs acteurs de la place financière de Paris (banque, assurance, gestion d'actifs et entreprises non financières) se sont dotés de politiques sectorielles sur le sujet du transport maritime afin d'aligner leurs politiques d'investissement, de financement et de souscription d'assurances aux objectifs fixés par l'Organisation Maritime Internationale.

137 Les navires utilisent souvent des carburants à haute teneur en soufre et en azote, qui, lorsqu'ils sont brûlés, émettent des oxydes de soufre (SOx) et des oxydes d'azote (NOx), responsables de la pollution atmosphérique.

138 Voir ce lien : <https://youmatter.world/fr/categorie-environnement/eaux-ballast-bateaux-moyen-transport-privilege-especes-exotiques-envahissantes/>

139 Le secteur du transport maritime représentait 3% des émissions de GES de l'Union Européenne en 2019 avec une progression de +34% par rapport à 1990.

140 Maritime London, Les services financiers maritimes britanniques continuent de dominer le secteur du transport maritime international, 2020

141 Se référer au chapitre "Tendances des marchés dans le domaine du transport maritime et des ports" du rapport Blue Invest, [Investors report updates 2024](#), p50-53.

Ces engagements s'appliquent souvent aux entreprises directement impliquées dans le commerce maritime, telles que les armateurs, les opérateurs & les gestionnaires de navires ainsi que les affréteurs et portent notamment sur le :

- *Le financement de projets permettant le recours aux carburants décarbonés.*
- *L'encouragement des technologies alternatives et innovantes pour réduire l'empreinte carbone du transport maritime.*
- *La création d'infrastructures dédiées à la décarbonation, telles que les bornes de soutage de carburants bas carbone et les installations permettant le branchement des navires au réseau électrique à quai ¹⁴².*

Aller « au-delà » du prise climatique, Retour de BL Evolution dans l'accompagnement de ses clients

Les acteurs du transport maritime sont déjà nombreux à mesurer leurs impacts sur le changement climatique et à définir des plans d'action pour s'aligner avec les ambitions internationales. Pour aller au-delà du climat, des ressources méthodologiques et outils existent. Le plus utilisé est l'outil **ENCORE** qui présente un panorama des enjeux avec des niveaux qualitatifs. Des outils d'empreinte biodiversité donne une première vision quantifiée des impacts, mais ceux spécifiques aux océans ne sont pas couverts pour le moment. Des outils spécialisés comme **POOLPE** (OFB) aident à combler certains manques.

Pour avancer sur une meilleure prise en compte des enjeux de l'océan, les entreprises du secteur peuvent déjà activer différents leviers :

- **Réduire ses pressions sur les écosystèmes marins et océaniques :** limiter les rejets dans les écosystèmes (eau, air, sol, plastiques et particules, bruit, lumière) ainsi que l'artificialisation des côtes et fonds marins en réutilisant les zones existantes et en les optimisant. Soutenir également des zones marines de protection stricte en faisant évoluer son organisation ou ses trajets car elles représentent les outils les plus puissants de régénération du vivant océanique.
- **Anticiper les risques et s'adapter :** intégrer biodiversité et climat dans les analyses de risques et les stratégies des armateurs et infrastructures portuaires. Favoriser la préservation et la renaturation des écosystèmes côtiers permet d'améliorer la résilience vis-à-vis de ces risques en maintenant les services écosystémiques.
- **Participer au développement de méthodologies et outils :** Certains acteurs s'engagent dans l'amélioration des référentiels et méthodes de mesure des impacts. Par exemple, **CMA CGM** participe aux travaux de Green Marine Europe et a développé des indicateurs internes d'empreinte environnementale multi-pressions. Des travaux sont aussi menés avec des scientifiques pour intégrer les pressions écologiques dans les décisions d'investissement ou d'exploitation.
- **Faire de la veille technologique et s'emparer des innovations :** Des progrès technologiques sur les systèmes de propulsions, la conception des navires ou encore le traitement des eaux de ballast permettent de réduire la dissémination d'espèces envahissantes. Par exemple des armateurs participent au développement de systèmes de propulsion vélique comme le japonais **K'LINE** avec Airseas.

Au-delà des leviers ci-dessus observés parmi nos clients, la question du modèle économique au sein du contexte environnemental doit également se poser. Pour réussir la sauvegarde des océans, les entreprises vont devoir intégrer les enjeux au cœur de leur modèle d'affaires et de leur gouvernance.

¹⁴² Voir les recommandations formulées par la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE).

Critères d'analyse ESG & financements dédiés aux transports maritimes, Crédit Mutuel Arkéa

En 2024, le groupe s'est doté d'une **politique sectorielle transport maritime**. Le Crédit Mutuel Arkéa a adhéré à NZBA en 2022 et s'est donc engagé à respecter une trajectoire de décarbonation alignée avec les objectifs de l'Accord de Paris sur les secteurs les plus émissifs, dont celui du transport maritime. **La politique intègre notamment des critères de sélection climatiques et des critères d'analyse ESG.**



Le Crédit Mutuel Arkéa est investi dans la compagnie coopérative décarbonée Windcoop, et a participé via Arkea Banque Entreprises et Institutionnels au financement des 6 nouveaux cargos à voile TOWT, qui finance également de nombreuses infrastructures portuaires en France métropolitaine dont Grand Port Bordeaux Maritime.

Fonds pour soutenir la transition de l'industrie maritime, Eurazeo

Dans le cadre du développement de ses stratégies d'investissement durable, Eurazeo a lancé en 2021 le fonds Eurazeo Sustainable Maritime Infrastructure (ESMI) pour soutenir la transition de l'industrie maritime mondiale vers une économie neutre en carbone d'ici 2050, conformément à l'ambition du Green Deal européen.

Grâce à cet objectif d'investissement durable, ESMI est classé « Article 9 » selon le règlement européen SFDR et participe directement au déploiement d'O+, la stratégie ESG du Groupe, dont l'un des piliers est l'atteinte de la neutralité nette carbone au plus tard en 2040.

Pour répondre à cet enjeu, le fonds vise à financer principalement trois types d'infrastructures :

- des navires dotés de technologies de pointe plus respectueuses de l'environnement ou utilisant des carburants plus efficaces/alternatifs
- des équipements portuaires innovants
- des actifs contribuant au développement des énergies renouvelables en mer

Avec une taille totale de 208,5m€, dont 70m€ provenant de son sponsor le Fonds Européen d'Investissement (FEI), ESMI soutient une quinzaine de PME maritimes européennes à travers une solution de financement adossée à des actifs (asset-based financing) structurée sous forme de contrats de crédit-bail (leasing) ou de cession-bail (sale & lease-back) et offrant la pleine propriété des actifs financés.

ESMI est le premier fonds de crédit-bail vert soutenu par le FEI dans le cadre du programme « Crédit privé adapté aux PME » de l'EFSI (European Fund for Strategic Investments).

Conformément à la trajectoire de décarbonisation de l'Organisation Maritime Internationale, les actifs financés par ESMI ont pour objectif environnemental de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'au moins 30% d'ici 2030 et/ou de générer des contributions climatiques (émissions évitées en fonction du capital investi). Les réductions d'émissions et les émissions évitées grâce aux investissements du fonds sont mesurées et suivies annuellement au moyen d'indicateurs quantitatifs.

Ainsi, le fonds bénéficie d'un portefeuille d'actifs diversifiés, comprenant à la fois des navires neufs ou de seconde-main, et dont la nature des équipements est multiple (porte-conteneurs, navires auto-élévateur, CTV, CSOV, etc.).

A titre illustratif, ESMI a réalisé en 2023 une transaction d'un montant de 22,5 m€ portant sur le financement du premier navire porte-conteneurs zéro émission au monde, destiné au transport à courte distance. Actuellement en construction, Samskip SeaShuttle figurera parmi les premiers et les plus grands navires existants dotés d'un système de propulsion à hydrogène. Le navire sera ravitaillé en hydrogène vert dans les ports d'Oslo et de Rotterdam et intégrera progressivement ce combustible dans son mix énergétique en vue d'atteindre la neutralité carbone à partir de 2030. Il deviendra alors l'un des bateaux les plus écologiques jamais construits remplissant tous les critères du fonds ESMI.

Investissement dans un système de propulsion éolien pour navire, SWEN Capital Partners

OceanWings utilise la puissance éolienne pour propulser les navires commerciaux grâce à des voiles solides entièrement automatisées exploitant l'aérodynamisme des ailes d'avion. Cette innovation permet de réduire la consommation de carburant des navires équipés, réduisant ainsi les émissions de gaz à effet de serre (GES). OceanWings équipe actuellement Canopée, le navire qui transportera des éléments du prochain vaisseau spatial de l'Agence Spatiale Européenne de la France métropolitaine à la Guyane française. Grâce à un retour sur investissement court de 2 à 5 ans, cette technologie contribue à décarboner le transport maritime à grande échelle.

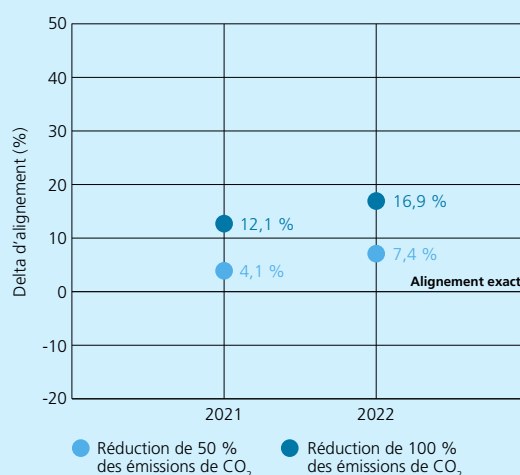
Alignement climatique des portefeuilles de souscription marine, SCOR Assurance

Pour soutenir l'ambition d'un avenir zéro émission nette de ses clients maritimes internationaux, SCOR est devenu l'un des signataires fondateurs des Principes de Poséidon pour les Assurances (PPMI) en décembre 2021. Dans le cadre de cette initiative, le Groupe s'est engagé à évaluer et communiquer l'alignement climatique de ses portefeuilles de souscription marine, et de les comparer à deux trajectoires de réduction, d'une part, de 50 % des émissions annuelles de gaz à effet de serre d'ici à 2050 (par rapport à 2008) et, d'autre part, de 100 % des dites émissions d'ici à 2050. Les PPMI ne fixent pas d'objectifs. Il s'agit d'un outil de mesure qui aide à soutenir les clients dans leur démarche de décarbonisation. Les signataires sont reconnus pour leur contribution à une initiative novatrice dans les domaines du transport maritime et de l'assurance.

Dans le cadre de l'initiative PPMI, SCOR s'engage avec les armateurs, les clients, les courtiers et les partenaires commerciaux à collecter et à traiter les informations nécessaires au calcul de l'intensité carbone et à l'évaluation de l'alignement sur le climat. Les PPMI reconnaissent le rôle des assureurs dans l'industrie du transport maritime et encouragent une gestion environnementale responsable tout au long de la chaîne de valeur maritime. Ils établissent une référence pour définir ce qu'est un assureur responsable dans ce secteur et fournissent des orientations concrètes pour y parvenir.

SCOR a publié en 2023, pour la deuxième fois, son alignement aux dites trajectoires pour les années 2021 et 2022.

Score de l'alignement climat du portefeuille (2022)



Document d'enregistrement universel SCOR 2023

→ Pour aller plus loin

- L'initiative des Principes de Poséidon
- L'UNEP FI a publié une liste de critères pour guider l'investissement vers des financements durables pour le secteur des infrastructures portuaires et pour le secteur du transport maritime. Ces critères visent à promouvoir des investissements responsables et à encourager les acteurs financiers à réduire leur exposition aux activités fortement polluantes tout en soutenant les entreprises qui s'engagent activement dans la transition énergétique de ces activités¹⁴³.

2. FAVORISER UNE AQUACULTURE ET UNE GESTION DURABLE DE LA PÊCHE

Le secteur des produits de la mer incluant les activités de pêche et d'aquaculture comprend une variété d'activités telles que **la capture, la production, la transformation, la distribution et la vente de poissons, crustacés, mollusques et autres animaux aquatiques**¹⁴⁴. En 2022, la production des pêches et de l'aquaculture a atteint le record absolu de 223,2 millions de tonnes, pour une valeur approximative de 472 milliards de dollars. Ce secteur reste confronté à des problèmes majeurs liés au changement climatique et aux catastrophes naturelles, à la pollution, à l'appauvrissement de la biodiversité et à d'autres conséquences des activités humaines rappelle la FAO dans son rapport sur l'état de la pêche en 2024. Parallèlement **les activités de pêche et d'aquaculture peuvent exercer de fortes pressions sur l'environnement**¹⁴⁵.

Plusieurs acteurs financiers de la Place de Paris investissent dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture et se sont dotés de politiques sectorielles à ce sujet (parfois intégrées au sein des politiques agricoles des acteurs). Certains acteurs ont engagé un dialogue avec les entreprises du secteur de la pêche et de l'aquaculture (outil de *stewardship*). Les institutions financières peuvent également encourager leurs clients à mettre en œuvre des standards volontaires comme par exemple les certifications **Marine Stewardship Council**¹⁴⁶ et **Aquaculture Stewardship Council**¹⁴⁷. La participation à des coalitions peut par ailleurs permettre aux acteurs financiers d'identifier les risques biodiversité dans la chaîne d'approvisionnement et la production de certaines espèces¹⁴⁸.

143 UNEP FI, *Recommended exclusions for financing a sustainable blue economy*, 2021, p8 et p10.

144 Selon la FAO (2020), la production de produits de la mer dans ce document fait référence à la production (marine et intérieure) de poissons, crustacés, mollusques et autres animaux aquatiques, mais exclut les mammifères aquatiques, les reptiles, les algues marines et autres plantes aquatiques.

145 Pour l'aquaculture, les principaux risques sont liés à la localisation de l'activité de la ferme, de pollution & la contamination de l'eau, l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, le développement de maladies et parasites, les risques liés à l'utilisation d'ingrédients marins et terrestres non durables dans les aliments pour l'élevage & les risques liés aux interactions avec la vie marine sauvage

Pour la pêche, les principaux risques sont liés aux pratiques illégales, non reportées et non régulées, les pratiques liées aux techniques de pêche destructrices et non sélectives, la surpêche, les risques de pollutions *liés aux filets de pêche*.

146 <https://www.msc.org/fr/espace-pro/entreprises>

147 <https://asc-aqua.org/>

148 Voir l'initiative aquaculture durable menée par FAIRR sur la chaîne de valeur du saumon.

Investissement dans un outil de surveillance en temps réel de fermes aquacoles, SWEN Capital Partners

OptoScale fournit des mesures précises et en temps réel de la biomasse ainsi que de la santé des poissons. Grâce à des caméras équipées de vision artificielle, l'entreprise optimise l'alimentation des poissons, réduisant ainsi la pollution liée aux excès de nourriture et minimisant l'utilisation de poissons sauvages dans la fabrication des aliments pour l'aquaculture. Les services d'Optoscale permettent de lutter également contre la pollution due aux antibiotiques et diminue la mortalité des poissons. Prestataire leader dans la filière du saumon en Norvège, au Chili, au Canada, en Écosse et au-delà, Optoscale développe une plateforme technologique qui jette les bases de l'aquaculture de précision et de l'automatisation pour de nombreuses espèces.

Investissements dans des dispositifs locaux, Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel de Bretagne finance au profit du CEVA (Centre d'Etudes et de Valorisation Algues) une plateforme connectée implantée dans une zone aquacole.

We Positive Invest 2, fonds à impact du Crédit Mutuel Arkéa a investi dans Poiscaille qui propose au consommateur du poisson frais, durable et éthique, en direct des pêcheurs côtiers.

→ Pour aller plus loin

- Pour le secteur de l'exploitation des produits de la mer, l'UNEP FI identifie 16 critères d'exclusion à mettre en place pour les institutions financières et qui couvrent notamment la localisation de l'activité, les espèces élevées, les pollutions rejetées et la qualité de l'eau¹⁴⁹ ;
- Les résultats d'une analyse du WWF de 2023 portant sur les engagements des banques tend à montrer qu'un nombre croissant de banques commence à se doter de mesures pour gérer les risques ESG liés à la perte de biodiversité, au changement climatique et aux droits de l'homme dans le secteur des produits de la mer¹⁵⁰. Une analyse similaire a été menée sur les engagements des gestionnaires d'actifs¹⁵¹.
- Dans un appel à l'action pour renforcer la protection de l'océan en vue de l'UNOC 3 porté par le Comité France de l'UICN¹⁵², plusieurs organisations appellent à restreindre la "pêche industrielle"¹⁵³ au sein des Aires Marines Protégées. Plus récemment, 11 règles d'or pour une pêche véritablement durable ont été définies par une coalition de 30 scientifiques en septembre 2024. Ils invitent à limiter la taille de certains engins, renforcer la protection de aires marines protégées et appellent à exclure d'autres méthodes de pêches¹⁵⁴.

149 UNEP FI, Recommended exclusions for financing a sustainable blue economy, 2021.

150 WWF, 2023 : Above Board : Banks' Seafood Sector Policy Analysis, 2024.

151 WWF, 2023 : Getting Underway : Asset Managers' Seafood Sector Policy Analysis, 2024.

152 Comité France de l'UICN, Appel à l'action pour renforcer la protection de l'Océan en vue de l'UNOC 3, mars 2025

153 UICN, définition de la pêche industrielle

154 Rethinking sustainability of marine fisheries for a fast-changing planet, 2024

3. PRÉVENIR ET RÉDUIRE DE MANIÈRE SIGNIFICATIVE LES POLLUTIONS MARINES

L'océan est exposé à de nombreuses pollutions parmi lesquelles **les pollutions plastiques, les pollutions liées aux produits chimiques (comprenant notamment les hydrocarbures, métaux lourds et les produits chimiques industriels¹⁵⁵) ou encore les pollutions liées au déversement d'eaux usées**. Les écosystèmes marins sont ainsi contaminés par divers déchets qui portent atteinte à la biodiversité marine et à la santé humaine. **Le plastique représente environ 85% des déchets marins¹⁵⁶**, avec 11 millions de tonnes de déchets plastiques qui se déversent dans les océans chaque année – ce chiffre pourrait même atteindre 29 millions de tonnes d'ici 2040. L'impact économique des déchets plastiques représente un total potentiel de **330 milliards de dollars américains** de pertes annuelles pour l'économie mondiale¹⁵⁷.

Dans le cadre des négociations du Traité Plastique, plusieurs investisseurs dont des acteurs de la Place de Paris ont appelé à une action urgente pour réduire l'utilisation des plastiques¹⁵⁸. La « Business Coalition for a Global Plastics Treaty ¹⁵⁹ » réunit également plusieurs institutions financières afin de soutenir des objectifs ambitieux dans les chaînes de valeur des entreprises.

Cette partie se concentre sur les pollutions liées au plastique qui représentent à ce stade le type de pollution océanique faisant l'objet du plus grand nombre d'initiatives par les acteurs de la Place de Paris.

Investissement dans un fonds à impact océan, Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est investi dans le fonds **Blue Ocean (SWEN Capital Partners)** qui a des prises de participation dans plusieurs sociétés, qui luttent contre la pollution plastique : *900 care, traceless, la tournée, lactips, Bibak, from the ocean for the ocean* etc.

Le Crédit Mutuel Arkéa a investi dans le fonds **impact ocean capital (GO CAPITAL)** qui accompagne le développement des entreprises innovantes du maritime dont la société **IADYS** qui est spécialisée dans la conception de robots légers utilisés pour traiter les déchets des plans d'eau comme des ports.

¹⁵⁵ <https://www.planetoscope.com/eau-océans/102-produits-polluants-deverses-dans-les-océans-par-les-fleuves.html>

Chaque année, environ 6 millions de tonnes de polluants, y compris des métaux lourds, sont déversées dans les océans par les fleuves, soit environ 190 kg par seconde.

¹⁵⁶ Déchets marins | Ministères Aménagement du territoire Transition écologique

¹⁵⁷ UNEP FI, *Diving Deep: Finance, Ocean Pollution and Coastal Resilience*, 2022 : L'impact économique des déchets marins sur le capital naturel océanique a été estimé entre 3,300 et 33,000 USD pour chaque tonne de déchet plastique entrant dans l'océan.

¹⁵⁸ <https://www.unepfi.org/pollution-and-circular-economy/pollution/the-finance-statement-on-plastic-pollution/>

¹⁵⁹ <https://www.businessforplasticstreaty.org/>

Développement d'un projet « crédit plastique », Removall

Qu'est-ce qu'un Crédit Plastique ?

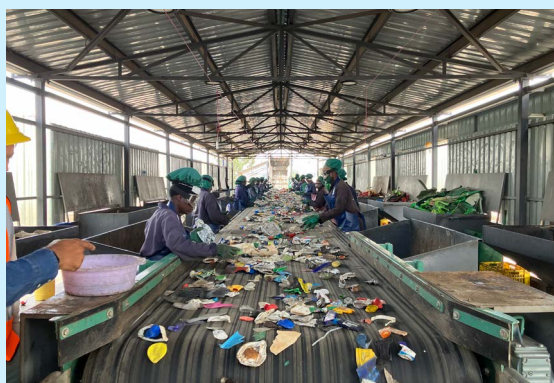
Selon le *Verra Plastic Waste Reduction Standard*, un crédit plastique est **une unité standardisée, auditée et transférable représentant une tonne de plastique collectée ou recyclée**. Ce nouveau véhicule d'investissement permet aux entreprises de **s'engager dans la lutte contre la pollution plastique** dans les pays qui en ont le plus besoin, en parallèle de leurs actions de réduction d'impact.

Hakuna Taka – Combattre la pollution plastique au Kenya avec Removall

Au Kenya, seuls **8 % des déchets plastiques** sont collectés et valorisés, laissant chaque année **465 000 tonnes de plastique mal gérées** — un volume qui pourrait **quadrupler d'ici 2060**.

Le projet développé par Removall vise à intercepter ces déchets avant qu'ils n'atteignent les rivières et l'océan Indien, à Nairobi et le long de la côte (Mombasa, Malindi). Les déchets sont ensuite recyclés pour favoriser l'économie circulaire. Grâce aux crédits plastiques, le dispositif sera étendu à l'ensemble du pays en installant un réseau de centres de collecte régionaux. Le projet possède une forte dynamique sociale, avec pour objectif de mieux rémunérer les collecteurs de déchets, de leur offrir des bilans de santé, de les former et de leur distribuer des équipements de sécurité.

En tant que pionnier du marché des crédits plastique, Removall réalise des impacts tangibles et mesurables pour l'environnement et les communautés locales.



Investissement dans un matériel biosourcé en remplacement de polymères plastiques, SWEN Capital Partners

Traceless Materials a développé un nouveau matériau biodégradable qui vise à remplacer les polymères plastiques d'origine fossile dans des applications telles que le couchage du papier, le moulage par injection et les adhésifs thermofusibles. Biosourcé, il est extrait de sous-produits de la transformation des céréales agricoles (par exemple, le brassage de la bière ou la production d'amidon).

Ce matériau est exempt de produits chimiques toxiques. Il est commercialisé sous forme de granulés utilisables par les équipements traditionnels de transformation du plastique. Il contribue à réduire la pollution plastique et les émissions de GES grâce à un produit dont le prix et les performances sont compétitifs par rapport au plastique conventionnel. Traceless Materials construit actuellement sa première usine de démonstration industrielle pour approvisionner ses premiers clients, dont plusieurs grandes entreprises.

→ Pour aller plus loin

→ L'UNEP FI accompagne les institutions financières sur les enjeux liés au plastique. L'organisation a publié à ce titre une liste de critères pour guider l'investissement vers des financements durables pour le secteur de la gestion des déchets. Il est recommandé d'exclure les entreprises qui financent des projets d'infrastructures sans politique de prévention des fuites de polluants chimiques dans l'environnement, ni mesures d'atténuation des nuisances liées au bruit, à la lumière, aux vibrations ou à la chaleur¹⁶⁰. L'UNEP FI a également créé en 2024 un groupe de travail dédié aux enjeux finance et plastique¹⁶¹.

4. CONSERVER, GÉRER DURABLEMENT ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET CÔTIERS

Les **écosystèmes marins et côtiers** jouent un rôle fondamental dans la régulation du climat, la préservation de la biodiversité et le soutien aux communautés locales. Parmi eux, les **mangroves**, les **herbiers marins** et **certaines algues** qui stockent d'importantes quantités de CO₂ et répondent à l'appellation de carbone bleu. Par exemples les mangroves ne couvrent que 0,1 % de la surface de notre planète et stockent jusqu'à 10 fois plus de carbone par hectare que les forêts terrestres¹⁶². Ce **carbone bleu** contribue non seulement à la lutte contre le changement climatique, mais aussi à la protection des côtes contre l'érosion, à la régénération des ressources halieutiques, à l'amélioration de la qualité de l'eau et également au maintien du tourisme côtier. Pourtant, ces écosystèmes sont menacés : plus de la moitié des mangroves et 30 % des herbiers marins ont disparu au cours du dernier siècle, victimes de l'urbanisation, de la pollution et de l'aquaculture¹⁶³. Les **réécifs coraliens**, véritables réservoirs de biodiversité, sont gravement menacés par l'acidification des océans et l'augmentation des températures liées au dérèglement climatique.

Les acteurs financiers contribuent au financement de solutions de conservation, de gestion durable et de restauration de ces écosystèmes. Ces initiatives constituent principalement des partenariats entre des organisations publiques et privées avec des financements principalement adressés vers les pays du Sud. Parmi les financements « mixtes », on peut notamment citer les *debts for nature swap*, les projets de crédits carbone/biodiversité ou encore les Blue Carbon bonds. En parallèle les investissements dans le carbone bleu sont aussi porteurs d'opportunités économiques pour les institutions financières. Par exemple l'exploitation durable des algues marines représente un marché en pleine croissance, avec des débouchés prometteurs dans les secteurs des bioplastiques, de l'énergie, de l'alimentation et des cosmétiques¹⁶⁴.

160 UNEP FI, *Recommended exclusions for financing a sustainable blue economy*, 2021.

161 <https://www.unepfi.org/industries/banking/new-finance-leadership-group-to-support-development-of-international-agreement-to-end-plastic-pollution/>

162 Fonds Français pour l'Environnement Mondial, *Les écosystèmes marins : guide méthodologique pour la restauration des mangroves*, 2020. p16

163 Cf étude UICN : <https://iucn.org/press-release/202405/more-half-all-mangrove-ecosystems-risk-collapse-2050-first-global-assessment>

164 Cf filière algale française : <https://www.ecologie.gouv.fr/presse/agnes-pannier-runacher-presente-feuille-route-developpement-filiere-algale-francaise>

La Facilité Carbone Bleu : Accélérer la protection des écosystèmes côtiers séquestrateurs de carbone, Agence française de développement

Les écosystèmes de carbone bleu – mangroves, herbiers marins et marais littoraux – constituent des alliés exceptionnels dans la lutte contre le changement climatique. Capables de séquestrer jusqu'à quatre fois plus de carbone par unité de surface que les forêts terrestres, ils offrent également des bénéfices inestimables en matière de protection côtière, de biodiversité et de subsistance pour les communautés locales.

Pour renforcer son action en faveur de ces écosystèmes, l'AFD a lancé en 2024 **la Facilité Carbone Bleu**, dotée de 6 millions d'euros. Cette initiative vise à accélérer la protection et la restauration des écosystèmes marins et côtiers en créant les conditions favorables à des projets pérennes.

Une approche progressive et adaptée aux contextes locaux

La Facilité déploie une stratégie selon trois axes complémentaires :

- **Amélioration des connaissances** : cartographie des écosystèmes, évaluation des stocks de carbone et diagnostic des pressions pour établir des bases scientifiques solides
- **Intégration dans les politiques publiques** : appui à l'inclusion des écosystèmes côtiers dans les stratégies nationales climat et biodiversité, élaboration de plans d'action avec les communautés
- **Mécanismes de financement innovants** : développement de crédits carbone de haute qualité, notamment via des projets pilotes au Cambodge (mangroves) et en Mauritanie (herbiers marins du Banc d'Arguin). La Facilité propose un continuum d'appuis adaptés à la maturité des contextes locaux, allant de l'amorçage à l'expérimentation de mécanismes innovants.

Des premiers projets en déploiement Une première phase a permis de valider comprend trois initiatives couvrant des zones à fort intérêt écologique :

- **Costa Rica** : Appui à la Stratégie Nationale Carbone Bleu avec Conservation International et le SINAC (National System of Conservation Areas)
- **Équateur** : Expertise collective sur la restauration des mangroves avec l'IRD et le MAATE
- **Tunisie** : Protection des herbiers de Posidonie avec WWF, l'OFB et le Ministère de l'Environnement. D'autres interventions sont en préparation en Asie (Cambodge, Inde, Philippines), en Afrique (Mauritanie, Tanzanie) et dans la Caraïbe (OECD, République Dominicaine), avec une attention particulière portée aux herbiers marins, encore insuffisamment protégés.

Une contribution à l'agenda international des océans

La Facilité s'inscrit dans la dynamique des engagements français initiée lors du One Ocean Summit de Brest (2022) et renforcée en vue de l'UNOC-3. Par son approche intégrée associant science, politiques publiques et finance durable, cette initiative témoigne de l'engagement du Groupe AFD pour une triple performance environnementale, sociale et économique, au service de la transition écologique des territoires côtiers.

Faciliter l'allocation de capitaux privés à la préservation et la restauration des écosystèmes marins et côtiers, BNP Paribas

→ BNP Paribas accompagne activement ses clients du secteur de l'économie bleue, notamment à travers ses activités d'investissement et de financement, pour leur permettre de développer des projets innovants en matière de préservation de la biodiversité terrestre et marine.

→ En matière de préservation et de restauration des écosystèmes marins et côtiers, BNP Paribas développe des solutions novatrices, de type « **blended finance** », facilitant l'allocation de capitaux privés au côté de capitaux publics ou philanthropiques.

→ Un exemple concret de solution innovante est « **Blue Finance** » : **cette facilité de prêt à impact a été lancée en 2024 par BNP Paribas et l'ONG Blue Alliance afin de financer la gestion efficace d'Aires Marines Protégées (AMP) dans les pays du Sud.**

Actuellement, 70 % des 20 000 aires marines protégées peinent à répondre aux normes de gestion minimales car elles ne sont pas suffisamment financées. Afin de répondre à cet enjeu, cette facilité de dette finance le développement de « *Reef Positive Businesses* » (RPB), des entreprises déjà identifiées et pilotées par Blue Alliance, dont une partie des revenus sera redirigée vers le financement des AMP gérées par l'association.

Ces entreprises, situées à proximité des AMP, emploient des membres des communautés locales et développent des activités variées ayant **un impact positif sur les écosystèmes marins comme l'écotourisme, l'aquaculture, la pêche durable ou la restauration des mangroves.**

Le taux d'intérêt sur les prêts – qui sera réduit si des indicateurs clés de performance sociaux et environnementaux spécifiques sont atteints – incite les Reef Positive Businesses à maximiser leur impact positif sur les récifs coralliens et les populations locales. Le financement initial par BNP Paribas, qui s'élève à 2,4 millions de dollars, sera déployé dans un premier temps dans quatre pays (**Indonésie, Philippines, Tanzanie et Cap-Vert**) pour soutenir la régénération de 1,8 million d'hectares d'écosystème de récifs coralliens et améliorer directement les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire de quelques 110 000 personnes vivant à proximité des AMP. L'approche de *blended finance* inclut du capital philanthropique fourni par des partenaires de longue date tels que le **Global Fund for Coral Reefs (GFCR)**, co-dirigé par l'UNCDF, qui a permis de financer la mise en place des AMP ainsi que le développement initial des entreprises. Si BNP Paribas est le premier investisseur de la facilité, elle a été conçue pour en accueillir d'autres, avec pour objectif d'atteindre un premier palier de 10 millions de dollars d'investissements permettant de soutenir le développement de ces entreprises.

Participation à la création d'une fondation sur la biodiversité terrestre & marine , Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est co-fondateur de Breizhbiodiv en lien avec la Région Bretagne, pour préserver la biodiversité terrestre et marine en Bretagne. Les projets soutenus par la fondation peuvent concerner la réhabilitation ou restauration de milieux aquatiques et de zones humides.

Projet « crédit carbone » de restauration de mangroves au Mozambique, Removall

Qu'est-ce qu'un Carbone Bleu ?

D'après la Banque Mondiale, le **Carbone Bleu** désigne les émissions de carbone (CO₂) stockées dans les écosystèmes côtiers et marins à travers le monde, tels que les mangroves ou les herbiers marins. Il est appelé « bleu » en raison de sa proximité avec l'océan : il est principalement stocké dans le **sol** et la **vase**, jusqu'à **6 mètres** sous le fond marin.

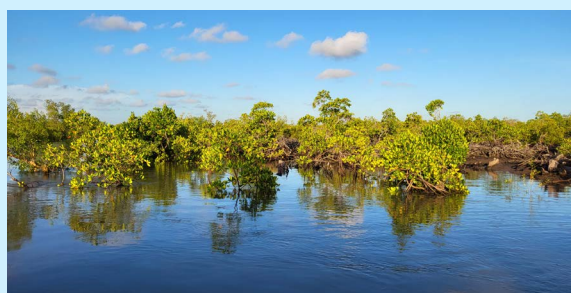
Le Carbone Bleu peut stocker jusqu'à **10 fois plus de quantités de carbone** que les forêts terrestres pour deux raisons : les plantes comme les mangroves **grandissent plus rapidement**, et les sols côtiers sont généralement **anaérobiques** (sans oxygène), favorisant un stockage du carbone pour des milliers d'années.

MozBlue – Restauration de mangroves au Mozambique

Situé dans le delta du fleuve Zambèze au Mozambique, le projet MozBlue est développé par Blue Forest en collaboration avec Removall et financé par Removall et Sumitomo Corporation via la plateforme *Summit Removall*. La phase 1 du projet consiste à restaurer **5116 hectares de mangroves dégradées**, pour un potentiel de séquestration total de **2,64 millions de tonnes de CO₂ sur 60 ans**. L'objectif du projet est également de **soutenir les communautés locales** via le développement d'activités économiques compatibles avec la préservation de l'écosystème. **Plus de 1 000 emplois locaux** sont créés grâce aux activités de reforestation, de suivi environnemental et les activités connexes comme l'apiculture, l'aquaculture durable et l'écotourisme. L'ensemble du projet s'organise autour d'accords de **cogestion avec les communautés locales (Mangrove Guarding Agreements)**, d'un mécanisme de **partage des revenus carbone** (37% des revenus reversés aux communautés), et d'un **investissement social structuré**.

Removall développe actuellement **un projet similaire en Birmanie sur 3 700 hectares, avec création d'un fond local** pour soutenir des micro-entreprises tournées vers l'élevage durable de crabes et la culture d'algues marines.

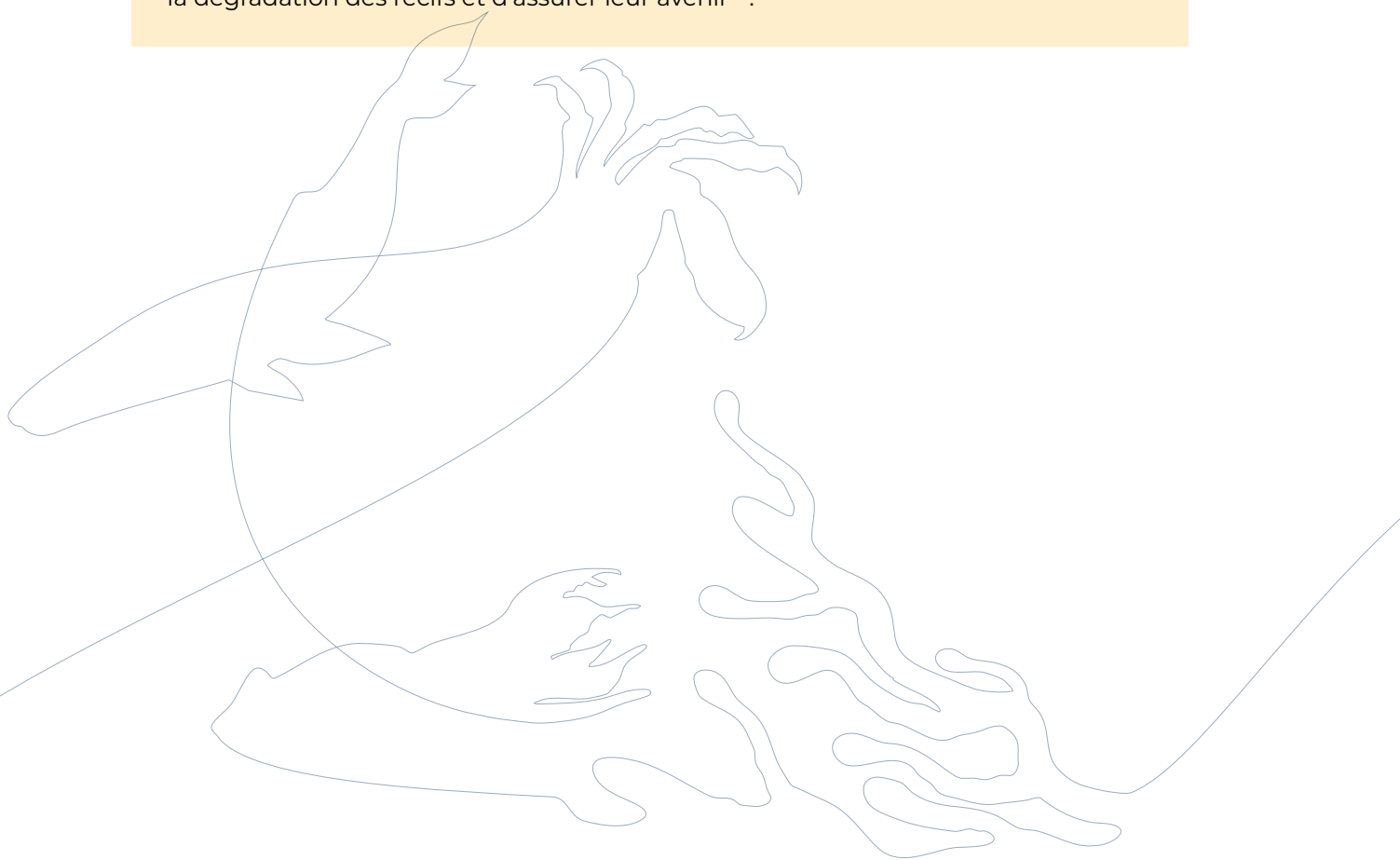
En partageant les revenus avec les communautés locales et en mobilisant des financements hybrides (capitaux propres, crédits carbone et subventions), Removall démontre que les projets de carbone bleu peuvent conjuguer **rigueur méthodologique, efficacité environnementale et transformation sociale dans les territoires côtiers les plus vulnérables**.



→ Pour aller plus loin

→ Le **High-Quality Blue Carbon Principles & Guidance**¹⁶⁵ a été publié à la COP27 en novembre 2022 pour offrir un cadre commun visant à définir et promouvoir des projets de carbone bleu générant des bénéfices conjoints pour le climat, la nature et les communautés. Ces principes s'articulent autour de cinq piliers — préserver la nature, autonomiser les populations locales, employer des méthodes scientifiques et comptables rigoureuses, opérer de manière contextuelle et locale, et mobiliser des capitaux de haute intégrité — afin de garantir des crédits carbone bleu équitables, durables et crédibles;

→ Le **Global Fund for Coral Reefs (GFCR)**¹⁶⁶ est le principal véhicule financier mondial dédié à la préservation des récifs coralliens et des écosystèmes associés. Cette coalition public-privé réunit plus de 60 pays, agences des Nations unies, institutions financières, philanthropies, investisseurs à impact et organisations de conservation. À travers des subventions et des investissements catalytiques, le GFCR met en œuvre des solutions de marché innovantes dans plus de 20 pays en développement afin de lutter contre la dégradation des récifs et d'assurer leur avenir¹⁶⁷.



165 https://oceanriskalliance.org/wp-content/uploads/High-Quality-Blue-Carbon-PG_FINAL_11.9.2022.pdf et https://unfccc.int/sites/default/files/resource/MPGCA_COP27_IL_Blue_Carbon_OD_3011.pdf

166 <https://globalfundcoralreefs.org/>

167 Les encadrés thématiques « Prévenir et réduire de manière significative la pollution marine sous toutes ses formes » et « Conserver, gérer durablement et restaurer les écosystèmes marins et côtiers » du rapport ont été élaborés avec la contribution de Removall dans le cadre de leur contribution au groupe de travail « Biodiversité & Capital Naturel » de l'Institut de la Finance Durable.

INITIATIVES DE LA PLACE
FINANCIÈRE DE PARIS
SUR LA FINANCE BLEUE

ANNEXES



ANNEXE 1

OUTILS, MÉTHODOLOGIES, DONNÉES ET RESSOURCES SUR L'OCÉAN¹⁶⁸

TABLE 1 : DESCRIPTION OF THE MAIN OCEAN TOOLS

Nom de l'outil	Thème	Type d'outil	Usage pour les acteurs financiers	Description de l'outil
Atlas SDG 14	Spécialisé	Base de données	Acculturer / Evaluer les enjeux	L'Atlas SDG 14 (Life Below Water) est une plateforme de données et de visualisation, dédiée à l'Objectif de Développement Durable n°14 des Nations Unies : « Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines », qui compile des indicateurs clés mesurant les progrès vers le respect de ces cibles spécifiques. Elle un suivi précis et régulier des progrès, facilitant l'évaluation des politiques ainsi qu'un appui à la planification de politiques sectorielles pour les acteurs financiers.
BFFI	Transverse	Méthodologie & modèle	Evaluer les enjeux	Le Biodiversity Footprint for Financial Institutions est une méthode développée par ASN Bank, avec CREM et PRé Sustainability pour permettre aux acteurs financiers (banques, investisseurs, assureurs) de mesurer l'empreinte biodiversité de leurs portefeuilles d'investissement. Elle se base sur le modèle ReCipe et a donc la même couverture de pressions sur l'océan.
Blue Invest	Transverse	Plateforme & autre	Acculturer / Evaluer les enjeux / Structurer sa démarche	BlueInvest est une initiative de la Commission européenne, soutenue par le Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), qui vise à connecter les startups et PME innovantes du secteur de l'économie bleue avec des investisseurs. Ses activités incluent également des événements dédiés à l'économie bleue, la montée en compétence des investisseurs, le BlueInvest Project Pipeline (une base de données de PME innovantes de l'économie bleue regroupant plus de 600 projets) ainsi que la publication de rapports complets sur le paysage de l'investissement.
Méthodologie Carbone 4, CDC Biodiversité, Ifremer	Biodiversité Marine	Méthodologie & modèle	Evaluer les enjeux	Une méthodologie pour évaluer l'impact des entreprises sur la biodiversité marine Carbone 4, l'Ifremer et CDC Biodiversité unissent leurs forces pour développer une méthodologie permettant d'évaluer les pressions exercées par les entreprises et institutions financières sur la biodiversité marine et d'élaborer des plans d'action concrets et adaptés. L'objectif est de fournir aux entreprises un cadre de référence consensuel, aligné avec les principaux standards et réglementations en vigueur, et spécifiquement conçu pour répondre à leurs enjeux. Ce cadre facilitera ainsi l'adoption de stratégies efficaces pour réduire leurs impacts et préserver les écosystèmes marins. L'initiative comprend également le développement d'un guide méthodologique public, offrant des recommandations pratiques pour réaliser des diagnostics sur la biodiversité marine et construire des stratégies biodiversité adaptées. Cette approche sera mise en application à travers des études de cas avec les entreprises pilotes participant à l'initiative. La première version de cet outil servira de base à des travaux de recherche plus approfondis, visant à enrichir progressivement les outils de mesure des impacts sur la biodiversité marine à disposition des acteurs économiques.

¹⁶⁸ Les annexes 1,2 et 3 du rapport ont été élaborées avec la contribution de [BL Evolution](#) (en particulier la réalisation des cartographies et tableaux).

Nom de l'outil	Thème	Type d'outil	Usage pour les acteurs financiers	Description de l'outil
Questionnaire CDP	Transverse	Analyse de marché	Evaluer les engagements et pratiques	Le CDP a consolidé depuis 2025 ses anciens questionnaires en un seul afin de permettre une vue holistique des enjeux d'une entreprise. Le questionnaire ne cible pas directement les enjeux spécifiques liés à l'Océan mais permet de l'aborder indirectement via : > Les impacts (prise d'eau, rejets, polluants) en milieux cotiers ; > L'exposition à des risques en zone cotière ; > Les impacts et risques liés à la pollution plastique.
ENCORE	Transverse	Base de données	Evaluer les enjeux	ENCORE (Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure) est un outil développé par le Natural Capital Finance Alliance pour aider les institutions financières à identifier leurs risques de dépendance et d'impact vis-à-vis de la nature, y compris le changement d'usage des écosystèmes marins et les pressions indirectes telles que les pollutions.
Fishsource	Spécialisé	Analyse de marché	Evaluer les engagements et pratiques	FishSource est une base de données en ligne qui centralise et synthétise les informations scientifiques et techniques disponibles sur l'état des pêcheries, les stocks halieutiques et les systèmes de production aquacole. Conçu pour être facilement interprétable, l'outil permet aux acheteurs de produits de la mer – notamment dans la grande distribution ou la transformation – d'accéder rapidement à des données actualisées et fiables afin de faciliter les décisions d'achats responsables.
Global Fishing Watch	Spécialisé	Base de données	Evaluer les enjeux	Global Fishing Watch est une plateforme de données ouvertes qui permet de suivre l'activité mondiale de pêche commerciale en quasi temps réel, à partir de données satellites et de systèmes de surveillance maritime.
Global Sustainable Seafood Initiative Map	Spécialisé	Base de données	Evaluer les engagements et pratiques	La Global Sustainable Seafood Initiative (GSSI) Seafood MAP est une plateforme volontaire d'évaluation et de transparence pour les acteurs économiques en lien avec l'océan (producteurs, transformateurs ou distributeurs). Elle permet à ces acteurs d'évaluer leurs pratiques selon des critères environnementaux, sociaux et économiques alignés avec les ODD.
GSI ESG Risk Assessment Tool	Spécialisé	Analyse de marché	Evaluer les engagements et pratiques	Le GSI ESG Feed Risk Assessment Tool est un outil de scoring ESG des entreprises sur la chaîne d'élevage et de production de saumon, développé conjointement par la Global Salmon Initiative (GSI) et le World Wildlife Fund (WWF). Il vise à améliorer la transparence et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement en ingrédients pour l'alimentation aquacole, en particulier dans le secteur de l'élevage du saumon.
HUB Ocean	Spécialisé	Base de données	Evaluer les enjeux / Evaluer état des écosystèmes / Acculturer	HUB Ocean est une fondation dédiée à la transformation de la gestion des données océaniques. Elle développe une plateforme géospatiale cloud qui facilite l'accès, l'intégration et l'analyse de données océaniques provenant de sources publiques et privées, intégrant notamment des données biologiques sur les écosystèmes, des données physiques et environnementales sur l'océan (comme la température, la qualité de l'eau, etc) mais aussi des données industrielles (comme les activités de pêche).
IBAT	Transverse	Base de données	Evaluation de l'état des écosystèmes	IBAT (Integrated Biodiversity Assessment Tool) est une plateforme en ligne qui fournit un accès rapide à des données géospatiales sur la biodiversité à l'échelle mondiale. Elle couvre notamment les zones marines protégées, les KBA (Key Biodiversity Area) marines et les espèces marines menacées (avec la métrique STAR).
Impact World +	Transverse	Méthodologie & modèle	Evaluer les enjeux / Evaluation de l'état des écosystèmes	IMPACT World+ est une méthode d'évaluation de l'impact du cycle de vie (ACV) qui intègre des développements de pointe pour fournir une analyse régionalisée des impacts environnementaux. Elle inclut notamment des catégories d'impact spécifiques aux écosystèmes marins (acidification marine, écotoxicité marine, eutrophisation marine, effets physiques des plastiques sur la faune aquatique, impact des pêcheries).

Nom de l'outil	Thème	Type d'outil	Usage pour les acteurs financiers	Description de l'outil
OBIS (Ocean Biodiversity Information System)	Spécialisé	Base de données	Evaluer l'état des écosystèmes	OBIS (Ocean Biodiversity Information System) est une base de données mondiale sur la répartition des espèces marines, coordonnée par la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO. Elle agrège des données issues de programmes de recherche, d'observations et de musées, pour fournir une cartographie globale de la biodiversité marine (espèces, habitats, zones géographiques).
Plateforme Océan & Climat	Spécialisé	Plateforme & autre	Acculturer	La Plateforme Océan & Climat est un réseau multi-acteurs qui vise à renforcer le lien entre science, politique et société civile sur les enjeux liés à l'océan et au climat. Elle produit et diffuse des contenus scientifiques vulgarisés, organise des plaidoyers internationaux (ex. COP, One Ocean Summit), et soutient l'intégration des océans dans les politiques climatiques.
Poolpe (Portail d'Observation des Liens Pressions Écosystèmes), OFB	Spécialisé	Base de données	Evaluer les enjeux / Evaluer état des écosystèmes / Structurer sa démarche	POOLPE (Portail d'Observation des Liens Pressions-Écosystèmes) est une plateforme développée par l'Office français de la biodiversité (OFB) pour faciliter l'accès aux informations concernant les risques potentiels d'impact et d'interaction engendrés par des activités humaines sur les habitats et les espèces du milieu marin. Il indique également les mesures envisageables à mettre en œuvre au regard de la séquence Éviter, Réduire, Compenser (ERC).
SBTN Ocean targets	Spécialisé	Plateforme & autre / Méthodologie & modèle	Evaluer les enjeux / Structurer sa démarche	Les SBTN Ocean Targets sont des objectifs fondés sur la science, définissables en suivant la méthodologie du Science Based Targets Network. Les cibles peuvent notamment porter sur la traçabilité, la durabilité des pêcheries et de l'aquaculture, et la gestion des zones à haute valeur écologique. La méthodologie propose notamment un certain nombre d'outils et ressources mobilisables pour évaluer ses enjeux et définir des cibles sur la surexploitation des ressources, la protection des habitats et la réductions des risques pour les espèces marines.
Sea Around Us	Spécialisé	Base de données	Evaluer les enjeux / Evaluer état des écosystèmes	Sea Around Us est une base de données mondiales sur les activités de pêches et leurs impacts sur les écosystèmes.
STAR	Transverse	Base de données	Evaluer l'état des écosystèmes	La métrique STAR (Species Threat Abatement and Restoration), développée par l'UICN, évalue le potentiel de réduction du risque d'extinction des espèces par des actions ciblées (réduction des menaces, restauration). Elle couvre une partie des espèces maritimes.
La fresque Océane	Spécialisé	Plateforme & autre	Acculturer	La Fresque Océane est un atelier collaboratif de sensibilisation aux enjeux liés à l'océan, fondé sur les données scientifiques du GIEC, de l'IPBES et d'experts marins. En 3 heures, les participants explorent les interactions entre activités humaines et océans (pollution, climat, biodiversité, économie bleue...), identifient des leviers d'action et construisent une vision collective de la transition océanique.
TNFD sector specific guidance	Transverse	Méthodologie & modèle	Structurer sa démarche	La Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD) fournit un cadre international pour aider les entreprises et les institutions financières à identifier, évaluer, gérer et divulguer leurs risques et opportunités liés à la nature. Parmi ses outils, la TNFD propose des guides sectoriels, dont plusieurs portent sur des secteurs directement liés à l'océan, comme la pêche, l'aquaculture ou le transport maritime.
UNBiodiversity Lab	Transverse	Base de données	Evaluation de l'état des écosystèmes	Le UN Biodiversity Lab est une plateforme en ligne donnant accès à des données spatiales mondiales sur la biodiversité, le climat et le développement humain. Bien que son focus principal reste sur la biodiversité terrestre, elle intègre partiellement les écosystèmes marins et côtiers (Aires marines protégées, connectivités cotières, zones clés pour la biodiversité marine, etc).

Nom de l'outil	Thème	Type d'outil	Usage pour les acteurs financiers	Description de l'outil
UNESCO Ocean Literacy Framework	Spécialisé	Plateforme & autre	Acculturer	Le UNESCO Ocean Literacy Framework est un cadre éducatif international visant à renforcer la compréhension publique des enjeux liés à l'océan en orientant notamment vers des sources fiables et validées scientifiquement.
Waterbase	Spécialisé	Base de données	Etat des écosystèmes	Waterbase est une base de données de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) dédiée à l'eau. Elle centralise les données collectées dans le cadre de la directive-cadre sur l'eau (DCE) et d'autres directives européennes (qualité de l'eau, pollutions, masses d'eau, etc) et couvre entre autres les eaux cotières et marines.
WBA: Ocean Benchmark & Sea food stewardship Index	Spécialisé	Analyse de marché	Evaluer les engagements et pratiques	Le Sea food stewardship Index de la WBA est un outil benchmark et évaluation de la maturité des engagements des entreprises les plus influentes du secteur des produits de la mer. Prévu pour 2026, le benchmark évaluera quant à lui 125 entreprises clés opérant dans des secteurs dépendants des océans, tels que les produits de la mer, pour mesurer leur contribution à l'arrêt et à l'inversion de la perte de biodiversité marine. L'objectif est de promouvoir des pratiques commerciales durables qui soutiennent la santé des écosystèmes marins.
WWF Biodiversity Risk Filter	Transverse	Base de données	Evaluer les enjeux	Le Biodiversity Risk Filter du WWF est un outil interactif en ligne qui permet aux entreprises et institutions financières d'évaluer leurs expositions aux risques liés à la biodiversité en croisant des indicateurs environnementaux et économiques basés sur la localisation. Il s'appuie sur plus de 50 indicateurs et couvre des risques liés aux pressions, état des écosystèmes et dépendances selon la localisation. Certains indicateurs concernent les écosystèmes marins notamment vis-à-vis de la proximité avec des zones marines protégées, la disponibilité des stocks de poissons ou encore l'état de la pollution de l'eau.

→ Pour aller plus loin

→ Dans le cadre de l'initiative du **Roquelaure entreprises & biodiversité**, il a été confié à l'**Institut de la Finance Durable (IFD)** la mission de cartographier les outils d'analyse pour le secteur financier. L'IFD a ainsi participé au développement de l'onglet « Finance » de la plateforme « Entreprises & Biodiversité » d'Orée en concertation avec ses membres. Certains outils listés dans cette rubrique peuvent aussi compléter les stratégies océan des acteurs financiers.

→ **Le TNFD Catalogue Tool**: portail d'outils de la TNFD avec un onglet dédié au biome « Océan ».

→ Le **SBTN Ocean Data Resources Tool**

ANNEXE 2

CERTIFICATIONS SUR L'OCÉAN

TABLEAU DES PRINCIPALES CERTIFICATIONS SUR L'ÉCONOMIE BLEUE

Certifications	Activités ciblées	Caractéristiques
<u>MSC (Marine stewardship initiative)</u>	Pêche	Le label MSC (Marine Stewardship Council) est un label international qui certifie les pêcheries respectant des critères de durabilité environnementale, de gestion des stocks et de traçabilité.
<u>ASC (Aquaculture Stewardship Council)</u>	Aquaculture	Le label ASC est un label international certifiant les exploitations aquacoles qui respectent des critères en matière d'environnement et de conditions sociales.
<u>Fair Trade</u>	Produits de la mer	Le label Fair Trade Certified pour les produits de la mer garantit des pratiques de pêche durables associées à des conditions de travail équitables pour les pêcheurs, incluant un prix minimum, une prime de développement communautaire et des exigences sociales définies.
<u>Agriculture biologique</u>	Aquaculture	Le label européen Agriculture Biologique s'applique aux produits issus de l'aquaculture (interdiction d'OGM, limites de densité d'élevage et critère d'alimentation).
<u>Ecolabel Pêche Durable</u>	Pêche	Ecolabel Pêche Durable est un label français porté par le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire visant à valoriser la pêche durable selon des exigences environnementales, économiques et sociales.
<u>Green award</u>	Transport maritime	Le label Green Award certifie les navires et terminaux maritimes qui dépassent les standards réglementaires en matière de sécurité, de performance environnementale et de gestion des émissions.
<u>Clean shipping index</u>	Transport maritime	Clean Shipping Index est un label et outil de benchmarking environnemental suédois qui évalue la performance des navires sur cinq critères: émissions atmosphériques (CO ₂ , NO ₂ , SO ₂), rejets dans l'eau, gestion des déchets et utilisation de produits chimiques.
<u>Pavillon Bleu</u>	Tourisme cotier	Le Pavillon Bleu est un label international à destination des plages et ports de plaisance engagés dans une démarche de tourisme durable. Il s'appuie sur des critères répartis en quatre thématiques: éducation à l'environnement, gestion des déchets, gestion de l'eau et gestion du milieu.
<u>Green Marine Europe</u>	Transport maritime (armateurs, ports et voie maritime, terminaux, chantiers maritimes)	Green Marine Europe est un programme de certification environnementale pour l'industrie maritime européenne. C'est une initiative volontaire qui permet à ses participants d'améliorer leur performance environnementale en ciblant les enjeux clés liés à la qualité de l'air, de l'eau et des sols.

→ Pour en savoir plus :

Le Global Benchmarking Tool de la Global Sustainable Seafood Initiative a réalisé un benchmark de 7 certifications de pêche et d'aquaculture durables en reprenant les critères d'évaluation de la FAO.

Les limites des certifications

Les analystes financiers doivent être vigilants sur l'utilisation de ces certifications dans la mesure où des progrès sur la couverture et la robustesse des labels sont encore nécessaires¹⁶⁹. Les produits certifiés ne représentent à ce jour qu'une part limitée des flux mondiaux ainsi la certification ne peut donc pas être le seul outil à utiliser pour construire sa stratégie océan. Certains impacts majeurs — tels que l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, l'artificialisation massive des écosystèmes côtiers, la pollution plastique, ou encore la traçabilité sociale dans les chaînes d'approvisionnement mondiales — sont peu, voire non intégrés. Par ailleurs, l'accessibilité des labels reste limitée pour les petits acteurs, en raison de coûts élevés et de démarches complexes ce qui contribue à renforcer les inégalités d'accès à la reconnaissance des pratiques durables mises en place.

Les labels peuvent donc être des leviers intéressants pour les institutions financières, mais ils doivent être utilisés avec discernement, et replacés dans une analyse holistique des impacts et de la transition des modèles économiques liés à l'océan.



169 Voir notamment le programme « labels » lancé par l'association BLOOM: <https://bloomassociation.org/nos-actions/nos-actions/les-labels/>

ANNEXE 3

COALITIONS SUR L'Océan

LES PRINCIPALES COALITIONS SUR LA FINANCE BLEUE

CEC Parcours Océan

DATE ET CONTEXTE DE LANCEMENT

Lancé en 2023 par le Campus de l'économie à impact, en partenariat avec le Secrétariat d'État chargé de la Mer et de la Biodiversité, la Fondation de la Mer et l'association Respect Ocean.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Parcours collaboratif de plusieurs mois ayant pour but de permettre aux entreprises de mesurer leurs impacts, dépendances, et vulnérabilités vis-à-vis de l'océan et du cycle de l'eau afin d'anticiper les changements en cours et de s'y adapter,

SIGNATAIRES OU PARTICIPANTS

50^{aine} d'organisations de toutes tailles et multiples secteurs: le maritime, la cosmétique, l'énergie, le conseil, la finance, la pharmaceutique, la construction, le textile, les collectivités, l'énergie, la plaisance, la pêche, le traitement de l'eau, etc.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://cec-impact.org/cec-thematiques/cec-parcours-ocean-2025/>
<https://cecimpact.notion.site/LE-PARCOURS-OC-AN-de-la-CEC-569acc0950274298ad-0b87ae0af18872#a87755ee4ccf4128ac-987d054479e1b3>

ORRAA (Ocean Risk and Resilience Action Alliance)

DATE ET CONTEXTE DE LANCEMENT

Créée en 2019 à l'initiative de Lloyd's Register Foundation et Ocean Unite, soutenue par des pays du G7.

DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Alliance multi-acteurs rassemblant des gouvernements, des acteurs de la finance et de l'assurance, des organisations environnementales et autres parties prenantes, ayant pour objectif de mobiliser des capitaux visant à améliorer la gestion, la résilience et l'adaptation des océans. ORRAA a développé plusieurs initiatives dont le SCIIF (Sea Change Impact Financing Facility), & le Back Blue Ocean Finance Commitment qui doivent faciliter les engagements et financements privés en faveur de l'océan.

SIGNATAIRES OU PARTICIPANTS

Plus de 50 membres dont AXA, Deutsche Bank, AFD, Bank of America, ou encore Mirova.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://oceanriskalliance.org/>

La plateforme Octopus - un nouvel outil en cours de développement¹⁷⁰

La plateforme Octopus est née d'une vision commune à ORRAA, 2050 et Waves of Change, dont l'objectif est de mobiliser davantage de capitaux pour des solutions océaniques durables et régénératrices grâce à un outil qui comprend:

— **La formation des investisseurs:** développée en collaboration avec des institutions scientifiques de premier plan, notamment Paris Dauphine, l'Université de Colombie-Britannique (UBC) et le Stockholm Resilience Centre (SRC), cette composante met également en avant les exemples d'entreprises les plus performantes et les pionniers du secteur.

— **Ocean Finance Tracker:** développé avec Vibrant Data Labs, cet outil permet de visualiser les flux de capitaux, d'identifier les lacunes du marché et de débloquent de nouvelles opportunités d'investissement.

— **Mise en relation basée sur l'IA:** développé par Salesforce AI, cet outil met directement en relation différents types d'investisseurs avec des projets océaniques à fort potentiel.

¹⁷⁰ Ces informations ont été fournies par l'initiative 2050 : <https://2050.do/>

Principes de Poséidon

DATE ET CONTEXTE DE LANCEMENT

Lancés en 2019 par un groupe de grandes banques maritimes, en lien avec l'IMO (International Maritime Organisation) et le Global Maritime Forum.

OBJECTIFS

Coalition sectorielle visant à intégrer les objectifs climatiques dans les portefeuilles de financement maritime, en évaluant l'alignement des navires financés avec les trajectoires de décarbonation.

SIGNATAIRES OU PARTICIPANTS

Une trentaine de signataires dont BNP Paribas, Standard Chartered ou encore Crédit Agricole CIB.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.poseidonprinciples.org/finance/signatories/>

<https://www.poseidonprinciples.org/insurance/>

Sustainable Blue Economy Initiative (UNEP-FI)

DATE ET CONTEXTE DE LANCEMENT

Lancé en 2018 par l'UNEP-FI avec la Commission européenne, le WWF et la BEI.

OBJECTIFS

Fournir un cadre volontaire pour orienter les investissements vers une économie bleue inclusive, régénérative et fondée sur la science, en lien avec l'ODD 14. Cela s'est notamment matérialisé avec les Sustainable Blue Economy Finance Principles et des guides spécifiquement dédiés aux institutions financières.

SIGNATAIRES OU PARTICIPANTS

Une cinquantaine de signataires dont BNP Paribas ou encore HSBC.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.unepfi.org/blue-finance/>

Sustainable Ocean Principles & Ocean Stewardship coalition (Global Compact)

DATE ET CONTEXTE DE LANCEMENT

Lancée en 2020 par le Global Compact des Nations Unies

DESCRIPTION ET OBJECTIFS

Permettre l'atteinte de la cible 14 des ODDs en intégrant l'océan dans les stratégies d'entreprise via des engagements sur la gouvernance, les chaînes de valeur, les impacts environnementaux et les investissements. Les Sustainable Ocean Principles ont été élaborés en consultation avec plus de 300 parties prenantes, fournissent un cadre pour des pratiques commerciales responsables dans tous les secteurs et toutes les zones géographiques. Signataires ou participants: Plus de 150 entreprises représentant les leaders des industries océaniques et du secteur financier.

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://unglobalcompact.org/take-action/ocean>

Seafood Traceability Engagement (FAIRR)

DATE ET CONTEXTE DE LANCEMENT

Lancé en 2023

OBJECTIFS

Engagé collectivement les grandes entreprises agroalimentaires et distributeurs dans la chaîne de valeur des produits de la mer afin d'améliorer la traçabilité de ces derniers.

SIGNATAIRES OU PARTICIPANTS

35 investisseurs

POUR EN SAVOIR PLUS

<https://www.fairr.org/engagements/seafood-traceability>

La liste proposée n'est pas exhaustive et d'autres initiatives et coalitions dédiées à l'océan peuvent être prises en compte par les acteurs financiers. Par ailleurs des programmes d'accompagnement dédiés aux entreprises et proposés par des fondations ou acteurs publics peuvent aussi être utiles :

Programme d'accompagnement des entreprises de la Fondation de la Mer

DESCRIPTION

Ce programme accompagne les entreprises afin de sensibiliser les collaborateurs et les clients sur les enjeux liés à la préservation de l'océan. L'initiative permet par exemple la mise en place de produits financiers ou produits partage au profit de la Fondation de la Mer.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.fondationdelamer.org/nos-actions/impliquer-les-entreprises/>

Programme d'accompagnement des entreprises par l'Ifremer

DESCRIPTION

En soutien au développement d'une économie bleue durable, l'Ifremer accompagne les entreprises et les porteurs de projets dans le développement de leurs solutions. Ces collaborations peuvent prendre des formats divers tels que des contrats de recherche, des prestations, des transferts de technologies et également des partenariats scientifiques utiles à la structuration de certains produits financiers¹⁷¹.

POUR ALLER PLUS LOIN

<https://www.ifremer.fr/fr/innover-avec-l-ifremer/comment-collaborer-avec-l-ifremer>

¹⁷¹ Voir le partenariat dans le cadre du fonds Blue Ocean de SWEN Capital Partners : <https://www.ifremer.fr/fr/innover-avec-l-ifremer/le-fonds-d-investissement-blue-ocean>

L'Institut de la Finance Durable tient à remercier tous les membres du groupe de travail « Biodiversité et capital naturel » pour leurs contributions, et en particulier les équipes qui se sont portées volontaires pour participer à ce panorama :

Groupe Agence Française de Développement :

Xiaoting Jin, Samuel Henry AXA : Clémentine Fischer, Teodora Stojilkovic, Polina Checherina

BL Evolution : Eugénie Fraisse, Arnaud Chabrol

BNP Paribas : Julie Miller, Victoria Leccia, Camille Maclet

BPCE : Cécile Merme Carbone 4 : Annie Dakmejian, Gildas Mevel, Jean-Yves Wilmotte

CDC Biodiversité : Alice Cros, Arthur Campredon

Crédit Mutuel Arkéa : Maiwenn Abgrall, Aurore Verrier, Paul Morvan

EDF : Anne-Laure Besnier, Elisabeth Bertin

Eurazeo : Guillaume Branco, Joyce Dumazert, Valentin Violleau

2050 Fund : Guillaume Bregeras

Groupe Caisse des Dépôts : Marguerite Culot, Fanny Dieval, Simona Rizzuto Groupe

Crédit Agricole et Amundi : Thao Fabregas, Perrine Theillard, Julien Foll, Molly Minton

Ifremer : Romain Charraudeau, Matthieu Lemetayer

La Macif : Anne-Sophie Musset Removall : Côme Falque

SCOR Assurance : Yun Wai-Song, Lorena Brosset

SWEN Capital Partners : Renaud Serre Lapergue, Lola Fornari, Julie Olivier

Société Générale : Claire Colombe, Aurore Le Chatelier, Vincent Nickelsen, Thibaud Delpanche.

L'Institut de la Finance Durable tient également à remercier tout particulièrement les institutions qui ont soutenu l'élaboration des sections suivantes :

À l'équipe du WWF : Louise Heaps, Lauren Lynch, Lucy Holmes, Antoine Pugliese, Guillaume Wahl pour les précieuses informations fournies sur les défis environnementaux, sociaux, économiques et financiers liés à la dégradation des océans, et **aux équipes de l'UNEP FI :** Martin Koehring et Karla Martinez Toral pour avoir partagé leurs travaux sur les principes de financement de l'économie bleue durable.

À l'équipe de BL Evolution : Eugénie Fraisse et Arnaud Chabrol pour les outils de cartographie, les méthodologies, les données et les ressources spécifiques relatives à l'océan, ainsi que pour leurs contributions aux annexes 1, 2 et 3 du rapport.

À l'équipe de Removall : Côme Falque pour ses contributions aux encadrés thématiques « Prévenir et réduire de manière significative la pollution marine sous toutes ses formes » et « Conserver, gérer de manière durable et restaurer les écosystèmes marins et côtiers » du rapport.

CONTACTS INSTITUT DE LA FINANCE DURABLE

Ce rapport a été coordonné et rédigé à l'Institut de la Finance Durable par Lucie Pecqueur, responsable Biodiversité et Adaptation, sous la supervision de Nicolas Lancesseur, responsable Climat et Environnement.

Pour plus d'informations sur les travaux de l'Institut de la Finance Durable en matière de finance bleue : Lucie Pecqueur, responsable Biodiversité et Adaptation, l.pecqueur@ifd-paris.com

Pour en savoir plus sur les travaux du groupe de travail « Biodiversité et capital naturel », cliquez ici :

- [Lutter contre la déforestation – panorama des stratégies de la Place financière de Paris](#)
- [COP16: La place financière parisienne appelle à un cadre plus clair et reste engagée en faveur de la biodiversité](#)
- [Cartographie des outils et bases de données sur la biodiversité pour le secteur financier – disponible sur la plateforme « Entreprises & Biodiversité » d'Orée](#)

À PROPOS DE L'INSTITUT DE LA FINANCE DURABLE



Créé en octobre 2022, l'Institut de la Finance Durable (IFD), une branche de Paris EUROPLACE, a pour objectif de coordonner, fédérer et accélérer l'action de la place financière parisienne pour réaliser la transition écologique et transformer l'économie vers un modèle bas carbone et inclusif, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris et les Objectifs de Développement Durable. Il rassemble tous les acteurs privés, publics et institutionnels de la place financière parisienne et représente les positions de la place financière au niveau européen et international. L'Institut de la Finance Durable est présidé par Yves Perrier.

